



HAL
open science

Le projet Grand Parc Garonne comme instrument de réconciliation entre Toulouse et la Garonne : de la conception (2008) à la mise en application des premiers aménagement (2015)

Arthur Meis

► To cite this version:

Arthur Meis. Le projet Grand Parc Garonne comme instrument de réconciliation entre Toulouse et la Garonne : de la conception (2008) à la mise en application des premiers aménagements (2015). Architecture, aménagement de l'espace. 2016. dumas-01803712

HAL Id: dumas-01803712

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01803712>

Submitted on 30 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



Source : Toulouse métropole.fr

Le projet Grand Parc Garonne comme instrument de réconciliation entre Toulouse et la Garonne.

De la conception (2008) à la mise en application des premiers aménagements
(2015).

Remerciements

Je souhaite vivement remercier l'ensemble de l'équipe encadrante de l'atelier de séminaire Architecture, Territoire Société qui m'a accompagnée tout au long de la démarche de fabrication de ce mémoire.

Je souhaite également remercier Madame Ane Péré, enseignante chercheur à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse et membre du comité scientifique de l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Toulouse, qui a su m'apporter des réponses précises et indispensables à la concrétisation de ce travail.

Merci beaucoup à Monsieur Even, Chef de projet du Grand Parc Garonne au sein de Toulouse Métropole, qui a trouvé le temps de me recevoir et de m'expliquer en détails ce qu'est et ce que deviendra le Grand Parc Garonne.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Table des matières :

| | |
|--|----|
| 1. Introduction..... | 3 |
| 1.1 Présentation du sujet de recherche..... | 3 |
| 1.2 Etat des savoirs..... | 3 |
| 1.3 La question et la problématique..... | 11 |
| 1.4 L'hypothèse..... | 11 |
| 1.5 Corpus d'analyse..... | 12 |
| 1.6 Méthode d'enquête et le plan du développement..... | 12 |
| | |
| 2. Le développement de la recherche..... | 15 |
| I. Les Acteurs liés au projet Grand Parc Garonne et leur cadre d'action..... | 15 |
| 1. Le rôle des acteurs et la temporalité dans laquelle ils s'inscrivent en rapport avec l'élaboration du projet | |
| 2. Liens avec la Garonne – Leurs échelles soit d'intervention, soit de vision de la Garonne (limites). | |
| 3. Leurs liens et le rôle qu'ils jouent dans l'élaboration du plan guide Grand Parc Garonne. Confrontation entre les acteurs, leurs échelles et donc les limites. | |
| | |
| II. Le projet Grand Parc Garonne comme processus d'évolution : de « l'Axe Garonne » au plan guide Parc Garonne..... | 29 |
| 1. Le diagnostic « Axe Garonne » : les prémices du plan guide Parc Garonne | |
| 2. Le plan guide Grand Parc Garonne : les idéologies défendues (Agence TER) | |
| 3. Grand Parc Garonne : Des critères pour un projet | |
| | |
| III. Grand Parc Garonne un simple « Central Park Toulousain » ou un projet de (ré)conciliation entre l'homme (urbain) et la Garonne (nature) ?..... | 54 |
| 1. « Opérations pilotes » : les projets d'aménagements du plan guide. | |
| 2. Lancement des « opérations pilotes » : les aménagements concrets | |
| 3. Du plan guide à la réalisation : la vraie nature du Grand Parc Garonne | |
| | |
| 3. Conclusion..... | 67 |
| | |
| 4. Bibliographie..... | 71 |
| | |
| 5. Annexes..... | 73 |

1. Introduction

1.1 Présentation du sujet de recherche :

Si les villes n'ont jamais cessées d'évoluer et de se transformer au cours du temps, elles doivent aujourd'hui faire face à une croissance démographique importante, qui nécessite une nouvelle vision et gestion d'un développement urbain en « tâche d'huile¹ ». De nouvelles problématiques émergent conduisant les « penseurs de la ville » à se fabriquer de nouveaux outils et à s'appuyer sur des « valeurs » historiques, sociales, économiques et écologiques, pour créer la ville d'aujourd'hui et de demain. Mais justement, comment peut-on décrire la ville d'aujourd'hui ? Qu'est ce qui la caractérise ? Bien que cette question soit très complexe et que de nombreuses personnes travaillent à comprendre et penser une ville « idéale » d'aujourd'hui et de demain, il semble y avoir un terme qui ressort souvent lorsque l'on parle de la ville et de son développement, c'est celui de « ville durable ». Mais qu'entend-t-on par ville durable ? Il est intéressant de regarder ce dont témoignent les projets d'architecture, d'urbanisme et de paysage d'aujourd'hui. Nombreux sont les projets dont les qualités vertueuses de ceux-ci tiennent dans la dimension sociale, économique et environnementale. Point intéressant, car les critères du développement durable sont justement : L'économie, le social et l'environnement. Lorsque l'on observe un projet en lien avec le développement durable, on constate qu'un des aspects principaux qui est mis en avant est la nature, comme pour faire spontanément écho à la notion d'écologie. Si l'on note une prise de conscience globale au sujet de l'environnement et l'écologie, il semble intéressant d'en questionner les actions mises en place à l'heure d'aujourd'hui et de comprendre ce qu'elles sous-tendent.

Mon attention s'est alors portée sur les projets de requalification des espaces en lien direct avec le fleuve (quais, berges, anciens dock...). En effet, on constate que de nombreuses villes traversées par des fleuves s'intéressent aujourd'hui à requalifier les anciens sites d'activités fluviales (docks, ports). Si nombreux sont ces aménagements fluviaux qui voient le jour au sein des villes d'Europe tels que Londres (aménagement des « docklands »²), Lyon, Bordeaux, Paris et autres, se pose la question de la nature de ces projets et du rapport entre les villes et leur fleuve. Face à ce regain d'intérêt, il semble intéressant de comprendre la raison de ces retournements des villes sur leur fleuve et d'en appréhender le contexte.

1.2 Etat des savoirs :

Les villes semblent entretenir un rapport double avec leur fleuve. A la fois convoité comme ressource et comme objet de mémoire, le fleuve a parfois montré son visage colérique (crues et inondations). Si l'on observait une fluctuation du regard de la population sur son fleuve, il semble qu'avec les progrès techniques du génie civil, l'homme soit en mesure de mieux canaliser cette force de la nature. Un regard plus serein semble se poser sur le fleuve aujourd'hui, sûrement dû à une capacité à le maîtriser plus facilement. Si l'on maîtrise de plus en plus les colères du fleuve, les crues et inondations n'ont pas pour autant été éradiquées. Seulement elles ne seront pas aussi meurtrières que les précédentes.

¹ Michel Lussault, *L'homme spatial*, seuil, 2007. Chapitre 6, *De la ville à l'urbain* (p.267-300)

² Michon Perrine. L'espace public des Docklands : quand le privé fait la ville / The public spaces of the Docklands : urban development and the private sector. In: Géocarrefour, vol. 76, n°1, 2001. L'espace public. pp. 31-38.

On note d'ailleurs que l'aménagement de quais au XVIII^e siècle n'a pas endigué les crues mais a permis de desserrer des liens entre la ville, l'homme et le fleuve. Il semble d'ailleurs que le changement de pensée du siècle des lumières ait donné à voir le fleuve et l'eau comme un espace de loisir, un espace public, bucolique et champêtre. Alors que les villes oublient les remparts, elles aménagent leurs quais avec des allées de circulations bien ordonnancées qui cadrent sur le paysage fluvial.

Certains édifices architecturaux voient se dessiner de grandes places devant eux afin de mettre en lien direct le fleuve avec la ville. Exemple de la place de la Bourse à Bordeaux. Seulement si ces lieux incarnent une vision « esthétique » du fleuve, il semble que l'ère industrielle vienne entacher cette « idylle ». L'ère industrielle marque au « fer rouge » les bords de fleuve. On voit des hangars et des entrepôts se construire, séparant ainsi visuellement et physiquement la ville de son fleuve. De plus ces lieux dont la surveillance et le brassage de dockers font l'objet, deviennent des lieux dont la « gouvernance » n'est pas aisée³. Ils deviennent vite malfamés. Les conflits, les voyous et les prostituées s'y côtoient, donnant ainsi une mauvaise image aux zones portuaires. Les villes tournées vers l'industrie ne permettent aux citoyens d'entretenir un rapport avec l'eau uniquement basé sur les loisirs. Seulement pour profiter de ces « terrains de loisirs », il leur faut sortir de la ville, allant chercher des paysages que les impressionnistes dépeignent à merveille.

Si aujourd'hui l'imaginaire collectif de ces docks malfamés, dont la situation géographique n'avait rien de méloratif pour une ville s'est estompée, c'est en partie grâce à des évolutions sociétales du regard sur la ressource de l'eau, de son milieu et des nouveaux usages.

On constate qu'à la fin XX^e siècle s'opère un changement d'attitude sur les fleuves qui traversent les villes, sans doute lié à une prise de conscience de la nécessité de protéger l'environnement et du besoin de remettre en état les milieux aquatiques.

La revalorisation des fleuves au sein des villes tient-elle uniquement dans la remise en état des milieux aquatiques ?

Pour cela il semble important de comprendre les lois sur la protection des milieux aquatiques et d'identifier dans quel contexte elles s'opèrent et sont nées.

a) Lois :

Afin de mieux comprendre les raisons du retournement de la ville sur son fleuve et comme nous l'avons vu précédemment, de la prise de conscience du besoin de la qualité de l'eau et de sa protection, il semble intéressant d'identifier les différentes dates clés qui attrahent à la notion d'environnement et ses objectifs.

Alors que les années 1960 sont profondément marquées par une activité économique et démographique sans précédent, la France connaît une urbanisation et une industrialisation croissante. Alors que nous sommes au cœur des « Trente Glorieuses », l'industrie et l'agriculture sont en plein essor, ce qui se traduit par un besoin croissant en eau. L'industrie bat son plein, la pollution des milieux aquatiques émerge, mettant ainsi en danger l'eau. C'est dans ce contexte qu'apparaît la première loi du 16 décembre 1964. Elle consiste à découper en six grands bassins la France dont les limites géographiques sont les lignes de partage des eaux⁴.

³ **Gabriele Lechner**, « Le fleuve dans la ville la valorisation des berges en milieu urbain », *Direction générale de l'urbanisme de l'habitat et de la construction, les dossiers*, Octobre 2006, p.16-24

⁴ **Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature**, « La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ». Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. Février 2009.

Alors que la structure de la gestion et des objectifs de gestion de l'eau se mettent en place avec la première loi de 1964, apparaît une deuxième loi, celle de 1992. Elle entend concilier développement écologique et qualitatif de l'eau. Les dispositifs de traitement de l'eau ne suffisent plus pour avoir une eau de qualité dite en « bon état ». C'est alors que le Ministère de l'environnement crée une direction de l'eau. En 2000, la France prend un tournant radical. Le déséquilibre croissant entre les besoins et la ressource, résultantes des activités humaines sur l'eau, conduisent les pays membres de l'Union Européenne à adopter des Directives Cadres Européennes sur l'Eau (DCE). Avec cette Directive, la France entend « reconquérir la qualité chimique, biologique et physique des rivières, des lacs, des eaux souterraines et du littoral ainsi que le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques⁵ ».

C'est dans ce cadre que L'ONEMA est créée (Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques) en 2007. Elle a pour fonction d'accompagner l'état dans ses missions. Rappelons que le comité de bassin est le lieu de concertation des acteurs de l'eau. Il concerne les pêcheurs, les agriculteurs, les industriels, consommateurs et les associations. Cette concertation est élargie aux citoyens qui doivent donner leurs avis sur la politique de l'eau.

A travers les recherches menées sur la notion de l'eau, des différentes lois qui lui sont consacrées, on ressent comme une volonté de protéger et de revaloriser les milieux aquatiques du fait de la pollution de ceux-ci. L'eau devient une denrée rare. Si l'on comprend l'évolution des « conditions » de l'eau en France depuis les années soixante, il serait intéressant, de comprendre le contexte plus général au sein duquel ces préoccupations écologiques sont nées et comment en est-on arrivé à mettre l'écologie au cœur des débats contemporains.

b) Contexte général historique :

Avec la révolution industrielle, les villes sont polluées, transformées pour accueillir l'automobile, les bateaux, les avions. L'eau n'est pas une denrée mais un instrument de commerce et d'échange entre différentes régions, voir les pays». Alors que la France connaît les « Trente Glorieuses », le monde commence à s'interroger sur les problématiques liées à l'environnement et les ressources que l'industrie exploite.

Nous sommes en 1972, et on assiste à la première conférence qui se déroule à Stockholm, positionnant les questions de l'écologie et de l'environnement au rang des préoccupations internationales. En 1973, la convention de Washington a pour but de protéger la biodiversité. A titre d'exemple, le Ministère de l'environnement en France apparaît en 1971. Si de nombreuses conventions et conférences ont eu lieu après 1973, donnant de nouvelles définitions de l'écologie, du développement durable et des préoccupations environnementales, il semble qu'il y ait des enjeux de sensibilisation du grand public ainsi que des décideurs politiques sur les questions de préservations environnementales, sociales et économiques⁶.

⁵ http://www.eaufrance.fr/comprendre/la-politique-publique-de-l-eau/la-loi-sur-l-eau-et-les-milieux#ancre_doc.
Eau France le service public d'information sur l'eau. *La loi sur l'eau et les milieux aquatiques*. (Consulté le 18-12-2015)

⁶ <http://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/>.
France diplomatie. *L'odyssée du développement durable*. (Consulté le 29-12-2015).

Notons une des dates clés en France qui marque une prise de conscience et un tournant dans la vision de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable, c'est le Grenelle de l'environnement (octobre 2007). Alors qu'il y a 40 ans le concept d'environnement et d'écologie naissait, il semble aujourd'hui qu'il ait trouvé sa place dans la pensée collective. C'est dans un contexte soucieux de l'environnement et de la qualité de l'eau que semble s'opérer le changement du regard sur le fleuve et son eau. De nombreuses opérations sensibilisent les gens à la préciosité de l'eau. Les élus font de l'amélioration de l'eau et des milieux aquatiques leur priorité.

C'est dans ce contexte que voit le jour une des lois sur l'eau daté du 3 janvier 1992, qui définit l'eau comme « un patrimoine commun et partagé ». Des organismes de contrôle de qualité de l'eau voient le jour, ainsi que des schémas d'aménagements et de la gestion de l'eau et l'agence de l'eau en France. A l'instar des grandes réunions mondiales sur l'environnement, le développement durable et l'écologie, comme le Grenelle de l'environnement, les organismes de gestions de l'eau se fixent des objectifs qu'ils devront atteindre.

A l'heure où les préoccupations sont à l'écologie et notamment les préoccupations sur l'eau grandissantes, l'homme en quête de nouveaux espaces publics qualitatifs choisit de se tourner vers « son » fleuve qui traduit à la fois la mémoire de sa ville mais aussi une nouvelle ressource qualitative écologique.

Si la remise en état des milieux aquatiques devient une priorité légiférée aux yeux des villes, elle devient aussi une source de préoccupation et d'intérêt de la part des riverains. Nous constatons d'ailleurs, que cet intérêt porté au fleuve est grandissant. Comment ? On voit depuis les années 2000, de nombreux aménagement s'opérer au sein des villes afin de requalifier ces espaces délaissés. Bordeaux, Paris, Nantes, Lyon. . . autant de villes qui se penchent sur cette question. Si les aménagements ne sont pas les mêmes et leur problématiques différentes, il n'en reste pas moins que le but est le même. Offrir des espaces de qualité, de nouveaux usages aux habitants des villes. De manière très simple, donner une dimension de nature, de campagne au sein de la ville. Indirectement, connecter la ville à ces éléments de nature qui la traverse, donne à percevoir une dimension écologique dans la vision urbaine de la ville.

Si nous avons observé l'exemple de plusieurs villes et essayé de comprendre la façon dont elles se sont positionnées dans la structure fleuve-ville-habitants, il paraissait compliqué de les questionner toutes ainsi que les fleuves qui les traversent. Toujours soucieux de comprendre les interactions, le retournement de la ville avec son fleuve, de comprendre les rouages d'un projet qui viendrait sceller une potentielle « réconciliation », il fallait définir un lieu d'étude en lien avec les questionnements posés et les hypothèses auxquels on souhaite trouver une réponse.

c) Toulouse :

C'est alors que l'orientation géographique d'étude s'est dirigée sur la ville de Toulouse et du fleuve Garonne. Si les questionnements restaient les mêmes, il me paraissait important de les appliquer à un cas d'étude moins général et plus ciblé (Toulouse et la Garonne) qui permettrait de dépasser les généralités.

Au cœur d'une politique urbaine Toulousaine qui prône une réintégration de la Garonne comme élément identitaire et structurant de sa ville aujourd'hui⁷, il s'agit là de comprendre comment cette politique de retournement s'est opérée, pourquoi et quels liens la Garonne a entretenue avec la ville de Toulouse.

A l'instar de nos précédentes recherches, nous cherchons ici à comprendre quel processus géo-historique s'est opéré entre Toulouse et son fleuve. Puis de questionner le projet d'aménagement Grand Parc Garonne visant ou non à être l'instrument de réconciliation entre Toulouse et la Garonne. Afin de comprendre les relations entre la Garonne et Toulouse, il faut remonter au temps de sa création pour bien appréhender les relations qui les lient. Comme de nombreuses villes en rance, Toulouse a fait le choix de s'implanter autour d'un fleuve. Parfois recherchée, parfois « boudée », la Garonne est l'élément à l'origine de l'évolution du paysage fluvial urbain de Toulouse.

L'implantation de Toulouse semble s'inscrire dans une logique de site. En effet, alors que la Garonne inonde les basses-terres (rive gauche), la rive droite, elle, jouie d'une terrasse haute de 15 mètres, sur laquelle fut bâtie la ville Romaine. Cet avantage topographique aura comme conséquence de voir l'ancienne cité se développer en majeure partie sur la rive droite. C'est d'ailleurs au cours du XIV^e siècle que la ville se munie de remparts afin de mieux se protéger des inondations. L'urbanisation de la rive gauche, à l'instar de sa dissymétrie « géomorphologique », soulève une dissymétrie sociale. On constate que les faubourgs des basses-terres sont le lieu de vie des « *persona non grata* », au sein de la cité. Sur la rive droite se développe une vie des élites, avec des châteaux et des églises tandis que le quartier Saint-Cyprien fait figure de lieu de vie des « indésirables ». On commence à se protéger des nombreuses crues et inondations sur la rive droite en premier, grâce à des campagnes d'évergétismes de la part des élites. Il faudra attendre le Moyen-Age pour que le quartier de Saint-Cyprien voit la construction de remparts, essentiels dans la protection des inondations et crues. Malheureusement, ce rempart sera malmené par la colère du fleuve. Si la plaine inondable fait l'objet de nombreuses crues et inondations, cela ne suffit pas à arrêter les habitants dans cette conquête à l'exploitation de ces multiples ressources, au pire, à les freiner. En effet, pour les toulousains, la Garonne est une ressource essentielle pour le développement économique mais aussi pour sa population. Elle permet le commerce fluvial qui entretient les échanges entre différentes villes de France, elle permet la production d'électricité et elle est une source d'eau potable pour les habitants. Seulement la Garonne devient vite une source d'eau non potable et affiche des conditions sanitaires « immondes ». En effet l'industrie, la navigation et les autres usages l'ont rendu insalubre. Alors que le regard sur la Garonne se terni, la grande crue de 1875 ne vient rien arranger. Connue comme la crue la plus dévastatrice de l'histoire de la Garonne à ce jour, elle a fait 209 victimes, et détruit tous les ponts et habitations. La Garonne devient un fléau pour ses habitants qui lui tourneront le dos pendant un certain temps. Seulement les Toulousains font face aux inondations et crues depuis la création de Toulouse, et ont sans cesse mis en place des dispositifs pour s'en protéger.

⁷ <http://www.ladepeche.fr/article/2012/06/10/1374341-decouvrez-le-projet-de-grand-parcgaronne-le-futur-central-park-toulousain.html>, Dossier Philippe Emery, *Découvrez le projet de Grand Parc Garonne, le futur Central Park toulousain*, LADEPÊCHE.fr, publié le 10/06/2012. (Consulté le 10-01-2016).

Si la crue de 1875 rappelle que la Garonne est un élément naturel « dangereux », elle est aussi une ressource fluviale majeure dans le développement de la ville⁸.

Nous venons de comprendre le « rapport de force » qui unie la ville de Toulouse à la Garonne. Mais qu'en est-il de l'entité Garonne elle-même ? Nous avons précédemment évoqué les différentes lois concernant la protection des eaux et des milieux aquatiques et de l'importance que revêtent l'eau et les écosystèmes qui lui sont propres. La Garonne est un fleuve dont de nombreux milieux sont à protéger (Zones humides, ripisylves, espèces animales et qualité de l'eau). Si aujourd'hui de nombreuses zones humides sont identifiées, il en existe encore qui ne sont pas reconnues du fait de leur modeste taille ou de leur insalubrité.

Et pourtant les enjeux sont bien là. C'est grâce à certaines associations et au travail de chercheurs que l'on a pu identifier ces zones à fort potentiels de développement et de maintiens d'une biodiversité. En effet au sein de ces milieux ont migrés ou se sont développés des espèces animales et végétales qui jouent un rôle très important dans l'équilibre écologique du milieu. La plus grande zone humide serait située entre Toulouse et Saint Nicolas de la Grave. On y retrouve ici des espèces végétales caractéristiques des forêts alluviales. Ces espèces jouent un rôle écologique très important. En effet cette faune et flore font de la Garonne un « réservoir de biodiversité »⁹. De nombreux organismes et associations s'emploient à identifier, préserver et protéger les milieux en danger. On note par exemple l'organisation Natura 2000, qui protège des zones et des lieux en les classant, afin d'éviter la disparition d'espèces animales ou végétales qui jouent un rôle prépondérant dans l'équilibre homme / nature. L'homme évolue et les mentalités aussi. Nous avons vu précédemment qu'une prise de conscience écologique a débuté en 1972. Si les mentalités changent et que la vision de la nature comme ressource inépuisable évolue, il semble que l'homme soit demandeur d'espaces naturels en lien avec la ville. Mais de quels espaces, territoires parle-t-on ? Comment connecter ruralité et urbain ? Comment intégrer des espaces « menacés » par l'homme ?

Si la Garonne et son paysage sont questionnés par les politiques, c'est dans le but d'identifier le devenir de son territoire¹⁰. En l'occurrence celui de la ville lui offre peu de « marge de manœuvre », expliquant pourquoi Toulouse a dû faire face à de nombreuses crues et inondations (1875). Elle est en revanche bien plus libre de ses mouvements en amont et en aval de la ville. On identifie différents territoires avec différentes fonctions à l'extérieur de la ville. Les constructions se nouent sous formes de petits « noyaux », en tenant compte des plaines inondables et des zones humides. Si ces ensembles de construction semblent tourner le dos à la Garonne et s'en protéger en s'implantant sur les hauts reliefs, il n'en reste pas moins qu'ils entretiennent un lien fort avec la Garonne.

⁸ **Philippe Valette, Jean-Michel Carozza**, « Toulouse face à la Garonne : Emprise de l'urbanisation dans la pleine inondable et géohistoire des aménagements fluviaux », *Geographicalia*, 2013, N° 63-64, p177.

⁹ **Paul Simon**, « Les forêts alluviales, un corridor écologique à restaurer », *Hors-série Midi-Pyrénées patrimoine*, été 2011, N°3, p.66-74.

¹⁰ **Anne Péré, Enrico Chapel, Rémi Papillault**, *Toulouse Territoires Garonne : habiter en bord du fleuve*. Collection Architectures, Aout 2012. (p.55-69).

Leur esprit est « marqué » par la présence de l'eau. D'ailleurs, la question des usages et des formes de zones inondables sont soulevées. Si l'eau n'y est pas tout le temps présente, elle définit des limites physiques, des frontières. Plusieurs limites fragmentent l'espace, certaines sont naturelles, d'autres artificielles, et possèdent des caractéristiques variées (zones de circulations, habitats, « végétales »). Se pose alors la question des usages de ces « limites ». Si ces zones inondables attirent les citoyens en quête de « ruralité urbaine » et d'usages récréatifs, cela ne semble pas faire l'unanimité au sein de la communauté des agriculteurs. Il y a une volonté de la part des citoyens de valoriser ces espaces comme des lieux potentiels d'espaces publics « campagnard ». Seulement certains espaces sont définis comme des sites protégés du fait d'espèces ou de milieux aquatiques rares. Il y'a là un enjeu de sensibilisation du public et un enjeu de maintiens d'une nature liée à la Garonne.

Les fluctuations du fleuve permettent de renouveler une faune et une flore qui font de la Garonne un « corridor écologique » traversant ainsi la ville de Toulouse et fabriquant une multitude de paysages. Se pose alors la question de la protection de ces paysages. Comment les rendre accessibles ? Faut-il les rendre accessible ?

Alors que la gestion des soubresauts de la Garonne se maîtrisent, le regard se pose de nouveau sur celle-ci. Mais cette fois non pas comme une ressource de production mais comme un espace où se développent des loisirs fluviaux. Il y a là un regain d'intérêt pour le fleuve et ses qualités intrinsèques.

Définie comme un « corridor écologique », la Garonne est le lieu de développement d'une faune et d'une flore qu'il convient de préserver, car cette biodiversité joue un rôle primordial dans l'équilibre des écosystèmes. Qualifiée par certains de « patrimoine naturel exceptionnel » la Garonne est au cœur des regards aujourd'hui. Nombreux sont ceux qui s'intéressent à ce fleuve et ses qualités actuelles et potentielles. Si de nombreux acteurs soulignent l'importance de la revalorisation de la Garonne et de son potentiel, qui sont-ils ? De quelle manière souhaite-t-on affirmer une « véritable identité Garonne¹¹ » ?

d) Le projet :

Nous avons évoqué précédemment le projet d'un plan guide Grand Parc Garonne ayant pour but de donner une cohérence aux aménagements proposés faisant le lien entre la Garonne et la communauté urbaine de Toulouse. Affirmer une véritable identité « Garonne » en créant une cohérence sur toute la longueur du fleuve tel est l'un des principes fondateurs du plan guide Grand Parc Garonne. Si l'on parle de plan guide Grand Parc Garonne, il est important de savoir qui est responsable de son élaboration, qui sont les commanditaires et dans quelle temporalité s'inscrit ce plan ?

Nous évoquons le plan guide du Grand Parc Garonne¹² car il s'agit du document qui présente les propositions d'aménagements de ce projet faisant le lien entre la Garonne amont (confluence avec l'Ariège) et la Garonne Aval (Saint-Jory). S'il fait état des propositions d'aménagements qui se dérouleront entre 2015 et 2030, il présente une partie liée aux diagnostics et une autre explicitant les stratégies.

¹¹ **Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. (p.6).

¹² **Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, Agence Ter, BICFL [et al], *Plan guide à horizon 2030 : Grand Parc Garonne*, mai 2012.

Les objectifs de cet aménagement sont clairement explicités par ses concepteurs. Avant tout basé sur un respect de la nature, de ses espaces d'habitats naturels à préserver et protéger, de la valorisation des zones humides (« véritables réservoirs de biodiversité »), le projet entend agir en harmonie avec les éléments existants et renforcer les points forts des différents sites via un panel d'activités variées (naturalisme, observation, promenade). Renforcer des « traces » ou des marques historiques liées à l'agglomération toulousaine. Des cheminements piétons, cyclables sont proposés afin de gérer une continuité « douce » entre les différentes étapes du parcours. L'idée étant de développer et de favoriser de nouveaux usages et de nouveaux modes de déplacements en lien avec l'eau. Si l'idée de travailler un « projet Garonnais » à l'échelle de l'agglomération toulousaine vient du Maire Pierre Cohen, en 2008, l'Agence Ter (paysagistes) répond à cette demande en fabriquant ce document plan guide Grand Parc Garonne. Notons que l'Agence Ter commence la conception en 2010 et livrera une première version du plan guide en 2012.

En 2008, L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT) réalise un document diagnostic sur la Garonne qu'il qualifie « d'Axe Garonne¹³ » et qu'ils rendront public en octobre 2010. Il semblerait que ce document soit les prémices du plan guide Grand Parc Garonne.

En effet les concepteurs de « l'Axe Garonne » mettent en évidence des objectifs et des stratégies à développer similaire à ceux énoncés dans le plan Grand Parc Garonne.

Cependant, l'auat et Toulouse métropole n'ont pas formulés d'hypothèses de projet, seulement proposés des « lieux à projet » potentiels et ont identifiés les points forts à développer, valoriser, protéger, concernant la Garonne (mieux intégrer la Garonne à l'aire urbaine, intégrer les enjeux liés à l'eau, favoriser l'équilibre entre les zones urbanisés et les zones agricoles péri-urbaines, sensibiliser sur les enjeux environnementaux liés à l'eau).

Nous avons évoqué précédemment l'importance de comprendre qui étaient les acteurs des différents documents réalisés (Axe Garonne et plan guide Grand Parc Garonne) et être en mesure de définir les interactions qui les caractérisent. Identifier la temporalité du projet en fonction des décideurs (hommes politiques) et les limites d'actions et d'interventions des acteurs. Il faut comprendre que ce type de projet s'inscrit au sein d'une démarche temporelle qui est celle de l'urbain et parfois celle de ses acteurs. Lorsque le maire commande un projet de cette envergure, l'échelle temporelle du projet dépassera celle du mandat du maire. C'est là toute la difficulté et la fragilité de ce type de projets, lorsqu'ils sont commandités par les instances politiques de la ville, car lors des passations de pouvoir, les successeurs ne sont pas forcément en accord avec ce qui a été proposé et remanié voir abandonné tout le travail effectué. Se pencher sur la question des acteurs, de qui ils sont et du rôle qu'ils jouent est indispensable pour mieux appréhender les visions et les propositions élaborées dans les documents de synthèse. Une fois les acteurs connus et identifiés, on peut se consacrer à l'étude des documents qu'ils ont produits et les confronter à leurs modes de pensée et leurs visions.

¹³ **L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine**, Toulouse Métropole. *Mieux connaître l'Axe Garonne*. Octobre 2010.

1.3 La question et la problématique

A l'instar de nombreuses villes en France, la ville de Toulouse souhaite aujourd'hui se retourner vers son fleuve et notamment, par le biais d'un projet de grande envergure qui entend remettre au cœur de l'identité toulousaine la Garonne¹⁴ : le projet Grand Parc Garonne.

Si le projet Grand Parc Garonne développé par l'Agence de paysage TER et commandité par la municipalité socialiste de Pierre Cohen, entend réconcilier la ville et la Garonne, il s'agit là de comprendre la vision de la Garonne selon les différents acteurs au sein de la proposition Parc Garonne. Si ce projet d'aménagement est le résultat d'une réflexion entre différents acteurs, ce qui nous intéresse ici, c'est de savoir quels sont leurs rôles et quelles interactions ont-ils avec le projet et les autres acteurs ? Et ainsi comprendre et définir les rôles de chacun des acteurs, et d'interroger la façon dont ils influencent et nourrissent le projet.

La première partie étant consacrée à l'étude du cadre d'action des intervenants concernant le projet Parc Garonne, la deuxième partie confronte le document produit par l'AUAVT (Axe Garonne) et celui de l'Agence TER (Grand Parc Garonne). L'idée est de comprendre ce que le diagnostic Axe Garonne a apporté à l'élaboration du plan guide Grand Parc Garonne et de quelles valeurs le projet Grand Parc Garonne puise-t-il sa force ? Quelle idéologie le document produit relate-t-il ?

Alors que nous avons interrogé l'évolution du document du plan guide Grand Parc Garonne en deuxième partie, l'objectif de cette troisième partie est de comprendre comment le plan guide Grand Parc Garonne, élaboré par l'Agence de paysage TER, entend réconcilier l'homme et la nature. En effet, si le plan guide Parc Garonne met l'accent sur les questions d'usages mais aussi de nature, c'est celui de la nature qui nous intéresse. Il s'agit ici de comprendre et d'analyser le projet en fonction du rapport projeté entre nature et aménagement.

1.4 L'hypothèse :

Alors que de nombreuses villes ont entretenus des rapports mouvementés avec leurs fleuves, il semble qu'aujourd'hui elles renouent, se réconcilient, progressivement, via l'élaboration de projets d'aménagements des espaces attenants à leurs fleuves.

Chacun de ces projets « fluviaux » souhaite remettre en avant un patrimoine écologique et le renforcer, à l'heure où les préoccupations pour la nature sont grandissantes.

S'il semble que l'écologie soit un leitmotiv concernant la mise en place de ce type de projets, la dimension patrimoniale et historique est également un élément clé de la conception. C'est pourquoi chaque ville, forte de son histoire fait naître des projets différents, mais qui semble pourtant avoir un but commun, se retourner vers leur fleuve et lui redonner une « seconde vie ».

C'est pourquoi nous supposons que la ville de Toulouse, à l'instar de nombreuses villes en France, entend renouer avec son fleuve (la Garonne) et que le projet Grand Parc Garonne en sera l'instrument.

¹⁴ **Propos recueillis lors de l'entretien réalisé avec Monsieur Even Yannick**, chef du projet Grand Parc Garonne à Toulouse Métropole. Si ces propos ont été cités par Monsieur Even, ils proviennent du Maire Pierre Cohen, qui, lors de son élection souhaitait revaloriser la Garonne et la rendre plus visible, accessible.

1.5 Corpus d'analyse :

La fabrication de la pensée liée au mémoire ne peut se faire sans « matière » pour nourrir, construire une réflexion et cette « matière », c'est le corpus.

L'hypothèse que nous émettons au départ nous permet d'affiner les choix en matière de corpus, même si nous nous devons d'avoir une vision globale du sujet au départ.

Notre hypothèse nous amène à nous intéresser à deux grandes entités, desquelles découlent évidemment des sous-entités. Ces deux grandes entités sont la Garonne et la ville de Toulouse. Pour la ville de Toulouse, c'est surtout le projet Grand Parc Garonne qui nous intéresse car il est l'illustration de la pensée et de la réflexion des acteurs de la ville sur la Garonne.

C'est ainsi que cette pensée autour de la Garonne et du projet qui lui attrait, mis en place par la ville de Toulouse, nous a permis d'identifier un certain nombre de documents constituant le corpus.

Nous nous sommes alors posé des questions afin de mieux cibler les éléments de recherche.

Notamment, qui sont les acteurs du projet Grand Parc Garonne ? Quand a-t-il débuté ? Pourquoi est-il né en 2010 ? Qu'est-ce que la Garonne ? Pourquoi s'y intéresse-t-on aujourd'hui ?

Ce sont ces questions que nous nous posons qui nous ont aidées à définir un cadre de recherche et à trouver les réponses dans des documents, qui constituent notre corpus aujourd'hui.

C'est pourquoi l'entité Garonne nous a conduit à nous documenter sur les organismes qui la gèrent, la protègent et l'observent. D'où, la lecture de documents établis par les organismes qui s'intéresse à elle, et ce, de différentes manières. Par exemple, le syndicat mixte d'étude et d'aménagement de la Garonne (SMEAG), l'agence de l'eau Adour-Garonne ou encore le site internet, LaGaronne.com. Dans ce cadre d'étude nous nous sommes intéressés à la dimension protectrice des milieux aquatiques, avec l'apparition des lois sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) et des sites protégés Natura 2000.

Afin de mieux comprendre le rapport entre la Garonne et le projet Grand Parc Garonne, nous avons cherché des renseignements du côté des acteurs de la ville et de ceux qui ont souhaité, entrepris, ce projet Grand Parc Garonne. Dans le cadre de cette recherche, nous nous sommes intéressés au document réalisé par l'agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine (aua/t), le plan guide élaboré par l'Agence de paysage TER, ainsi que des coupures de presse relatant l'avancement et les décisions prises par les politiques sur ce projet.

Et bien sûr, il nous paraissait primordial de rencontrer certains acteurs du projet au travers d'entretiens¹⁵, dans le but de faire le lien avec les différents documents écrits et cartographiques étudiés.

1.6 Méthode d'enquête et le plan du développement :

Si nous avons détaillé précédemment notre corpus, il s'agit maintenant de comprendre de quelle façon ces documents vont être questionnés. Identifier, au travers de notre corpus, une méthode d'enquête, puis, hiérarchiser les informations perçus au travers d'un plan, qui nous permettra de répondre à notre problématique et infirmer ou confirmer notre hypothèse de départ.

¹⁵ Cf. **Annexe 1&2** : Entretien avec Monsieur Even Yannick et Madame Péré Anne.

Nous choisissons ici, de faire une lecture simultanée de la méthode d'enquête et du plan de développement, afin de montrer comment certains éléments du corpus ont été sollicités non pas hasardement, mais en lien avec notre processus de réflexion et de démonstration.

Avant de commencer quelque analyse que ce soit du projet et des documents qui le caractérisent, il est important de comprendre le contexte dans lequel ce projet à échelle territoriale a vu le jour, qui sont les acteurs et qu'est-ce que nous « racontent » les documents qu'ils ont produits.

C'est pourquoi nous avons choisis dans un premier temps de nous intéresser à la genèse du projet et surtout au discours, à la vision et aux documents que les acteurs du projet ont développés.

Un premier travail a été mené sur les récits des journalistes dans la presse au sujet de ce projet Grand Parc Garonne. Ils étaient nécessaires pour appréhender le contexte général de ce projet, des discours rapportés de certains des acteurs interviewés et d'une partie de la politique de la ville. Ces écrits journalistiques, pour la plupart issus du quotidien *La Dépêche*, ont permis de constituer une base d'archives des différents événements liés au Grand Parc Garonne, à l'origine appelé « Axe Garonne¹⁶ ». Un petit peu « à la manière » des scientifiques qui observent les strates du sol, pour observer les témoins des événements passés. Seulement les informations que nous avons pu collecter au sein des coupures de presse, ne font pas état de la première phase de ce projet, 2008 à 2010 ; période à laquelle ce projet est envisagé et commence à être fabriqué. C'est alors que nous avons souhaité réaliser des entretiens auprès des acteurs qui ont connu la genèse du projet et qui seraient à même de mieux nous renseigner sur les origines de celui-ci. Puis nous avons croisé les récits des journalistes avec ceux des acteurs que nous avons rencontrés, le tout en corrélation avec certains documents qu'ils ont produits afin de faire la lumière sur leurs rôles, leur cadre d'action et ses limites, mais surtout, être en mesure de comprendre de manière claire, la présence et les actions de chacun.

Ce qui explique la deuxième partie de notre travail.

Il s'agit dans cette deuxième partie, de comprendre dans quelle temporalité s'inscrit le processus du projet Grand Parc Garonne, en analysant chacun des documents, fabriqués par des acteurs différents, mais dont le travail s'articule autour du même sujet (la Garonne). Ces deux documents (Axe Garonne et le plan guide de l'agence TER) seront analysés en fonction de leur temporalité de fabrication. Il est important dans notre processus d'analyse que les documents soient « décortiqués » dans l'ordre de leur fabrication pour que nous soyons à même de percevoir les notions développées et l'évolution de la pensée du projet. C'est pourquoi, le document de l'agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine (aua/t), « Axe Garonne » sera étudié en premier et le plan guide de l'Agence TER en second. L'idée à travers l'analyse chronologique de ces documents, est de mieux cerner ce qu'est le projet¹⁷ Grand Parc Garonne. Ensuite nous essaierons d'identifier le processus de « fabrication » du projet en analysant les documents produits, son évolution et ce qu'il signifie.

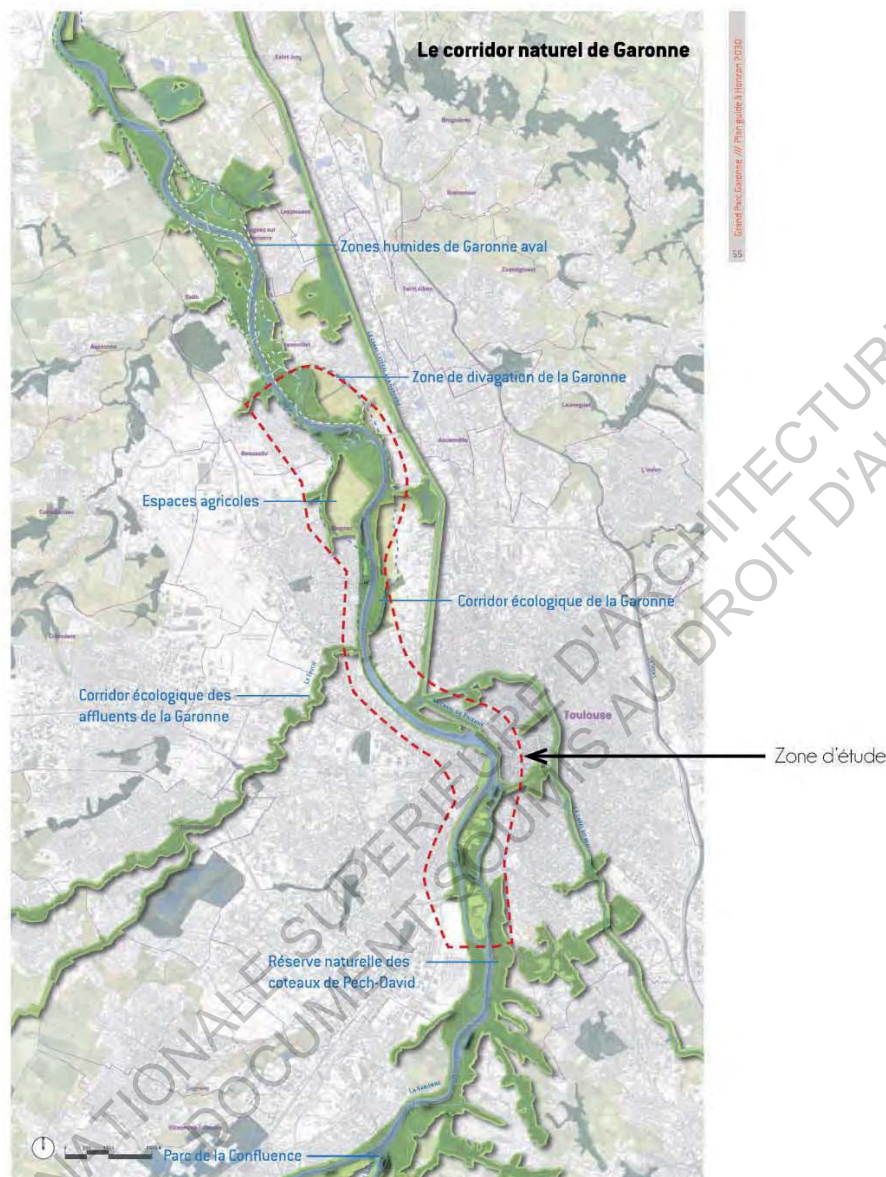
Ce qui nous amène à la troisième partie de notre réflexion.

Alors que nous avons étudié le contexte de fabrication et le rôle des différents acteurs au sein du projet Grand Parc Garonne dans un premier temps, puis analysé les documents fabriqués pour permettre la réalisation d'un tel projet, nous souhaitons dans cette troisième partie questionner la vraie nature de ce projet au regard des documents produits et du travail des acteurs. En effet, si le projet Grand Parc Garonne met l'accent dans son plan guide sur les questions d'usages mais aussi de nature, c'est celui de la nature qui nous intéresse.

¹⁶ Cf. **Annexe 2** : Entretien avec Anne Péré, comité scientifique aua/t.

¹⁷ Le terme projet est employé ici pour désigner la « conception papier » de l'idée du Grand Parc Garonne et non les actions concrètes réalisées par rapport au plan guide.

Par nature, on entend ce qui se rapporte à la dimension écologique d'un milieu faunistique ou floristique. Identifier les points de protection, de préservation et/ou de mise en valeur d'un patrimoine naturel¹⁸ en rapport au projet Grand Parc Garonne. Cette étude se concentrera sur la partie sud de Toulouse, au niveau de Pech-David, puis Toulouse-centre et Toulouse aval, au niveau de la commune de Beauzelle. (Conférer carte suivante).



Source : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, Agence Ter, BICFL [et al], Plan guide à horizon 2030 : Grand Parc Garonne, mai 2012.

La zone d'étude que nous illustrons ici en pointillé rouge, a été définie au nord en fonction des zones humides, liées à la Garonne, ensuite on descend sur le centre de la ville de Toulouse, lieu de « rencontre » entre les toulousains et la Garonne, puis dans la zone au sud de l'île du Ramier, vers Pech-David.

Fig1. Zone d'étude définie dans le cadre de l'analyse du mémoire

¹⁸ Paul Simon, « Les forêts alluviales, un corridor écologique à restaurer », *Hors-série Midi-Pyrénées patrimoine*, été 2011, N°3, p.70.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

2. Le développement de la recherche

I. Les Acteurs liés au projet Grand Parc Garonne et
leur cadre d'action

Si nous avons questionné les raisons du retournement des villes sur leur fleuve, il semble important de se poser la toute première question qui est la suivante : Qui est à l'origine d'un tel projet ? Quels en sont les raisons ? Dans quel contexte est-il né ? C'est pourquoi l'objet de cette première partie est de comprendre et d'analyser quelles sont les personnes qui ont commandités ce projet, qui a participé de près ou de loin aux différentes actions pour le mener à bien et dans quel contexte.

Nous nous devons ici, d'appréhender les acteurs, leurs rôles, leurs limites et leurs interactions.

Il est important de comprendre que ce type de projet est dans un premier temps une initiative politique, une idée qui naît de ceux qui « fabriquent et pensent » la ville.

Comme nous l'avons dit juste avant, un projet comme celui du Grand Parc Garonne ne naît pas du seul travail des concepteurs. Il est le résultat de concertations et de réflexions issus des personnes qui travaillent à dynamiser, transformer et fabriquer la ville. En l'occurrence, ce sont les hommes politiques, accompagnés des autres acteurs de la ville, qui s'emploient à définir un programme de projet afin de faire appel à des concepteurs qui formaliseront une réponse.

1) Le rôle des acteurs et la temporalité dans laquelle ils s'inscrivent en rapport avec l'élaboration du projet

Pour comprendre dans quel contexte ce projet à vue le jour et a été envisagé il nous faut remonter un peu avant 2008. En effet, de 2004 à 2008 Toulouse est gouvernée par le Maire Jean-Luc Moudenc. Si le projet Grand Parc Garonne ne naît pas sous la municipalité de Jean-Luc Moudenc, on commence déjà à pressentir un intérêt concernant la Garonne et son potentiel atout pour la ville de Toulouse et ses habitants¹⁹. Si Pierre Cohen fait naître les prémices du projet Grand Parc Garonne durant son mandat, il faut cependant savoir que son prédécesseur Jean-Luc Moudenc était déjà dans une dynamique de revaloriser la Garonne, notamment avec la question du Parc des expositions et de son futur emplacement sur l'île du Ramier. Sous l'égide de son slogan « Rendre la Garonne aux toulousains », Jean-Luc Moudenc pose les bases de ce qui sera plus tard le projet Grand Parc Garonne. Son projet a pour but de relier les différentes rives de la Garonne via de multiples ponts (sept) et réaménager 25 kilomètres de berges accessibles aux vélos et aux piétons. Ce projet ambitieux entendait relier l'actuelle cancépôle à la commune de sesquières²⁰. Finalement, ce sera la passerelle qui surplombe la Garonne et qui relie le jardin Raymond IV au port Viguerie qui verra le jour en février 2008, juste avant l'arrivée du Maire socialiste Pierre Cohen. Ce sera peut-être le premier aménagement qui va marquer l'entrée de Toulouse dans sa reconquête de la Garonne.

La même année, Jean-Luc Moudenc est le Maire sortant de Toulouse et c'est Pierre Cohen qui va lui succéder. Socialiste, Pierre Cohen fait de la transformation de la ville de Toulouse une de ses priorités. C'est d'ailleurs, l'année de sa nomination que Toulouse va devenir la Communauté Urbaine du Grand Toulouse. Si Pierre Cohen entend donner de l'envergure à Toulouse, il s'intéresse de près à la transformation du centre-ville, avec l'aide de l'architecte-urbaniste Joan Busquets. Pour le nouveau Maire, il s'agit de rendre la ville aux piétons et de l'ouvrir, la tourner vers son fleuve. Si quelques projets ont été menés pour connecter la ville à son fleuve, Pierre Cohen entend replacer la Garonne au cœur de l'identité Toulousaine, en réalisant un Parc Garonne.

¹⁹ Cf. **Entretien** avec Monsieur Even Yannick (annexe 1)

²⁰ <http://www.ladepeche.fr/article/2007/12/13/418772-projet-sept-ponts-sur-la-garonne.html>
LADEPÊCHE.fr *Projet. Sept ponts sur la Garonne* publié le 13/12/2007. Consulté le 22/11/2015.

Il est important de savoir que le « projet Grand Parc Garonne » a été commandité en 2010, à l'agence de paysage TER²¹. Bien que Pierre Cohen ait manifesté très tôt sa volonté de créer un grand parc pour Toulouse, il y a eu une première phase de diagnostic qui a été réalisé par l'agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse (aua/t), en 2008. Ce diagnostic « Axe Garonne » est une sorte de cahier des charges et d'état des lieux pour la conception du futur parc toulousain.

S'il a été commencé en 2008, avec l'arrivée au pouvoir de Pierre Cohen, le rapport a été remis en octobre 2010 à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse. Bien que rédigé par l'agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse (aua/t), d'autres acteurs ont contribué à l'élaboration de ce document, visant à apporter une démarche de futur projet cohérente et au plus près de l'état des lieux. C'est pourquoi l'aua/t, s'est entouré des organismes concernés par la question de la Garonne et du territoire toulousain²². Parmi ces organismes, on compte l'agence de l'eau Adour-Garonne et le SMEAG (Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne). Si de nombreux autres acteurs spécialisés sur la question de l'eau ont travaillé avec ces organismes, nous faisons le choix ici de nous focaliser sur les deux principaux organismes énoncés en amont. L'agence de l'eau Adour-Garonne est une des branches de l'organisme étatique, agence de l'eau. Née de la création de la loi sur l'eau de 1964, elle a pour mission de lutter contre la pollution et de protéger l'eau et les milieux aquatiques. L'agence de l'eau Adour-Garonne fait partie d'un des six bassins du territoire français. Ces bassins sont des zones définies en fonction des fleuves et des rivières du territoire. L'agence de l'eau Adour-Garonne permettra à l'aua/t d'avoir une lisibilité globale sur la Garonne et son « état », mais aussi de bien gérer l'équilibre ressource/utilisations de l'eau²³. Alors que le SMEAG (Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne) est un véritable relais technique pour les territoires, il est un interlocuteur privilégié concernant le fleuve Garonne. Il conduit également des études à l'échelle territoriale qui s'inscrivent dans le cadre du Plan Garonne, du SDAGE (schéma directeur de l'aménagement et de la gestion des eaux) Adour-Garonne ou de la Directive cadre sur l'eau. Et ainsi, le SMEAG permet à l'agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine de tenir compte des espèces (faunistiques et floristiques) protégées ou à protéger, liées à la Garonne²⁴ dans le cadre du projet.

De même que la question d'un projet « Axe Garonne » à cette époque, questionne aussi le rapport entre la ville et son fleuve. D'où un travail mené de front avec la Direction générale du développement urbain et durable ainsi que la Direction générale des services urbains, tous deux appartenant à la communauté urbaine du Grand Toulouse. Si le diagnostic « Axe Garonne » a été établis conjointement avec les services du Grand Toulouse, la synthèse a été réalisée avec la collaboration du SMEAG et de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Chacun des acteurs joue un rôle de conseiller et intervient dans la réalisation de ce document afin de créer un document qui saura poser des bases solides du futur projet Grand Parc Garonne.

²¹ **Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, Dossier de presse, *Grand Parc Garonne : plan guide*. Juin 2012. (p.5, paragraphe 1)

²² **L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine**, Toulouse Métropole. *Mieux connaître l'Axe Garonne*. Octobre 2010. Page 2.
L'aua/t nous livre ici les acteurs de la Garonne avec qui ils ont travaillé pour élaborer le document Axe Garonne.

²³ **Agence de l'eau Adour-Garonne**, Etablissement public du Ministère du Développement Durable. *Le modèle français de gestion de l'eau appliqué au grand sud-ouest*.

²⁴ **Paul Simon**, « Les forêts alluviales, un corridor écologique à restaurer », *Hors-série Midi-Pyrénées patrimoine*, été 2011, N°3, p.70.

Les différents acteurs dont nous venons de faire état sont les acteurs liés à l'élaboration du document « Axe Garonne », rédigé par l'aua/t et la communauté urbaine du Grand Toulouse.

Comme nous l'avons dit précédemment, il y a eu deux documents concernant le projet Grand Parc Garonne. Le premier, celui de l'aua/t, « Axe Garonne », puis le plan guide Grand Parc Garonne de l'agence TER. Alors que nous avons fait état des différents acteurs qui sont intervenus pour la réalisation du diagnostic « Axe Garonne », nous allons maintenant nous intéresser au document de l'agence TER. Le plan guide Grand Parc Garonne a été réalisé par l'agence de paysage TER, dont le principal acteur est Henri Bava, membre fondateur et directeur associé de l'agence. Fort de son expérience dans la planification urbaine et la maîtrise d'œuvre de parcs et espaces publics à grande échelle, Henri Bava, associé au bureau d'ingénierie culturelle BICFL se verra confier l'élaboration du plan guide Grand Parc Garonne, par les élus de la communauté urbaine du Grand Toulouse. S'il en est, avec ses collègues le principal réalisateur, il n'en reste pas moins qu'il s'est entouré des différents bureaux de conseils chargés de la programmation, tels que BICFL, ISL, ARCADIS²⁵, etc... Ces différents organismes d'ingénierie conseil jouent un rôle d'accompagnement de l'agence TER dans la définition des éléments de programme liés au projet Grand Parc Garonne. Ils assistent les concepteurs dans les orientations des futurs usages possibles à développer au sein du plan guide. Seulement pour assurer une bonne cohérence des idées développées dans le plan guide, l'agence TER établira un dialogue avec les acteurs du Grand Toulouse ainsi que Joan Busquets l'architecte-urbaniste délégué à la ville de Toulouse. Ceci pour la partie centre de la ville. Notons que pour la conception du plan guide, l'agence TER prendra grandement appui sur le document « Axe Garonne » de l'agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine, source de renseignements très précieux

Si l'agence TER s'est chargé de réaliser le document du plan guide du Projet Grand Parc Garonne, présenté en juin 2012 à la municipalité de Toulouse, ce sont aujourd'hui les services de Toulouse Métropole qui « gère » la mise en place des opérations pilotes développés lors de la conception. Les opérations pilotes mises en place dans la séquence Garonne amont et Garonne aval sont accompagnées par l'agence TER pour maintenir la cohérence. Tandis que la partie nommée « arc culturel » au sein du plan guide Grand Parc Garonne, qui caractérise le centre de Toulouse, est étudié en collaboration avec Joan Busquets²⁶.

Nous avons précédemment évoqué les différents acteurs qui ont participé à la fabrication des deux documents fondateurs du projet Grand Parc Garonne et la temporalité dans laquelle ils se sont inscrits. Afin de résumer et de rendre plus compréhensible les interactions qui les unissent, nous faisons le choix d'illustrer nos propos par le biais des deux schémas ci-après (Cf. figure 2 et 3). Nous avons également fait le choix d'illustrer par le biais d'une frise chronologique, les différentes phases du projet depuis sa naissance jusqu'à la mise en place des premières opérations « pilotes » (Cf. figure 4).

²⁵ **Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, Dossier de presse, *Grand Parc Garonne : plan guide*. Juin 2012. (p.5, paragraphe 1)

²⁶ Cf. **Annexe 1** : Entretien avec Monsieur Even Yannick, chef de projet Grand Parc Garonne.

Periode :

2008-2010

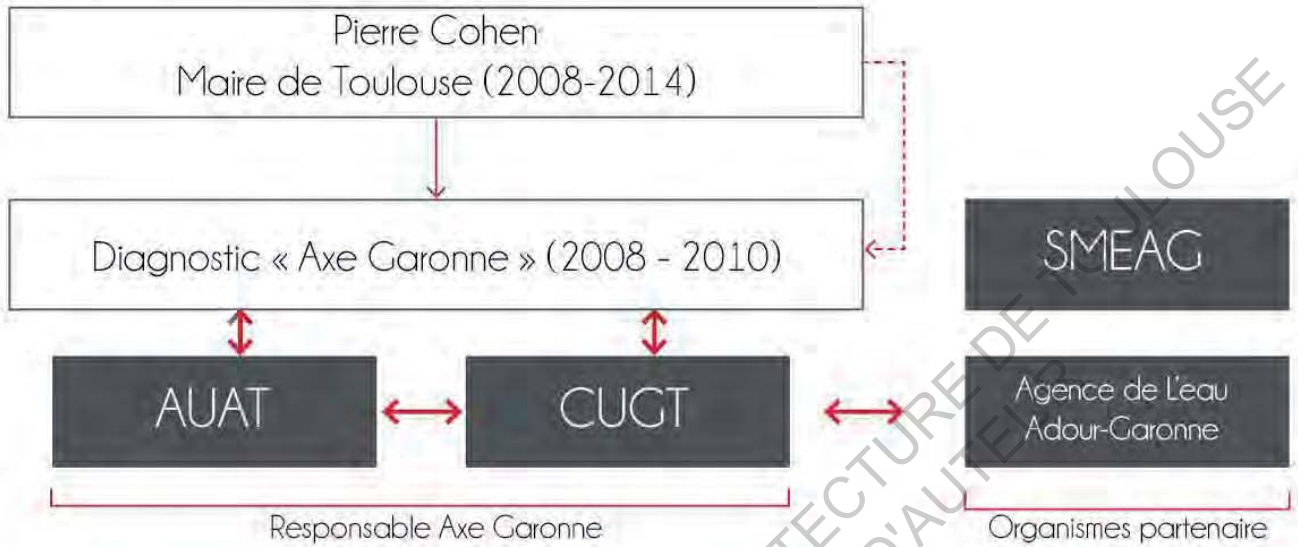


Fig 2. Schéma des interactions entre les différents acteurs du diagnostic « Axe Garonne » et la temporalité.

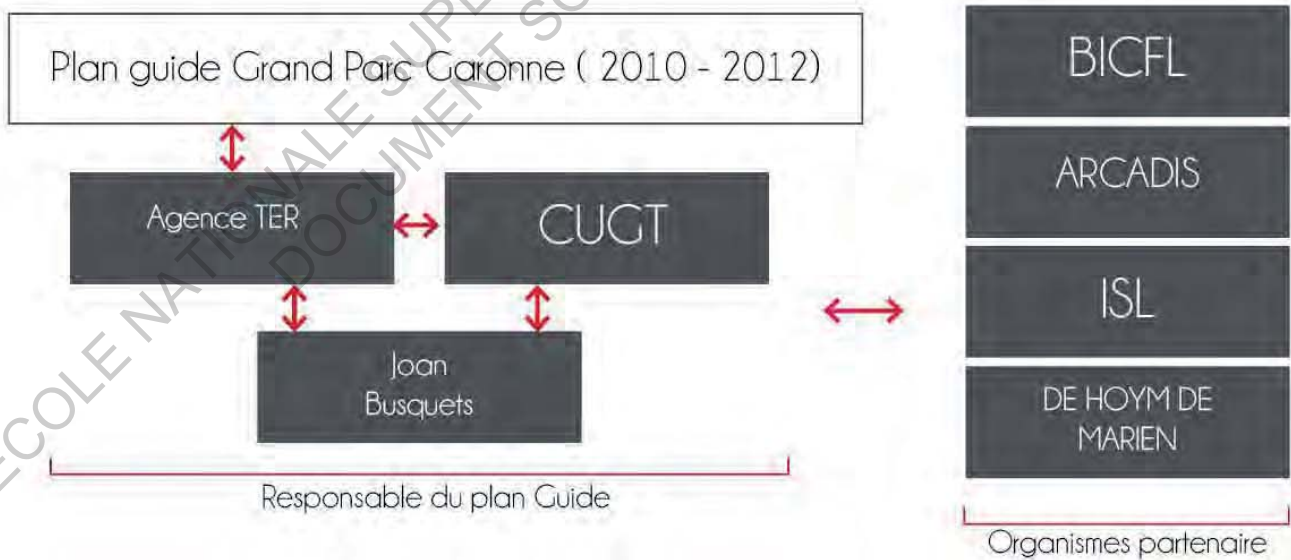


Fig 3. Schéma des interactions entre les différents acteurs du projet Grand Parc Garonne et la temporalité.

Frise chronologique des étapes clés du projet Caronne

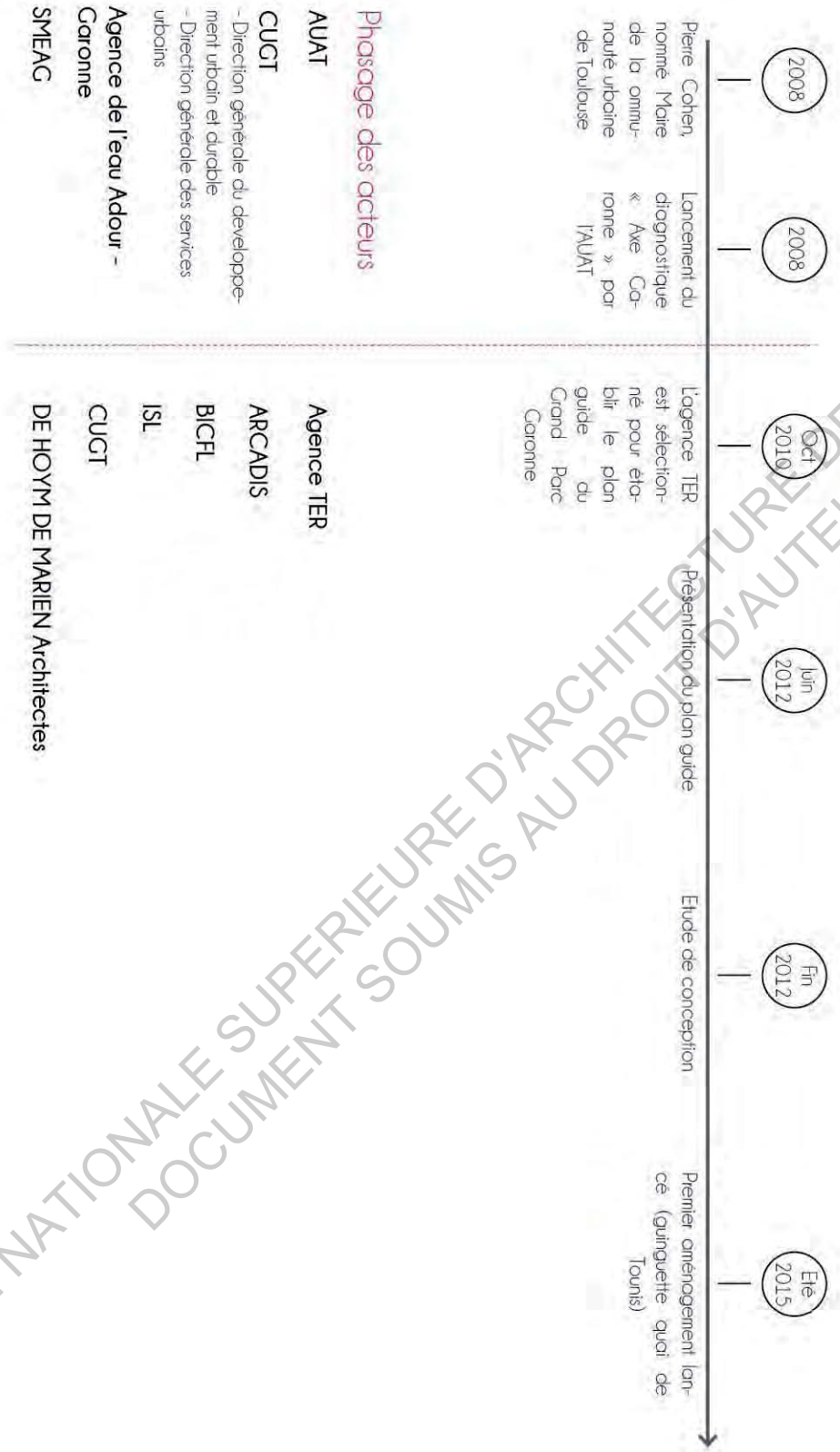


Fig. 4. Frise Chronologique illustrant l'intervention des différents acteurs en fonction des différentes temporalités du projet.
Document réalisé à partir des documents « Axe Caronne » et le plan guide Grand Parc Caronne.

2. Liens avec la Garonne – Leurs échelles soit d'intervention, soit de vision de la Garonne (limites).

Si l'on se pose la question des « limites » de la Garonne, on peut en donner plusieurs définitions, et ce, toujours en lien avec les acteurs qui s'y intéressent. C'est ici que le sens de limites vient rencontrer celui des échelles. En effet, ce que nous sous-tendons ici, c'est la compréhension du territoire via une représentation. Qu'elle soit cartographique, imagée ou mentale, cette représentation du territoire, dans le choix du cadrage et de l'échelle qu'on lui donne est la résultante de ce que les personnes qui l'étudient veulent donner à en voir²⁷. Nous comprenons que chacun des acteurs, dont le rapport avec l'objet étudié est différent, fera le choix d'une échelle qui lui permettra d'analyser le territoire du point de vue qu'il aura choisie. Et ainsi, définir l'échelle la plus appropriée à l'analyse et à la représentation de ce territoire.

Nous allons maintenant nous servir du travail que nous avons effectué, sur la définition des acteurs dans le processus de fabrication du projet Grand Parc Garonne. Ce que nous souhaitons faire dans cette partie, c'est montrer par le biais de cartographies, les différentes échelles qu'abordent les acteurs selon les critères qu'ils définissent. Et par critères, on entend celui de la vision qu'ils ont de la Garonne mais aussi celui des limites de leurs interventions. Bien-sûr, ces critères sont directement liés à la notion d'échelle. Nous allons donc, dans le cadre de notre analyse, reprendre le sens chronologique d'apparition et d'intervention des acteurs.

C'est alors tout naturellement que nous commençons avec les acteurs politiques qui ont demandé aux instances de la ville et « Garonnaises²⁸ » de se pencher sur un projet qui « replacerait la Garonne au cœur de l'identité toulousaine »²⁹. Rien que dans la formulation de Pierre Cohen citée en amont, nous pouvons aisément identifier l'échelle dans laquelle se situe la vision du projet (2008). Pour l'ex maire de Toulouse, il s'agit là de questionner le fleuve Garonne au cœur de l'agglomération toulousaine. Cette échelle de l'agglomération toulousaine est renforcée par le « projet des sept ponts³⁰ » initiée par Jean-Luc Moudenc (2007) lors de la fin de son mandat, annonçant les prémices de ce que nous connaissons aujourd'hui comme le projet Grand Parc Garonne. Si Jean-Luc Moudenc voyait un projet de 25 kilomètres de promenades le long des barges de Garonne, son successeur, lui, proposera un projet dont l'envergure sera plus grande (32 kilomètres). Nous expliquerons d'ailleurs pourquoi, le projet Grand Parc Garonne définit 32 kilomètres d'aménagements du territoire toulousain, du nord au sud en lien avec le fleuve. En clair, les raisons qui ont poussés les acteurs du projet Grand Parc Garonne à définir cette distance et les lieux du futur projet.

²⁷ Marcel Roncayolo, Isabelle Chesneau, *L'abécédaire de Marcel Roncayolo : Entretiens*. Infolio, 2011. « E comme échelle », p.125-126.

²⁸ Le terme « Garonnaises » fait référence aux acteurs dont les problématiques de travail sont exclusivement destinées à la Garonne. Exemple le SMEAC, Agence de l'eau...

²⁹ Formule que Pierre Cohen utilise lorsqu'il explique la raison d'un projet Grand Parc Garonne. Cette formule est issue du dossier de presse du plan guide Grand Parc Garonne.

³⁰ Le « projet des sept ponts » fait référence à l'article écrit dans la dépêche pour qualifier le projet que proposait Jean-Luc Moudenc avant la fin de son mandat.

<http://www.ladepeche.fr/article/2007/12/13/418772-projet-sept-ponts-sur-la-garonne.html>

LADEPÊCHE.fr *Projet. Sept ponts sur la Garonne* publié le 13/12/2007. Consulté le 22/11/2015.

Cependant, elle s'enrichit d'une vision plus large grâce aux acteurs de la Garonne : Le SMEAG et l'agence de l'eau Adour-Garonne. En effet, ces deux organismes s'occupent de réaliser des missions à l'échelle de la Garonne. Si elles ne travaillent pas à la même échelle et n'ont pas le même rôle à jouer, elles ont pourtant bien en commun le même sujet d'étude. Notons cependant que l'agence de l'eau Adour-Garonne lutte contre la pollution et elle protège l'eau et les milieux aquatiques de la région correspondant à son bassin. A l'inverse du SMEAG, qui s'intéresse exclusivement à la Garonne et à sa vallée (Cf. Figure 6 et 7).

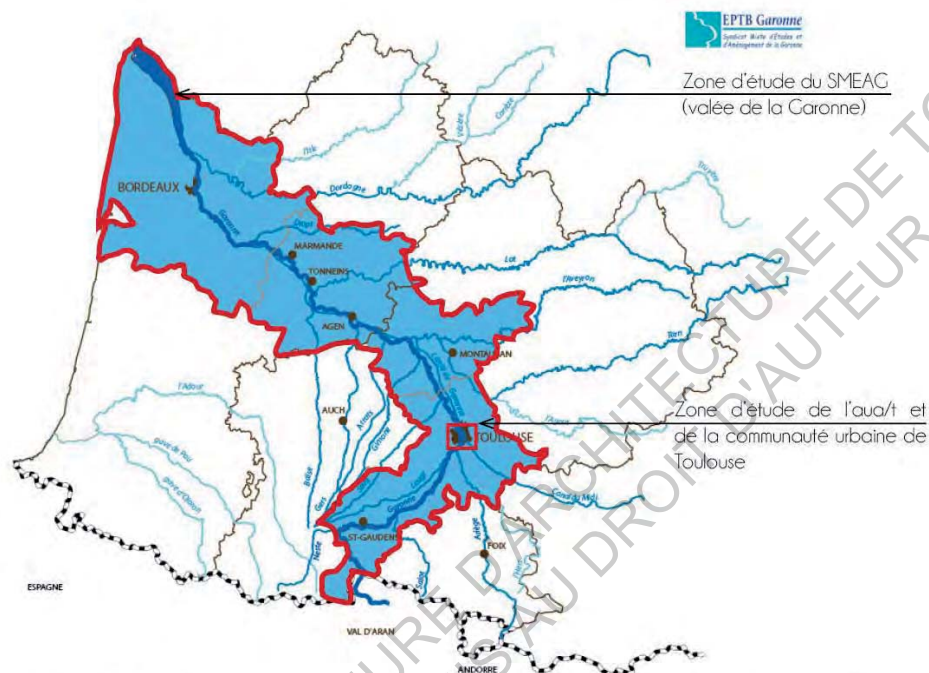


Fig 6. Limites d'action du SMEAG (Syndicat Mixte d'études et d'aménagement de la Garonne)
Source: fond de carte du SMEAG

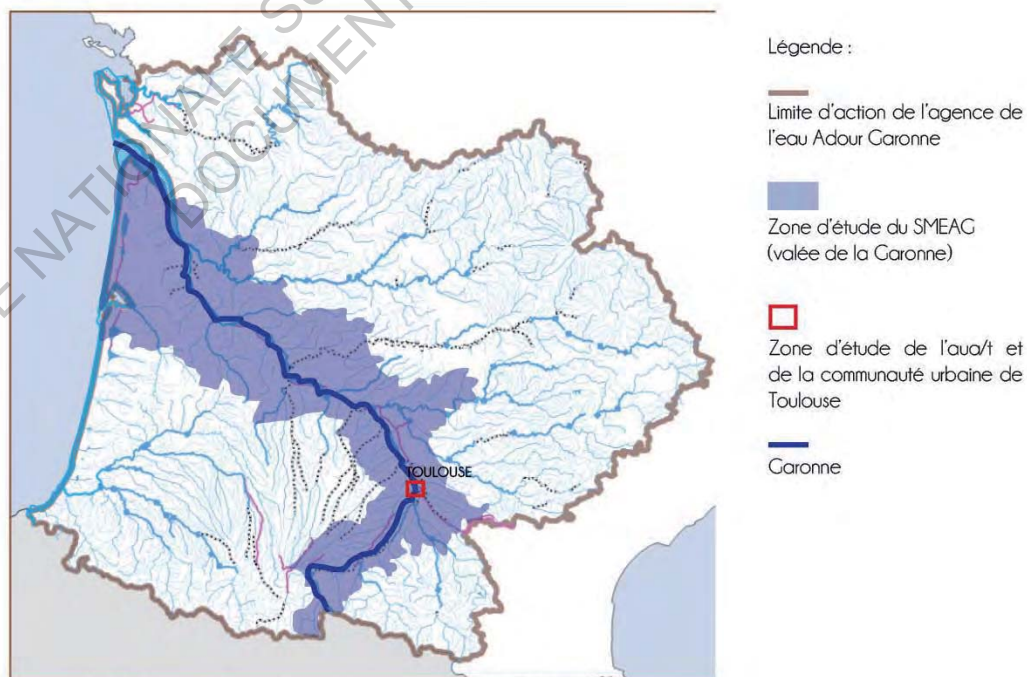


Fig 7. Limites d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne
Source: fond de carte de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Les deux organismes dont nous venons de parler précédemment, permettront aux services du Grand Toulouse, ainsi qu'à l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Toulouse de fabriquer le document « Axe Garonne ». Et ainsi appréhender la Garonne non pas de la seule dimension que les limites administratives de la ville lui confère. Même si l'on peut noter que les « fabricants » du projet « Axe Garonne » ont pressentis, à l'instar de l'équipe de l'agence de Paysage TER, un point de départ au projet du « Grand Parc » toulousain au niveau de la confluence de la Garonne avec l'Ariège. On peut supposer que la présence du Parc de la Confluence a influencé le choix de faire commencer le futur parc toulousain à cet endroit (Cf. Figure 8).

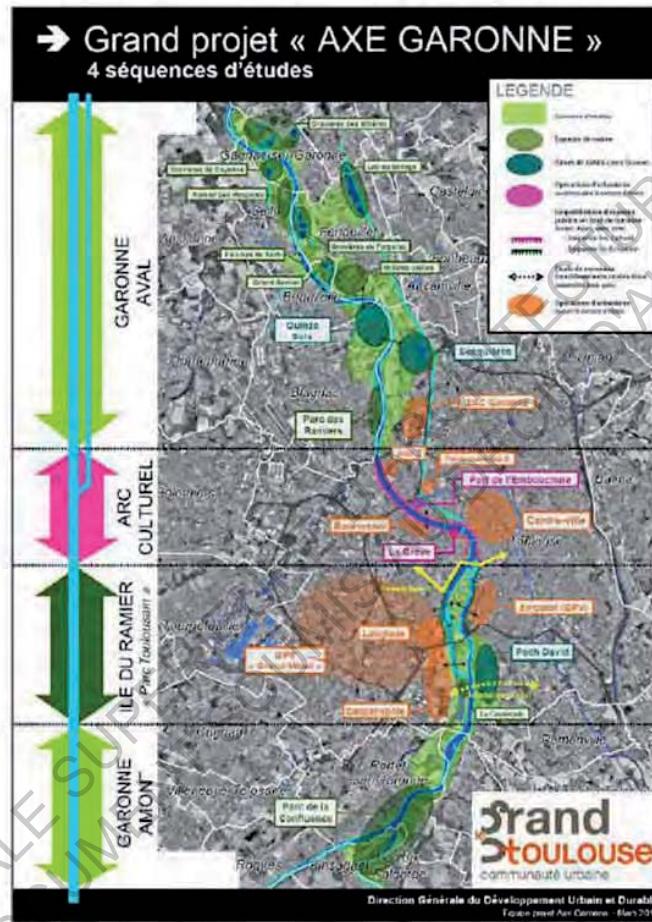


Fig 8. Séquences définies pour le projet « Axe Garonne » du futur « Grand Parc »

Source : L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine, Toulouse Métropole. Mieux connaître l'Axe Garonne. Octobre 2010. Page 2.

Il est intéressant de constater que « l'Axe Garonne » avait déjà su s'émanciper des limites administratives de la communauté urbaine de Toulouse. En effet le parc de la confluence qui fait l'objet du point d'entrée du projet, ne fait pas partie administrativement de la communauté urbaine de Toulouse.

Par la suite, lorsque l'agence TER sera retenue pour réaliser le plan guide du projet Grand Parc Garonne, elle défendra cette position du point d'entrée du projet, en expliquant que ce point de

jonction entre la Garonne et l'Ariège constitue le berceau de la naissance de Toulouse³⁴. L'agence TER travaillera, pour l'élaboration du plan guide Grand Parc Garonne, en étroite collaboration avec différents services de l'état, cabinet d'ingénieurs spécialisés dans la programmation culturels, ainsi que l'architecte-urbaniste Joan Busquets. Si l'agence TER fait le choix de débiter le « Grand Parc Garonne » au niveau de la confluence Ariège, Garonne, et le faire se terminer au niveau de la commune de Saint-Jory, c'est pour des raisons de connexions entre le projet et les paysages de Garonne qui font son identité unique. Notons également que la question des limites administratives a bien sûr dû être prise en compte. Même si, au-delà du simple projet de paysage, le Grand Parc Garonne a pour but de fédérer les nombreux acteurs des différentes communes de la Métropole dans un seul but, se « réapproprier le fleuve³⁵ ». En lien avec les différents acteurs de la Métropole toulousaine et les services de la Garonne, l'agence TER conçoit un projet Grand Parc Garonne qui vise à dépasser les limites administratives de la communauté urbaine de Toulouse. Ce projet s'inscrit dans une échelle temporelle et spatiale bien plus grande que celle de la ville, celle de la Garonne entière. Le Grand Parc Garonne doit s'inscrire dans une dimension territoriale à l'échelle de la Garonne et des départements qui l'accueille. C'est tout d'abord un questionnement de l'entité Garonne et de ses paysages au sens le plus large qui permettra l'élaboration du plan guide du futur Grand Parc Garonne, mettant en avant la richesse du patrimoine lié au fleuve. Si la réflexion d'un tel projet s'inscrit à l'échelle de l'élément phare du projet, la Garonne, les différents acteurs du projet Grand Parc Garonne s'entendent pour créer différentes séquences dont les choix sont faits en fonction des spécificités paysagères, culturelles et économiques qui ont façonné le territoire toulousain.

3. Leurs liens et le rôle qu'ils jouent dans l'élaboration du plan guide Grand Parc Garonne. Confrontation entre les acteurs, leurs échelles et donc les limites.

Dans cette troisième partie, nous allons faire une synthèse des deux parties précédentes. Il s'agit ici, de bien appréhender le rôle des différents acteurs, en lien avec le cadre d'action qui leur est propre (zone de travail). Si nous avons fait une lecture générale du cadre de travail et du rôle des différents acteurs en amont, nous allons ici croiser le rôle et les échelles de travail des acteurs liés au projet Grand Parc Garonne. Nous souhaitons appréhender et décortiquer de manière intelligible toute la complexité des interactions entre les différents intervenants au sein d'un projet de si grande envergure.

Le projet Grand Parc Garonne, est l'aboutissement d'une multitude de rencontres et d'échanges entre les différents acteurs qui l'ont fabriqué. Si l'idée d'un « Grand Parc » naît avec Jean-Luc Moudenc en 2007, Pierre Cohen, en 2008, reprend cette idée et engage le processus de fabrication du projet. Dans un premier temps c'est le projet « Axe Garonne » qui définit les bases de ce qui doit être ce futur parc toulousain. Puis, en 2010, la mairie de Toulouse décide de faire appel à l'agence TER pour formaliser toutes les idées mises en avant par les acteurs de « l'Axe Garonne ». Bien plus qu'un simple projet de paysage, l'agence TER entend créer un plan guide pour le futur Grand Parc Garonne, qui sera le support de réflexion à l'échelle de la métropole toulousaine et bien sûr à l'échelle du projet. Ce document a pour but de rassembler l'ensemble de connaissances portées par les acteurs sur les différentes thématiques qu'aborde, dans sa conception, le Grand Parc Garonne. Il s'agit à travers ce projet de mettre tout le monde d'accord, afin de générer un projet qui soit le fruit d'une vision partagée sur le devenir du territoire et de sa perception.

³⁴ **Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. (p.13)

³⁵ Expression utilisée par l'agence TER au sein du document du plan guide du Grand Parc Garonne.

Si l'on comprend bien que chacun des acteurs « apporte sa pierre à l'édifice » dans ce vaste projet, qui sont-ils et quels rôles jouent-ils en définitive ?

Nous allons donc faire une lecture approfondie et détaillée des acteurs de ce plan guide Grand Parc Garonne. Cependant, face à la quantité d'acteurs et sous-acteurs qu'un tel projet comporte, nous faisons le choix d'illustrer ici, les acteurs les plus importants. C'est pourquoi nous allons procéder dans l'ordre de fabrication du projet afin de montrer l'intervention et le rôle de chacun des acteurs à un moment précis.

Lorsqu'en 2010, Pierre Cohen, alors maire de la communauté urbaine de Toulouse reçoit le document « Axe Garonne » de l'aua/t³⁶, il choisit de faire appel à l'agence de paysage TER, pour la conception du plan guide du Grand Parc Garonne. C'est alors que l'agence TER, prend connaissance du travail effectué par l'aua/t et les services de la communauté urbaine du Grand Toulouse (CUGT), le document « Axe Garonne ». Ce document fabriqué avec de nombreux acteurs concernés par le devenir de la Garonne et la ville de Toulouse est une source précieuse d'informations pour les concepteurs. Mais les choses évoluant, il est important pour l'agence TER et la communauté urbaine du Grand Toulouse³⁷ de travailler avec les acteurs qui sont spécialisés chacun dans leur domaine, afin que le plan guide apporte une matière de travail cohérente et viable. Comme le souligné l'agence TER, le but du plan guide n'est pas de figer un projet de « Grand Parc » à l'échelle de la métropole toulousaine, mais bien de réunir les différents acteurs concernés afin qu'ils partagent une vision et une direction de projet commune³⁸. C'est pourquoi l'agence TER travaillera exclusivement avec les services de la communauté urbaine de Toulouse. En effet, afin qu'une certaine hiérarchie soit mise en place dans la façon de fonctionner pour l'élaboration du plan guide, l'agence TER recueillera les informations auprès de la CUGT³⁹. Notons également que l'agence TER s'entourera de bureaux d'ingénieries spécialisés dans le domaine de la programmation, culturelle de loisir et de tourisme. Si l'agence TER joue le rôle de concepteur, il faut noter que l'acteur principal qui coordonne et relaie toutes les informations dans ce projet est la CUGT. En effet elle validera ou invalidera les décisions en fonction des interactions et des informations perçus par l'ensemble des acteurs impliqués dans le Grand Parc Garonne. Il est important de comprendre que la CUGT s'entoure des acteurs spécialisés qui vont lui permettre de prendre des décisions cohérentes pour le projet. Et ainsi partager les informations indispensables avec l'agence TER pour la conception du Grand Parc Garonne. La communauté urbaine de Toulouse sera le décideur final, au vue de toutes les informations qu'il collectera. Maintenant que nous avons compris que la CUGT est le décideur et que l'agence TER travaille en étroite collaboration avec ses services, il nous faut identifier qui travaille avec la CUGT pour l'élaboration du pan guide. Nous avons vue précédemment que le projet Grand Parc Garonne convoque les acteurs liés à la Garonne et à sa protection. Ces acteurs sont le SMEAG et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Si ces deux principaux acteurs de la Garonne travaillent avec Toulouse Métropole dans le cadre du Parc Garonne, il est important de comprendre qu'ils s'inscrivent dans un système d'acteur à plus grande échelle. En effet, l'Agence de l'eau Adour-Garonne est un des six bassins de l'Agence de l'eau, organisme de protection des milieux aquatiques en France.

³⁶ Nous citons l'aua/t comme l'acteur principal du document « Axe Garonne » par soucis de clarté et de synthèse.

³⁷ Les deux acteurs que nous citons ici sont les deux organismes qui ont la gouvernance sur l'ensemble des acteurs et des décisions qui seront prises. Même si les décisions qu'ils prennent sont le fruit de concertation avec tous les organismes investis dans le projet.

³⁸ **Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. (p.13)

³⁹ Sigle signifiant Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

Si ces organismes sont divisés en six bassins, c'est pour mieux gérer la ressource des fleuves qui attirent à leur bassin de référence. Par exemple le bassin de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, s'intéresse à la question du fleuve Garonne et en est le spécialiste. Elle se charge de faire en sorte que l'eau et ses milieux aquatiques ne se polluent pas d'avantages, et devienne de plus en plus sains. C'est pourquoi, l'Agence de l'eau Adour-Garonne élabore le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux). Et c'est à partir de ce schéma directeur que les autres organismes vont pouvoir élaborer leurs stratégies concernant la Garonne. D'ailleurs, un des organismes directement lié à l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du SDAGE, c'est le syndicat mixte d'étude et d'aménagement de la Garonne. En effet le SMEAG a pour cadre de référence le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux, qui définit, jusqu'en 2015, les grandes orientations en matière de gestion de l'eau sur le bassin Adour-Garonne. L'organisme comme le SMEAG permet de faire la synthèse des informations qu'il reçoit par le biais de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du SDAGE, pour les transmettre aux services de la communauté urbaine de Toulouse Métropole, qui vont les retranscrire pour la fabrication du projet Grand Parc Garonne. Il est important de savoir que le SMEAG travaille en étroite collaboration avec l'organisation Natura 2000. En effet, Natura 2000 est un organisme qui définit les zones de protections et de préservations des milieux floristiques et faunistiques. Ils sont donc présents aux côtés du SMEAG, afin de l'accompagner dans son travail lié à la Garonne. Si Natura 2000 est un acteur proche du SMEAG, on compte parmi les autres partenaires du SMEAG, la Direction Départementale du Territoire de la Haute-Garonne (DDT) et la Direction Régionale de L'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Ces deux organismes sont tous les deux chargés de faire l'interface entre les organismes de l'Etat et les collectivités territoriales dans les projets d'aménagements du territoire. Ils sont en charge, à des échelles différentes, de veiller à traduire correctement les enjeux de l'Etat auprès des organismes qui « fabriquent » le territoire. Ils travaillent d'ailleurs avec Natura 2000, tout comme le SMEAG.

En identifiant tous les acteurs qui participent de près ou de loin au projet Grand Parc Garonne, on comprend mieux pourquoi ce projet ne pourrait pas exister sans la convocation de l'ensemble de ces organismes. Ils sont, pour la CUCT et l'agence TER, des interlocuteurs privilégiés dans la compréhension du territoire et de ses spécificités. C'est ainsi que chacun des acteurs, fort de l'analyse et la compréhension de son terrain d'étude, permet de venir alimenter la création du Grand Parc Garonne en y apportant des questionnements et des réponses déterminantes pour la cohérence et le bien-fondé de ce projet.

Nous avons décidé de réaliser un schéma illustrant la position et les interactions des acteurs au cœur du projet Grand Parc Garonne (Cf. Figure 9 ci-après).

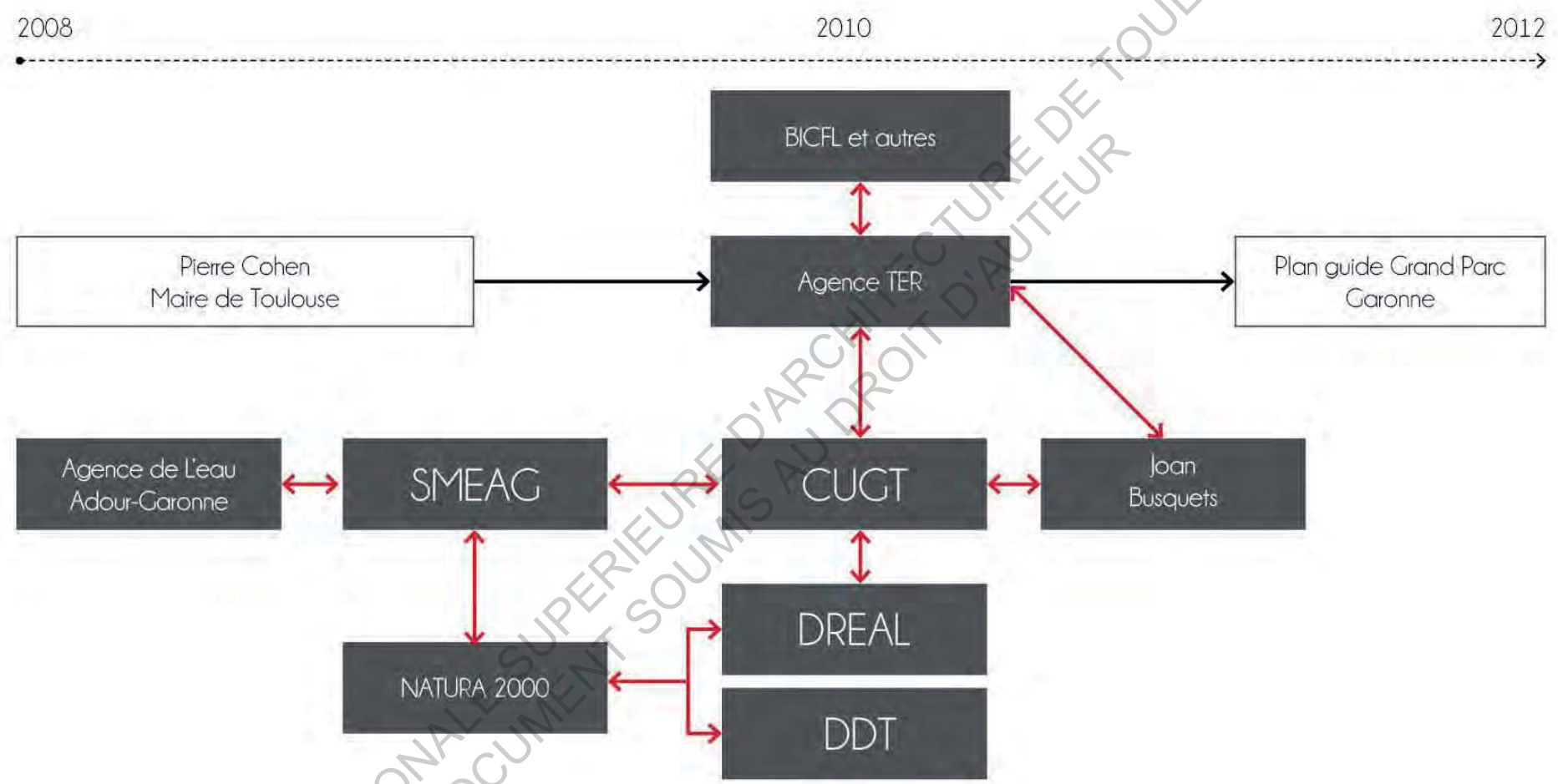


Fig 9. Schéma des interactions entre les différents acteurs du projet Grand Parc Garonne et la temporalité.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

II. Le projet Grand Parc Garonne comme processus d'évolution : de « l'Axe Garonne » au plan guide Parc Garonne

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Nous savons que les deux documents qui constituent la colonne vertébrale du projet Grand Parc Garonne sont le diagnostic « Axe Garonne » élaboré par l'aua/t et le plan guide Grand Parc Garonne de l'agence TER. Si nous savons désormais qui sont les personnes qui ont fabriqués ces deux documents, nous allons maintenant les analyser plus en détails afin de comprendre en quoi ces documents partagent-ils ou non des « valeurs » communes. Par Valeurs, on entend les éléments forts qui font la préciosité et les atouts de la Garonne.

1. Le diagnostic « Axe Garonne » : les prémices du plan guide Parc Garonne

Comprendre la vision et le positionnement du document « Axe Garonne » en rapport à la ville de Toulouse et la Garonne est pour nous le travail à effectuer dans cette partie. Puis au fur et à mesure de l'analyse de ce document, nous verrons comment ce document servira de « base de données » à l'agence TER pour l'élaboration du plan guide.

Rappelons que ce document est le fruit d'un travail mené par l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Toulouse avec les services du Grand Toulouse, ainsi que les organismes liés aux problématiques fluviales (SMEAG et Agence de l'eau Adour-Garonne). Ce travail provient de la demande du Maire de Toulouse Pierre Cohen, qui reprend le projet de son prédécesseur⁴⁰ mais à l'échelle de la communauté urbaine de Toulouse⁴¹.

Il est intéressant de constater que la première phase de ce diagnostic « Axe Garonne » fait état de l'histoire de Toulouse et du rapport que la ville a entretenu avec le fleuve Garonne. On peut comprendre que pour l'élaboration du futur « Grand Parc » dont le cœur du projet s'articule autour de la Garonne, il est nécessaire de comprendre les relations entre la Garonne et la ville de Toulouse. La première partie du document explique comment les toulousains ont entretenus des relations ambivalentes avec la Garonne au cours des siècles. Parfois recherchée comme une ressource, puis finalement boudée, suite à la crue de 1875, qui a fait environ 209 morts et provoqué des dégâts matériels considérables⁴², les toulousains feront le choix de réintégrer la Garonne dans leur cadre de vie qu'aux alentours des années 1980⁴³. Il est intéressant de constater que le diagnostic « Axe Garonne » ne s'est pas contenté de dépeindre la situation actuelle de la Garonne, mais est partie chercher le contexte géohistorique⁴⁴ passé de la ville de Toulouse et de son fleuve. Et par ce travail de recherche historique, ils ont pu mieux appréhender certains aspects importants liés aux inondations et au regard que les toulousains ont porté sur le fleuve. C'est dans ce contexte « traumatique » des inondations que la ville Toulouse choisie de tourner le dos à son fleuve. Si longtemps elle a été crainte, aujourd'hui, de par la maîtrise des risques de crues, la ville de Toulouse entend la replacer au cœur de l'identité toulousaine, car elle est la colonne vertébrale naturelle de la métropole⁴⁵.

⁴⁰ Projet des sept ponts initié par Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse de 2004 à 2008. Il est depuis 2014 le maire de Toulouse Métropole.

⁴¹ Avec l'arrivée au pouvoir de Pierre Cohen, la ville de Toulouse n'est plus une communauté d'agglomération mais devient la communauté urbaine, ce qui explique que le projet Grand Parc Garonne embrasse une dimension plus vaste.

⁴² <http://www.toulouse-inondation.org/page-100/histoire-des-crues.html>

Histoire des inondations à Toulouse. Consulté le 27/04/2016.

⁴³ **L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine**, Toulouse Métropole. *Mieux connaître l'Axe Garonne.* Octobre 2010. Page 4.

⁴⁴ Le terme de géohistoire fait référence à l'ouvrage de Philippe Valette, Jean-Michel Carozza, « Toulouse face à la Garonne : Emprise de l'urbanisation dans la pleine inondable et géohistoire des aménagements fluviaux », *Geographica*.

⁴⁵ **L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine**, Toulouse Métropole. *Mieux connaître l'Axe Garonne.* Octobre 2010. Page 2.

Maintenant, il s'agit de mieux appréhender la Garonne dans toutes ces dimensions et d'identifier la manière dont Toulouse va projeter un Grand Parc au sein de sa Métropole. C'est alors que dans cette première phase de « réappropriation de la Garonne⁴⁶ », il s'agit pour les institutions de la ville de mieux comprendre ce qu'est l'entité Garonne et son histoire. C'est pourquoi ils font le choix de questionner les paysages liés au fleuve. Et pour cela, les acteurs de ce projet font le choix de séquencer la Garonne en quatre parties : la première qui est la Garonne amont, la deuxième qui est le parc toulousain, la troisième correspond à l'arc culturel et enfin la quatrième est la Garonne aval. Le choix de ces quatre séquences n'est pas le fruit du hasard, en effet, pour la ville de Toulouse, ces quatre séquences offrent des « valeurs » paysagères différentes qui font la force de chacune (Cf. Figure 10).

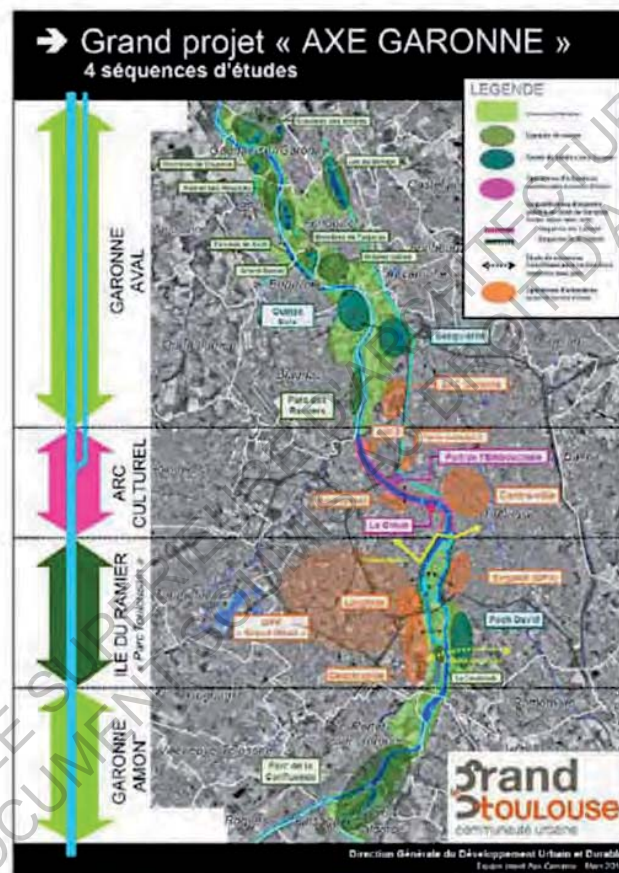


Fig 10. Séquences paysagères définies pour le projet « Axe Garonne »

Source : L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine, Toulouse Métropole. Mieux connaître l'Axe Garonne. Octobre 2010. Page 2.

⁴⁶ Cette expression d'abord utilisée par la Municipalité Cohen, deviendra une formule réemployée à de nombreuses reprises et ce, par de multiples acteurs du projet Parc Garonne.

Nous avons dit précédemment que « l'Axe Garonne » définissait quatre séquences paysagères, chacune avec des spécificités qui font le choix de cette scansion du paysage. Nous allons donc identifier les spécificités de ces paysages en fonction des séquences établies.

Il semble que le paysage fluvial de la Garonne se lise comme un noyau concentrique. En effet le centre historique de la ville nous donne à voir un paysage urbain de Garonne qui est la résultante des relations entre les toulousains et leur fleuve, puis au fur et à mesure que l'on s'éloigne de cette centralité, ce sont des paysages de nature qui se dévoilent. Finalement, on distingue trois unités paysagères majeures, celle au centre du cœur urbain, au-delà de ce cœur urbain ce sont les îles et les digues, puis à l'amont les coteaux du Lauragais et à l'aval la plaine de Garonne. Cette lecture « centrifuge⁴⁷ » du paysage nous permet de mieux comprendre la raison du séquençage du projet Axe Garonne (Cf. Figure 10 ci-après). Et nous allons maintenant questionner ces différentes séquences du point de vue du paysage et des relations qu'elles arborent entre la ville et la Garonne.

A l'instar du sens de lecture des séquences du projet, nous allons révéler les spécificités de chacune de celles-ci, en partant de la « Garonne amont » pour terminer à la « Garonne aval ». Nous en profiterons pour expliciter les raisons des noms choisis pour désigner les séquences définies. C'est donc par la « Garonne amont » que nous commençons. Alors que cette première phase du projet prend naissance à la confluence de l'Ariège avec la Garonne, le paysage dessine une rive droite et une rive gauche dissymétrique. En effet la rive gauche accueille une grande plaine où quelques bourgs ont vu le jour, entremêlés de zones agricoles qui côtoient de vastes zones industrielles et commerciales. A l'inverse, la rive droite bénéficie d'une topographie plus prononcée, formant des coteaux faisant office de barrière naturelle et de belvédère à la fois. Son aspect naturel est renforcé par la présence d'une ripisylve⁴⁸ très dense. Si l'on comprend bien que ce sont deux rives différentes qui se font face, la confluence marque le point d'entrée du territoire lié au futur parc toulousain. Alors que l'on remonte en direction du cœur urbain de Toulouse, nous arrivons dans la séquence qui caractérise la ville. Et par ville, nous entendons la partie de la Garonne qui côtoie la partie urbaine de l'agglomération toulousaine. En effet lorsque l'on arrive au sud de l'île du Ramier, on aperçoit les contours urbains de la ville de Toulouse qui se dessine et ces digues protectrices qui se dressent comme un témoignage de la violente crue de 1875. Ici, c'est une rencontre directe entre le fleuve et la « brique »⁴⁹. Certains lieux semblent avoir conservé une part de nature, comme la prairie des filtres, donnant un aspect moins artificiel aux berges de la « Garonne toulousaine ». C'est dans ce cadre urbain que la Garonne rencontre le patrimoine architectural toulousain, comme le pont neuf, le Bazacle et bien d'autres monuments qui reflètent l'histoire de la ville. Puis une fois le pont des catalans dépassé, elle retrouve des digues en béton qui ne s'arrêtent qu'au niveau de la commune de Blagnac, zone où la Garonne peut sortir de son lit sans causer de dommages. C'est cette zone que l'on qualifie de « Garonne aval ». En effet cette séquence extra-urbaine est caractérisée par une prédominance de milieux naturels. Si l'on retrouve des noyaux villageois dont l'activité est exclusivement agricole dans cette partie du territoire, ils ne se situent pas dans les basses terrasses inondables. En effet, les basses terrasses dans cette partie aval, contiennent une multitude de zones humides qui présentent un intérêt écologique majeur et constitue un réservoir de biodiversité précieux.

⁴⁷ Terme employé dans la description de la lecture du paysage garonnais au sein du document de « l'Axe Garonne », page 12.

⁴⁸ La ripisylve est une formation végétale qui se développe au bord des cours d'eau. Les espèces végétales qui y poussent sont des peuplements particuliers en raison de la présence d'eau. On retrouve d'ailleurs au sein de ces espèces des arbres protégés car ils ne poussent qu'en lien avec la Garonne.

⁴⁹ Nous employons le terme brique ici comme une métaphore désignant ce qui concerne le bâti toulousain.

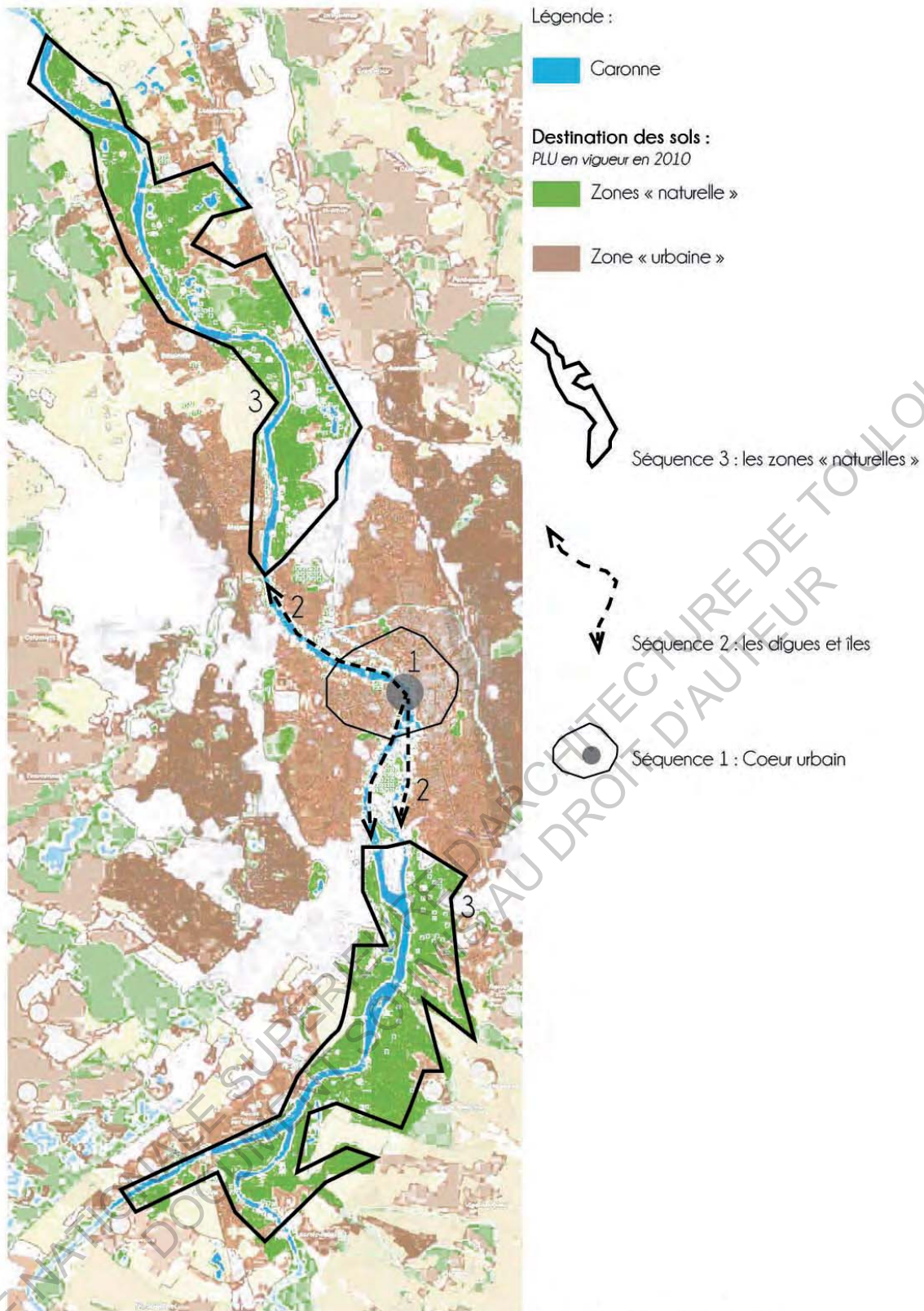


Fig 11. Séquences et unités paysagères de la Garonne et son territoire

Source : L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine, Toulouse Métropole.
Mieux connaître l'Axe Garonne. Octobre 2010.

Ce schéma des séquences paysagères souhaite illustrer l'ordre et la façon dont les séquences semblent avoir été définies pour le projet Axe Garonne. Comme si les séquences étaient scandées de manière radioconcentriques, en partant du centre (cœur urbain) pour aller vers les zones « naturelles ». D'où le terme de « dynamique centrifuge⁵⁰ ».

⁵⁰ Expression emprunté aux acteurs du document « Axe Garonne ».

Si la Garonne en aval de Toulouse est marqué par un manque de cheminements qualitatifs pour les modes doux, elle n'en reste pas moins un lieu dont l'environnement de qualité situé à côté de zones urbanisées en fait un lieu privilégié pour les citadins avides de nature. Notons d'ailleurs, que certains aménagements de bases de loisirs et de parcs urbains ont déjà été mis en place. Autre lien fort qui ancre la Garonne dans son territoire aval de l'agglomération toulousaine, son lien avec le Canal de Garonne, anciennement appelé « Canal latéral ». Si le canal ne joue plus le même rôle qu'il occupait au XIXe siècle dans le contexte de la révolution industrielle, il conserve des liens physiques et paysagers très forts avec la Garonne. Notamment puisque le canal continue d'être alimenté par la Garonne (écluse Saint-Pierre et Canal de Brienne). Ces deux entités fluviales « communiquent » via des transitions paysagères au niveau de Fenouillet et de Cagnac par le biais des espaces agricoles et de nature. Ces fameux espaces, qui, de par leurs configurations semblent offrir d'eux-mêmes des usages évidents. On pense évidemment aux coteaux de la partie amont de la Garonne qui constitue un belvédère naturel, ou encore la prairie des filtres qui proposent un « coin de nature » au sein d'un milieu très urbanisé et la partie aval, avec ses paysages qui raviront les plus grands amateurs de nature (Cf. Figure 11).

Il s'agit donc pour nous de faire suite à l'analyse paysagère du territoire de la Garonne en questionnant la dimension usagère de ces séquences. A l'instar de ce que nous avons vu précédemment concernant le secteur « Garonne amont », la différence de topographie entre la rive gauche et la rive droite rendent les activités compliquées, surtout du côté de la rive droite où les coteaux rendent l'accès à la Garonne quasiment impossible. Pour ce qui est de la rive gauche, les différentes zones industrielles et commerciales génèrent des discontinuités et des problèmes d'accessibilité qui rendent toute activité piétonne ou cycliste dangereuse. Si la rive gauche dans la partie « parc toulousain » du projet a récemment aménagé une continuité cyclable nord/sud avec la ville, il n'en reste pas moins qu'elle n'est pas en lien avec les berges et ne permet pas de voir directement la Garonne. De plus la multiplicité des usagers crée des conflits d'usage, notamment au niveau des « crêtes » des digues, où les coureurs et piétons ont du mal à cohabiter. Et une fois de plus, l'accès au pied de digues est très restreint. En revanche, si l'accès aux berges de Garonne en partie amont est tout aussi compliqué sur la rive droite, il semble que la crête des digues soit plus encline à faire cohabiter les différents usages. Bien qu'il semblerait qu'une place encore trop importante soit donné à la voiture. Alors qu'un travail d'aménagement et d'espaces de détente et de loisirs sont mis en places au pied des digues (aval du parc toulousain), ils restent très difficiles d'accès et peu utilisés. Il est d'ailleurs possible que ces espaces soient délaissés du fait d'usages non formel tels que des campings illégaux ou des problèmes d'insécurité⁵¹. En revanche, l'île du Ramier semble avoir trouvé sa fonction principale dédiée au sport, qu'il s'agisse d'équipements public ou privés. En revanche, la partie de l'îlot des moulins quant à elle possède tous les équipements afin d'accueillir les usagers, mais elle souffre d'un manque de fréquentation. Alors que nous parlons de l'île du Ramier qui est à la limite avec le cœur historique de la ville de Toulouse, nous passons maintenant à la question des usages au sein de « l'arc culturel » de « l'Axe Garonne ». Si les digues ont longtemps tenu à l'écart les toulousains de la Garonne il semble que les liens se reconstruisent. En effet si la rive gauche au cœur de Toulouse offre des discontinuités qui ne permettent pas d'être en permanence à fleur de Garonne, la rive droite elle, offre un itinéraire de circulation continue, dont certains endroits sont étroits et peu lisibles en revanche.

⁵¹ Cf. **Annexe 3. L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine**, Toulouse Métropole. *Mieux connaître l'Axe Garonne*. Octobre 2010. Cartographie : Usages actuels et destination des sols. Page 9.

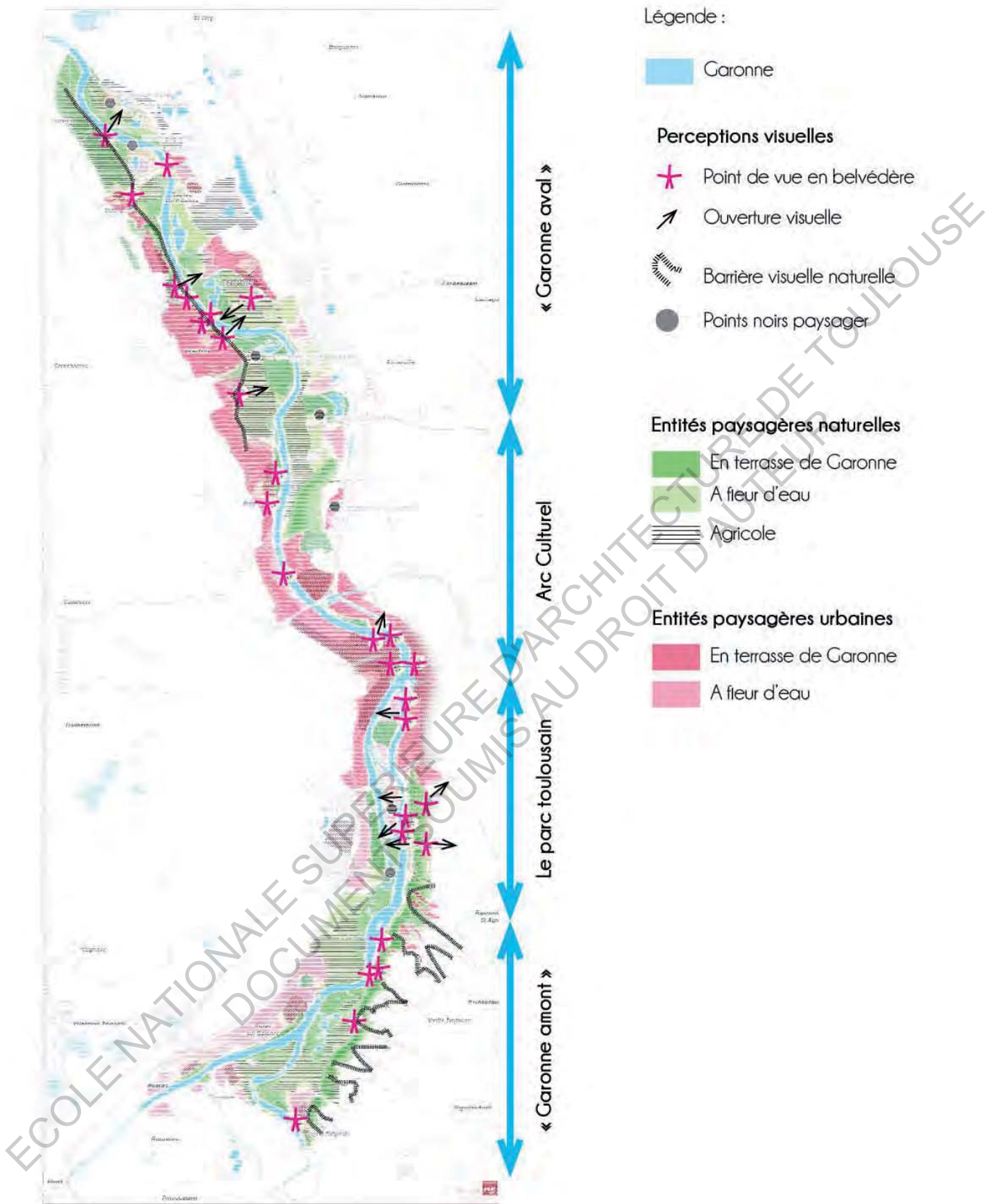


Fig 11. Séquences paysagères et perception de la Garonne et son territoire

Source : L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine, Toulouse Métropole.
Mieux connaître l'Axe Garonne. Octobre 2010.

A noter que la rive gauche souffre d'obstacles de circulations tels que le stationnement de véhicules et le terminus des bus (cours Dillon) qui empêchent les piétons de s'approprier réellement ces cheminements. En revanche, on arrive à retrouver une continuité piétonne en crête de digues, après le pont des catalans. En revanche, on arrive à retrouver une continuité piétonne en crête de digues, après le pont des catalans. Notons que ces promenades sont étroites et qu'elles ne permettent pas de se situer en pied de digue. Il faudra attendre la partie « Garonne aval » qui, grâce à ses zones inondables, permet une totale liberté d'activités. Peut-être d'ailleurs trop, puisqu'il semble y avoir des conflits d'usages entre les différentes personnes, dont les activités diffèrent. Phénomène probablement accentué par la présence des gens du voyage et de ces espaces qui ne sont pas investis publiquement.

Alors que nous avons fait état des différentes typologies des lieux intégrés au projet en fonction des séquences, il s'agit pour nous de comprendre maintenant comment se traduisent ces différentes typologies de lieux. Comprendre quels sont les liens entre la Garonne et le paysage selon les différentes séquences du projet. On distingue plusieurs types de liens avec la Garonne au sein des séquences du projet, il y a les liens transversaux puis les liens longitudinaux. S'ajoute à cela la question du rapport entre l'urbain et la Garonne qui est définie par la question de la frontalité urbaine⁵². Nous allons reprendre les séquences dans l'ordre où nous les avons traités précédemment, tout en questionnant les typologies de leurs liens avec la Garonne. Pour la séquence de la « Garonne amont », on retrouve la problématique liée à la question de la topographie et l'aménagement du territoire. En effet, la rive droite étant fortement vallonnée et l'absence de la maîtrise du foncier public entraîne des problèmes de continuités et d'accessibilités. Quant à la rive gauche elle doit faire face au problème d'aménagement pour les modes doux, du fait des différentes zones industrielles et commerciales en « tâche d'huile⁵³ ». On comprend d'ailleurs aisément le fait que l'on ne retrouve pas de franchissements transversaux par rapport à la Garonne, toujours dû à une topographie importante en rive droite. Le seul moyen de traverser le fleuve est d'emprunter le pont situé entre Pinsaguel et Roques-Sur-Garonne, au sud de l'agglomération. Cette séquence du projet soulève des problèmes de gestion des terrains fonciers et de la gestion de la topographie, afin de créer des continuités à la fois d'usage et à la fois de circulation. Si la situation ne s'améliore pas vraiment dans la partie du « parc toulousain », il semble qu'il y ait un potentiel d'amélioration important selon les concepteurs de « l'Axe Garonne ». Si au sud de la rocade on identifie un problème de lien entre le fleuve et ses berges, le nord semble faire l'effort d'offrir des cheminements, bien qu'ils ne soient pas encore continus avec « l'arc culturel ». Si l'on peut circuler de part et d'autre du fleuve, il ne s'agit pour l'instant que des grands axes routiers. Ce qui explique la volonté des concepteurs de créer des cheminements « doux » et de renforcer les accès à l'île du Ramier en transports en communs. Cette partie du parc toulousain vient entrer en dialogue avec la séquence « arc culturel » qui qualifie le cœur historique de la ville de Toulouse. Dans cette séquence, il semble que la question de la continuité longitudinale et transversale est bien gérée. Sûrement expliqué par le fait que l'ancienne cité toulousaine s'est exclusivement développée dans cette partie du territoire. Si du côté de la rive droite on peut observer une continuité de circulation piétonne grâce aux aménagements de Joseph-Marie de Saget, alors Directeur des travaux publics de la province de Languedoc au XVIIIe siècle.

⁵² **L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine**, Toulouse Métropole. *Mieux connaître l'Axe Garonne*. Octobre 2010. Page 14.

⁵³ Référence à Michel Lussault, *L'homme spatial*, seuil, 2007. Chapitre 6, *De la ville à l'urbain* (p.267-300)

Si l'on retrouve des digues du côté de la rive droite, il n'en reste pas moins qu'elles ont été conçues de manière à permettre des usages pendant et hors période de crues. C'est toute la force du travail de Saget. En revanche, du côté de la rive gauche, on observe une rupture de continuité au niveau de l'hôtel Dieu, qui implique de passer par le quartier de Saint-Cyprien pour rejoindre les nouveaux aménagements des quais Viguerie et de la passerelle qui connecte avec les Abattoirs⁵³. Notons également que la circulation du Cours Dillon est altérée par la présence des automobiles, puis du terminus des transports en commun à la fin du cours. Ces différences de continuités de cheminements entre la rive gauche et la rive droite s'expliquent par la situation topographique des deux rives⁵⁴. Même si les liens transversaux entre ces deux rives, au cœur de Toulouse sont très forts. Car la ville n'a eu de cesse que de se construire en rapport avec le fleuve. D'où une frontalité urbaine ouverte sur le fleuve en rive droite (du fait de sa position topographique naturellement protégée des crues) et une rive gauche repliée sur elle-même du fait de sa position favorable aux inondations. Lorsque l'on sort du cœur de l'ancienne cité de Toulouse, on remarque qu'il y a une bonne continuité de circulation entre le pont des Catalans et celui de Blagnac, ce qui n'est pas le cas du côté de la rive gauche. Les cheminements offerts de ce côté ne sont pas assez sécurisés et souffrent de discontinuités majeures. Ce qui nous amène à la séquence « Garonne aval ». On ne note pas de rupture de continuité en terme d'aménagement dans cette séquence du projet, excepté entre les communes de Seilh et Beauzelle, qui constitue une rupture d'ordre topographique. Cette zone ne fait pas l'objet de problèmes majeurs en termes de continuités, du fait de sa vaste étendue, caractérisée par des territoires agricoles et naturels. On note peut-être la particularité des « noyaux villageois » dont la zone du lit majeur de la Garonne constitue une mise à distance conséquente entre le fleuve et les habitants. Si l'on ne compte pas de souci majeur d'un point de vue longitudinal, il semble que la question des franchissements transversaux pose un souci de continuité entre les deux rives. Seule la nouvelle passerelle « mode doux » construite par le Grand Toulouse permet de connecter les deux rives entre le vieux pont de Blagnac et Gagnac.

Si l'on s'est intéressé à comprendre les différents paysages de Garonne en fonction des séquences développées pour le diagnostic « Axe Garonne », majoritairement d'un point de vue urbain, il s'agit désormais de comprendre la Garonne d'un point de vue environnemental et patrimonial. Comprendre non plus ce territoire qui rencontre un autre territoire qui est celui de l'urbain, mais il s'agit bien ici de questionner le territoire de la Garonne par les territoires de nature qui lui sont propres.

Il semble que la Garonne ne soit pas simplement un fleuve, mais bien un véritable corridor écologique⁵⁵. Les différentes postures paysagères qu'elle a fabriquées au cours des années constituent de véritables réservoirs de biodiversités, qu'il convient aujourd'hui de protéger. En effet le projet « Axe Garonne » ne s'intéresse pas uniquement aux questions des circulations et des continuités en lien avec la topographie des différentes séquences, il souhaite également comprendre le fonctionnement écologique de ce « système Garonne ». D'ailleurs, les acteurs de l'Axe Garonne vont s'entourer de spécialistes de la Garonne afin de bien comprendre comment ce « réservoir de biodiversité⁵⁶ » fonctionne.

⁵³ Ce projet de passerelle des Abattoirs fait référence à Jean-Luc Moudenc qui a commandité le projet et l'a fait naître en 2007.

⁵⁴ Cf. **Annexe 4**.

⁵⁵ **Paul Simon**, « Les forêts alluviales, un corridor écologique à restaurer », *Hors-série Midi-Pyrénées patrimoine*, été 2011, N°3, p.66.

⁵⁶ Cette expression est fréquemment utilisée par les différents acteurs qui souhaitent exprimer la richesse floristique et faunistique du fleuve Garonne.

La Garonne semble offrir une pluralité de milieux naturels et agricoles dont le rôle est fondamental à l'échelle de la région et du locale. Les milieux les plus remarquables sont sans conteste les zones humides, qui à la fois jouent un rôle d'espaces tampon lors des crues, car ces zones permettent de mieux gérer les débordements du fleuve, mais aussi elles sont la source nourricière de nombreuses espèces, qu'elles soient animales ou végétales. Ces « espaces tampons » que l'on retrouve dans la séquence aval de la Garonne, caractérisée par ses zones humides d'une richesse reconnue à l'échelle nationale, font l'objet d'une grande attention et sont aujourd'hui protégés par l'homme. Si ces milieux font l'objet de protection aujourd'hui, c'est que les espèces qui s'y développent sont remarquables. En effet, la richesse de la flore et de la faune garonnaise est étroitement liée à la dynamique du fleuve. Par exemple c'est le cas du saumon qui migre en empruntant l'axe Garonne ou encore le système de dissémination des graines végétales qui permet une colonisation rapide des milieux. C'est dans cette dynamique naturelle que le fleuve Garonne accueille au sud de Toulouse pas moins de 325 espèces faunistiques et floristiques, dont nombreuses sont remarquables et font l'objet d'une attention toute particulière. Si la Garonne semble fonctionner remarquablement à tout point de vue, il faut comprendre que ce fonctionnement écologique ne s'inscrit pas dans la simple échelle du projet « Axe Garonne », elle joue un rôle majeur à l'échelle de son territoire, qui est celui des Pyrénées jusqu'à la rencontre avec l'Atlantique, dans l'estuaire de la Gironde. C'est l'un des rares fleuves en France où de nombreuses espèces migratrices se reproduisent, et qui est d'ailleurs considéré comme un « couloir de migration⁵⁷ ». Cette dimension migratoire fait d'ailleurs l'objet d'un intérêt accru par les services de la Garonne qui ont rédigé le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux de manière à ce que la Garonne garantisse les grandes migrations. Si les continuités écologiques de la Garonne sont assurées par son réseau hydrographique, dont l'orientation Nord/Sud le caractérise, il semble que les possibilités de connectivités écologiques entre l'ouest et l'est sont plus limitées, amenant les espèces à chercher des zones de passages et de relais sur la matrice agricole du territoire.

Cependant si le fonctionnement écologique de la Garonne et la qualité des habitats naturels qu'elle offre sont de grande qualité, il semble que la présence de l'homme puisse poser problèmes. Cet aspect des fragilités des milieux est intéressant car il rentre directement dans le cadre de notre réflexion sur le futur aménagement et de la manière dont les hommes et ces habitats naturels vont pouvoir cohabiter. En effet, il semble que l'homme vienne perturber ce fonctionnement soit par la pratique d'activités bruyantes et polluantes, ou par le non-respect de la nature et du rejet de ses débris qui jouent un rôle direct sur les habitats naturels et la qualité de ceux-ci. A noter que les endiguements au cœur de la ville, ont indirectement marqué la dynamique fluviale. Artificialisation et imperméabilisation des plaines. Il est intéressant de comprendre ici que la Garonne finalement est une entité qui appartient et qui cohabite parfaitement avec la nature. Et que la présence de l'homme doit être modérée, voir même interdite à certains endroits.

Si nous venons de faire un « état des lieux » concernant la situation écologique de la Garonne, nous souhaitons maintenant comprendre la dimension patrimoniale de ce fleuve et qui dit patrimoine dit action de protection et de préservation. Dans un premier temps nous allons nous intéresser aux projets visant à protéger et préserver ce « patrimoine naturel ». Puis, nous ferons état des différents types de patrimoines liés à la Garonne et leurs situations.

⁵⁷ Expression empruntée aux rédacteurs de **L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine**, Toulouse Métropole. *Mieux connaître l'Axe Garonne*. Octobre 2010. Page 24.

Il est ici question de comprendre quels types d'actions sont mises en place afin de préserver et valoriser la Garonne. Si l'on retourne du côté de confluence Garonne Ariège, on peut voir un projet de Réserve Naturelle Régionale, instaurée en 2001 par l'Association Nature Midi Pyrénées. Et donc, après 5 années d'études et de démarches de consultation et de concertations, ce « projet confluence⁵⁸ » a permis d'adopter des enjeux communs et partagés sur la valorisation et la préservation des différentes composantes naturelles et agricole du territoire de la confluence. Notons également la création de l'Association ConfluenceS⁵⁹ qui a pour but d'animer et suivre les démarches concernant ce territoire souhaitée en partenariat avec les membres du Grand Toulouse. C'est d'ailleurs en 2009, que l'étude d'un projet de Réserve Nationale Régionale est engagée. Elle doit s'achever en 2010. Si la partie sud de l'entrée au sein de l'agglomération toulousaine questionne en termes de développement, de protection et de préservation de ces milieux, la séquence aval, elle aussi, interroge son devenir. En effet comme nous l'avons souligné précédemment, la zone aval de la Garonne est la plus riche en zones humides et donc constitue un réservoir de biodiversité, semble-t-il menacé par l'homme. C'est pourquoi un programme « zone humide⁶⁰ » a été mis en place dans le cadre du Schéma directeur des Eaux, élaboré par le SMEAG. Il s'agit dans ce programme de valoriser les plus importantes zones humides et ainsi de les protéger. Ce qui répond également aux objectifs de la loi Grenelle, qui est d'avoir en 2019, environ 20 000 hectares de zones humides sur l'ensemble du territoire national dont la gouvernance se fera par le biais des collectivités publiques.

Sujet d'actualité, la question des projets de protection et de valorisation des milieux aquatiques devient un sujet commun à toutes les organisations. La question de l'eau devient une thématique qui regroupe nombre d'acteurs.

Mais si la question de la protection et de la valorisation des milieux aquatiques (patrimoine naturel) suscitent l'intérêt de nombreux acteurs et génèrent une multitude de projet, nous allons maintenant nous intéresser à la question de la préservation et de la protection de sites identitaires liés à la Garonne.

Si la Garonne est une entité productrice de « patrimoine naturel » il semble que certains édifices, aujourd'hui classé en tant que patrimoine bâti, soient liés au fleuve. On compte parmi ces patrimoines bâtis, L'hôpital de la Grave dont le nom assez évocateur révèle le lien direct qu'il possède avec la Garonne. En effet ce bâtiment est édifié sur une grève, le long de la Garonne (d'où son nom). Parmi les bâtis liés au fleuve on peut compter les édifices liés à la production d'électricité (bâtiment EDF du Bazacle), les digues ou encore les ouvrages d'arts (ponts), souvent malmenés par les différentes crues. Le plus représentatif en l'occurrence est le Pont-Neuf. Plus vieux pont encore debout de la ville, il a mis plus de 80 années à voir le jour. Il était et reste aujourd'hui une construction indispensable et emblématique de la ville de Toulouse. En effet, il conduisait autrefois à l'entrée de la cité et permet aujourd'hui d'être un élément fort des liens transversaux entre les deux rives de Garonne. On comprend bien que la dimension patrimoniale bâti lié au fleuve se trouve majoritairement dans la zone urbaine de Toulouse.

⁵⁸ Expression empruntée aux acteurs liés au projet de la Réserve Nationale Régionale dans le document de **L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine**, Toulouse Métropole. *Mieux connaître l'Axe Garonne*. Octobre 2010. Page 26.

⁵⁹ L'Association ConfluenceS est un regroupement de personnes qui s'intéressent au devenir de la Confluence Garonne Ariège. Notons que les acteurs principaux de cette association sont SICOVAL et le Grand Toulouse.

⁶⁰ **L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine**, Toulouse Métropole. *Mieux connaître l'Axe Garonne*. Octobre 2010. Page 26.

D'ailleurs, l'ensemble formé par la Garonne et les berges de celle-ci entre le pont Saint-Michel et celui des Catalans a été classé en 1988. Les digues, ponts, murs de soutènement et ports font partie intégrante du paysage urbain garonnais.

Dans ce document « Axe Garonne », nous avons relevé de nombreux éléments qui expliquent comment un projet de Grand Parc peut vouloir se constituer et quels acteurs, quelles thématiques doivent être abordées afin de constituer la base d'un projet solide et cohérent. Si nous avons pu voir que les deux entités principales que questionne ce projet « Axe Garonne » sont la Garonne et l'agglomération de Toulouse, nous avons pu, grâce au travail mené par les acteurs de l'agglomération toulousaine et les personnes liés au fleuve Garonne, avoir un état des lieux poussé et précis des différentes situations liées au territoire de la Garonne au sein de l'agglomération toulousaine. Si dans un premier temps ce sont les rapports ville/fleuve qui ont été questionnés et ce par le biais des usages liés au fleuve et à la perception de ces paysages, la deuxième phase du travail s'est concentrée sur la Garonne comme véritable axe écologique au sein du territoire Français et bien sûr au fonctionnement du point de vue naturel, de ses paysages. Il s'agit dans ce diagnostic de comprendre quels sont les faiblesses et les forces de cette entité naturelle Garonne et bien sûr, comment la replacer au cœur de l'identité toulousaine, via un projet de parc à l'échelle de la Métropole qui viendrait s'insérer dans ce maillage naturel et pas le briser.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTOPSIE

Alors que nous avons étudié le document « Axe Garonne » qui est, pour les services de la communauté urbaine du Grand Toulouse et l'agence TER, une source d'informations très importantes et qui a permis de dresser un premier bilan très précis de la situation du fleuve Garonne, de ses forces et de ses faiblesses. Ce premier document a surtout permis d'instiguer une vraie démarche globale de projet réunissant l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux du devenir de leurs territoires respectifs. C'est pourquoi nous allons maintenant étudier le plan guide élaboré par l'agence TER et les services de Toulouse Métropole⁶¹ (2010-2012).

2. Le plan guide Grand Parc Garonne : les idéologies défendues (Agence TER)

Si nous faisons le choix de nous intéresser aux stratégies du plan guide développés par les acteurs de ce document, c'est parce que la partie en amont de celle-ci (Diagnostic prospectif)⁶² fait état des informations collectées au sein du document « Axe Garonne ». Dans cette partie évoquant les différentes stratégies que le plan guide met en place pour l'élaboration d'un projet de Grand Parc à l'échelle de l'agglomération toulousaine, ce qui nous intéresse c'est le processus du projet. De quelles stratégies le plan guide fait-il l'objet ? Quelles sont les valeurs qui sont défendues ?

Les acteurs de ce plan guide ont fait le choix de travailler selon trois axes afin de proposer un projet dont les stratégies seront cohérentes pour la « réappropriation de la Garonne » par la ville de Toulouse. Le premier axe développé est celui de la nature. Pour les concepteurs, il s'agit de renforcer la protection et la valorisation des paysages de Garonne et de sa dimension environnementale. Par environnementale, on suppose que le plan guide fait référence à la dimension écologique que la Garonne arbore. Dans un second temps, c'est un axe tourné sur les questions des réseaux de mobilités. A l'instar d'un renforcement du corridor écologique que caractérise la Garonne, le plan guide propose de développer des réseaux continus de mobilité « douce ». Pour l'agence TER, il s'agit de recréer les liens discontinus le long du fleuve de la « Garonne amont » à la « Garonne aval ». Et enfin, le troisième axe pose la question des usages. Usages qui se doivent selon l'agence de paysage TER, d'être en lien avec le fleuve. Pour l'agence TER, le projet Grand Parc Garonne est l'occasion de montrer aux toulousains, faute de continuités entre les différentes séquences, la richesse du fleuve qui traverse leur ville. C'est l'occasion de montrer aux citoyens que la Garonne, n'est pas simplement celle du cœur toulousain, mais c'est un vaste territoire aux multiples facettes qui gagne à être connu. En effet, il semblerait que la nature « manque » aux toulousains. En effet, avec l'envolée économique d'Airbus et une ville de pointe dans le domaine de l'aéronautique ces dernières décennies, la ville de Toulouse n'a eu de cesse que de se développer (environ 15 000 nouveaux habitants par ans), ce qui a conduit la ville à grandir et faire reculer les espaces de nature. Ils sont mis à l'écart et semble accessible uniquement par le biais de l'automobile. Si certains sites de qualité naturelles sont présents au sein de la ville et accessible par des modes de déplacements « doux », il s'agit pour l'agence TER de chercher à reconnecter les différents espaces de nature au sein de l'agglomération toulousaine, afin de créer un véritable « poumon vert⁶³ » à l'échelle de la métropole toulousaine.

⁶¹ L'agence TER et les services du Grand Toulouse sont les principaux acteurs du projet, même si de nombreux autres organismes ont travaillé sur ce projet. Conférer schéma explicatif des acteurs du Grand Parc Garonne page 28 du mémoire.

⁶² **Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. « Diagnostic prospectif ». Page 10-39. Séquence reprenant les éléments du diagnostic « Axe Garonne ».

⁶³ **Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. « Stratégie du plan guide ». Page 44.

Car il semblerait que « la nature est le monument de la ville contemporaine⁶⁴ ». Ce projet Grand Parc Garonne a pour vocation de positionner la nature à la même échelle que le rayonnement de l'agglomération toulousaine le long de l'axe du fleuve Garonnais qui est la colonne vertébrale de ce futur parc (Cf. Figure 12).

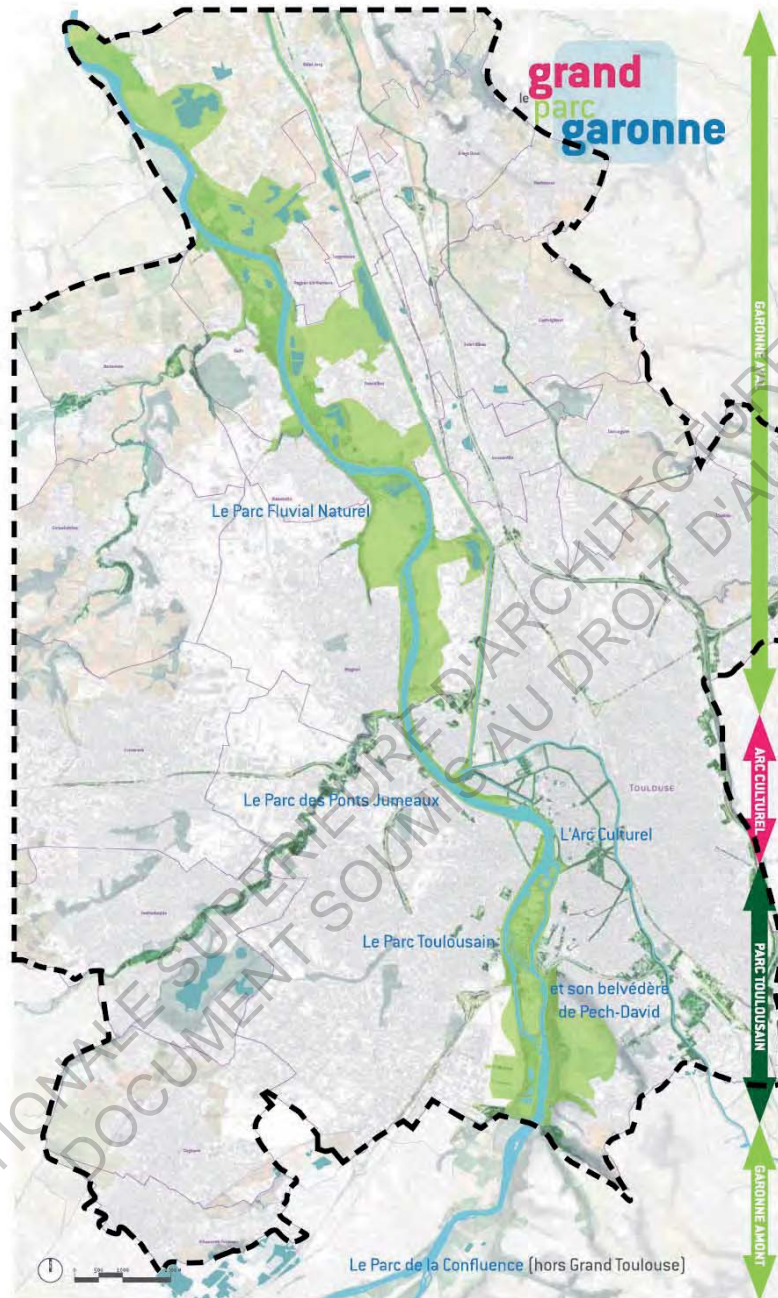


Fig 12. Cartographie présentant les séquences du Grand Parc Garonne et des zones naturelles d'intérêts.

Source : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, *Grand Parc Garonne, plan guide*, juin 2012. « Stratégie du plan guide », Page 44.

⁶⁴ Citation du paysagiste Michel Corajoud.

Il s'agit de réaliser un aménagement de la Garonne à l'échelle du Grand Toulouse. Et cet aménagement passe par une réconciliation entre les toulousains et leur fleuve. Si la Garonne arbore différentes typologies de paysage de la séquence amont à celle en aval, elle fait dans le plan guide l'objet d'une attention particulière sur les possibilités d'appropriation des espaces « sauvages⁶⁵ » par les habitants de la communauté urbaine. Seulement pour l'agence TER, ce projet de parc doit prendre en compte les aléas de la Garonne (crues) pour réaliser un aménagement durable. De plus, les futurs usagers de ces lieux devront être en sécurité face aux aléas de la Garonne afin qu'ils puissent pratiquer des activités diverses et se réapproprier ces lieux sans craintes. Afin que les futurs usagers du Grand Parc Garonne puissent pleinement bénéficier du parc, l'agence TER souhaite proposer des activités qui seront en lien avec les différentes spécificités du paysage de la Garonne, et ainsi, par la pluralité des usages possibles, permettre la rencontre entre les différentes populations toulousaine. Plus qu'un simple aménagement de nature en parc, le plan guide du Grand Parc Garonne souhaite réunifier tous les citoyens de Toulouse autour de la Garonne, qui est un élément fort de l'histoire toulousaine. Mais pas seulement, il s'agit à travers ce projet de réunir les multiples acteurs de ce plan guide, afin qu'ils partagent leur vision du devenir du territoire de l'agglomération toulousaine, et ce par le biais du Grand Parc Garonne.

Nous avons évoqué les soucis de cheminements à cause de la topographie des paysages de la Garonne précédemment et de la difficulté qu'il y a, à circuler de la séquence amont jusqu'à la séquence aval. En effet, lorsqu'il s'agit de cheminer à pied ou en vélo, il semble que seul le cœur toulousain soit le plus enclin à répondre à cette demande. C'est pourquoi les concepteurs du Grand Parc Garonne ont décidé de mettre en place une « Via Garonna », qui permettra de circuler de manière continue et ceux sur tout le territoire de l'agglomération toulousaine qui longe les séquences paysagères de la Garonne (Cf. Figure 13 ci-après). Il s'agit ici pour l'agence TER de penser les déplacements et les activités avec le « tempérament » du fleuve Garonne. Car nous le savons, la Garonne n'est pas un fleuve calme. C'est pourquoi, les aménagements devront prendre en compte l'évolution naturelle du fleuve. Pour l'agence TER, il s'agit même de révéler les différentes strates du paysage en fonction des fluctuations du fleuve, toujours au regard des documents de planification du territoire existants. Et ce territoire de Garonne dont nous avons parlé précédemment regorge de spécificités et de qualités paysagères qui font la particularité de chaque séquence du territoire garonnais. C'est pourquoi l'agence TER souhaite, pour chaque séquence, proposer des « parcs » qui mettront en valeur l'évolution paysagère de la Garonne au fil de l'eau. Par exemple le parc toulousain et son belvédère de Pech David profite de la situation topographique de la rive droite en « falaises » pour offrir un grand point de vue sur la ville. Car cette séquence marque la transition entre la nature et l'urbain. Elle a pour but de faire se rencontrer la nature et l'urbain et ainsi devenir un parc de grande envergure pour Toulouse, qui illustrera l'effervescence de la ville et de ses dynamiques. A l'instar de l'île du Ramier, qui fut autrefois une base de loisir, il s'agit pour le Grand Parc Garonne de réintégrer cette dimension des usages au sein du parc toulousain. Pour les concepteurs, cette séquence du parc toulousain a pour but de devenir le principal « poumon vert » de la ville de Toulouse, tel un « central Park⁶⁶ ».

⁶⁵ Terme employé dans le plan guide pour désigner certaines séquences des espaces liés à la Garonne. **Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. « Stratégie du plan guide ». Page 46.

⁶⁶ Titre d'article du quotidien la Dépêche, pour qualifier le futur parc toulousain.

<http://www.ladepeche.fr/article/2012/06/10/1374341-decouvrez-le-projet-de-grand-parc-garonne-le-futur-central-park-toulousain.html>, Dossier Philippe Emery, *Découvrez le projet de Grand Parc Garonne, le futur Central Park toulousain*, LADEPÊCHE.fr, publié le 10/06/2012. (Consulté le 10-01-2016).

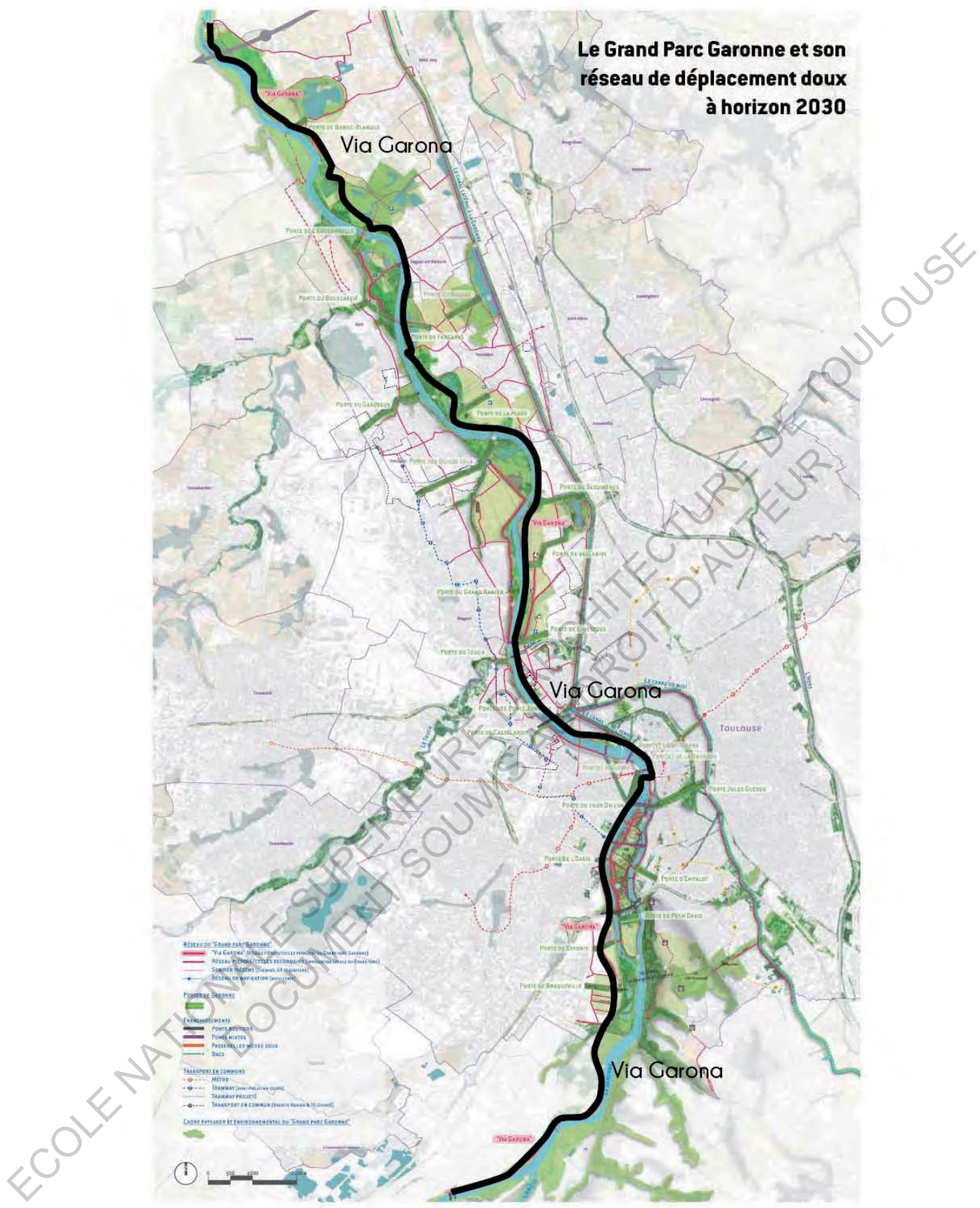


Fig 13. Réseaux de déplacements doux du Grand Par Garonne et sa « Via Garona »

Source : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, Grand Parc Garonne, plan guide. Juin 2012. « Stratégie du plan guide ». Page 47.

Chaque « parcs » qui compose le Grand Parc Garonne questionne les trois axes de travail utilisés dans le document du plan guide, celui de la nature et de son paysage, les réseaux et mobilités et la question des usages. C'est pourquoi nous faisons le choix d'interroger chaque « parc » du point de vue de sa dimension paysagère, de la mobilité et des déplacements qui lui sont liés et enfin, la dimension usagère qu'il développe (Cf. Figure 14). Il s'agit là pour nous d'identifier, par le biais des « directives » données par le plan guide, les spécificités retenues de ces lieux et les « valeurs » qui seront revalorisés ou mises en exergue. Pour le parc toulousain, nous avons vu que la jonction entre nature et urbain en font un lieu de prédilection pour devenir un parc à grande échelle de la ville de Toulouse. Seulement il ne s'agit pas de créer un parc déconnecté du Grand Parc Garonne, c'est pourquoi, il s'agit de créer un lien avec Réserve naturelle de la Confluence. Par ailleurs les boisements d'espèces remarquables⁶⁷ qui constituent la flore de ces lieux devront faire l'objet d'une protection et d'un renforcement. Tout comme les aménagements mis en place ne devront pas venir entraver la migration des poissons et ainsi maintenir un corridor écologique viable. Pour ce qui est des questions de mobilité, il s'agit de faire passer la « Via Garona » sur l'ensemble de l'île et la mettre en connexion avec la plaine de l'Oncopôle au sud. Il s'agira également de retrouver une cohérence fonctionnelle des cheminements et en lien avec les allées historiques du parc, pour dégager des points de vues sur son environnement et ainsi favoriser les connexions entre les quartiers rive droite et rive gauche. Ce qui permettra d'un point de vue des usages de reconquérir l'espace public au profit d'espaces de détente, de promenades, de sports et loisirs, qui seront clairement définis. Et bien sûr intégrer des usages qui mettent en lien les futures activités avec l'eau, toujours dans une dynamique de « réappropriation du fleuve ».

A l'instar de la séquence urbaine de l'Arc Culturel, qui, même si elle ne présente pas de parc à proprement parlé, vise à maintenir une continuité, non pas d'usages, mais bien d'un continuum écologique (migrations des poissons). Il s'agit également de préserver certains habitats naturels présents pour les espèces animales mais également valable pour les espèces végétales. Le plan guide recommande d'ailleurs une renaturation des berges du parc toulousain jusqu'au pont Jumeaux, dont le choix de la flore devra répondre aux caractéristiques d'inondabilité et d'urbanités du site. Si l'Arc culturel est définie par une urbanité forte, il s'agit d'assurer des continuités de mobilité via les différents ponts et d'améliorer les liaisons avec le centre et les berges via une requalification d'espaces publics en cohérence avec le schéma directeur du centre-ville. En effet la présence d'espaces publics permet de générer différents types d'activités et de valoriser certains usages. Notamment permettre la rencontre avec le patrimoine historique lié au fleuve (ports, rives, canaux), mais aussi renforcer certaines activités dont le lien établis avec le fleuve est important (ex : Rio Loco, Toulouse plage...). Il faut, selon les concepteurs, favoriser les activités de loisirs et de tourisme avec le fleuve. Comme par exemple la navigation qui permettrait de faire le lien avec les deux rives⁶⁹. A la frontière entre « l'Arc Culturel » et la séquence de la « Garonne aval », se trouve « le Parc de Ponts-Jumeaux⁷⁰ ».

⁶⁷ Nous utilisons le terme d'espèces remarquables car nous faisons le lien avec le diagnostic « Axe Garonne » qui exprimaient la préciosité de la faune et de la flore liée à la Garonne et ses différents paysages.

⁶⁸ **Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. « Stratégie du plan guide ». Page 88.

⁶⁹ **Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. « Stratégie du plan guide ». Page 86.

⁷⁰ Le Parc de Ponts-Jumeaux ne fait référence à aucun parc ou ébauche de parc existant, c'est une appellation et un projet qu'entendent développer les concepteurs du plan guide.

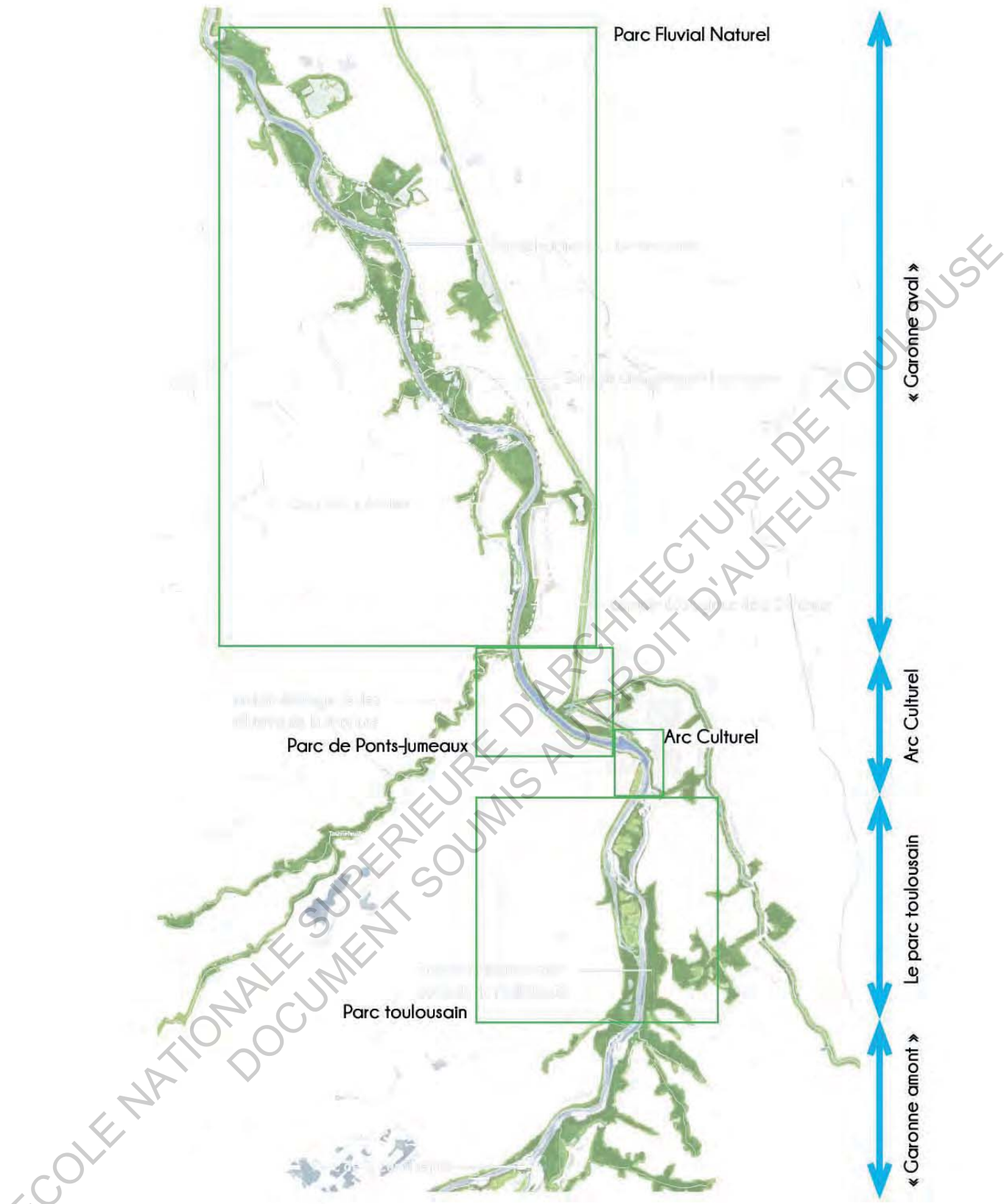


Fig 14. Zones naturels du territoire de la Garonne

Source : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, *Grand Parc Garonne*, plan guide, Juin 2012. « Stratégie du plan guide ». Page 55.

Situé entre l'Arc Culturel et le Parc Fluvial Naturel (Garonne aval), le parc de ponts-jumeaux entend devenir un parc linéaire intégrant les digues et permettant de relier les deux « parcs » qui l'entoure. Dans cette dynamique de continuité, il s'agit de d'assurer un continuum paysager entre le parc toulousain, l'arc culturel et le parc fluvial en aval. Et renforcer la biodiversité sur ce secteur fortement caractérisé par la présence de lourdes infrastructures routières. Quant à la question des déplacements (mobilité), le carrefour historique des ponts jumeaux est source de grandes nuisances sonores, ce qui fait fuir les habitants, d'où un travail nécessaire sur la refonte de cet espace. Pour ce qui est du territoire de la rive droite, sa relation au paysage environnant est celle de la Garonne et des canaux. C'est pourquoi le plan guide propose de renaturer ces espaces pour créer un lien fort entre les canaux et le fleuve. En effet le paysage lié à cette séquence est fortement marqué par la présence des digues, auquel il faut définir de nouveaux usages. Il semble d'ailleurs que ces digues puissent fournir une source de point de vue en hauteur pour les promeneurs⁷¹.

Puis nous arrivons à la séquence finale du projet, la séquence de la Garonne aval, identifiée pour ses zones humides et ses vastes territoires agricoles qui constituent le territoire entre les « bourgs⁷² » et le fleuve Garonne. Si ces territoires « d'entre d'eux » font de ces lieux un réservoir de biodiversité et une zone de divagation pour la Garonne, il faut dans le cadre du plan guide, maintenir la restauration et la préservation de ces zones qui sont une des caractéristique majeure de la dynamique fluviale. Il est également important que la question de la mobilité soit prise en compte, surtout du point de vue de la hiérarchisation et de la consolidation des modes « doux ». Il faut par le biais des réseaux de mobilité, organiser une cohérence territoriale qui permette de « lier l'ensemble des territoires périurbains et ruraux⁷³ ». D'où le développement de nouveaux cheminements visant à relier les bords de Garonne, le Canal Latéral et les bourgs. Et ainsi, proposer des dispositifs de franchissements entre les deux rives. Car cette zone aval de la Garonne est exclusivement une zone où la nature et l'agriculture péri-urbaine cohabitent. C'est pourquoi le choix de développer des activités en lien avec la nature semble s'imposer de lui-même. Les concepteurs ont fait le choix de développer des lieux d'intérêts qui se tourne sur le territoire de la Garonne et de « sa » nature, proposant ainsi de nouveaux itinéraires de découvertes.

⁷¹ **Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. « Stratégie du plan guide ». Page 84.

⁷² Le terme de « bourgs » fait référence aux petits noyaux villageois qui caractérisent l'urbanisation de cette partie de l'agglomération toulousaine.

⁷³ Formulation emprunté au plan guide du Grand Parc Garonne au sujet de la mobilité au sein du parc fluvial naturel.

Communauté Urbaine du Grand Toulouse, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. « Stratégie du plan guide ». Page 82.

A l'instar du document « Axe Garonne », le plan guide Grand Parc Garonne semble définir une trame d'observation et de réflexion sur le territoire garonnais et urbain de Toulouse dont les critères d'analyse semblent être les mêmes. Parmi ces critères dont nous évoquons la similitude, il s'agit de la question des paysages liés à la Garonne toujours séquencés en quatre parties (Garonne amont, parc toulousain, arc culturel et Garonne aval). Si l'on retrouve les mêmes séquences dans le plan guide, il semble que la partie Garonne amont ait été tronquée, pour des raisons administratives⁷⁴ liées aux limites de l'agglomération toulousaine. C'est donc pour le plan guide une entrée en matière du Grand Parc Garonne dans la séquence du Parc Toulousain, avec les problématiques de l'île du Ramier et de la qualification de celle-ci comme le futur « Central Park » toulousain. Si ce terme semble inadéquat pour qualifier le parc toulousain, il semble que ce choix souhaite illustrer l'ampleur et la vocation de ce futur parc à la jonction entre la Garonne amont et l'Arc Culturel. Nous notons également que le plan guide fait émerger la notion de « groupements de parcs » qui sont travaillés aux échelles des séquences de la Garonne et de la ville, pour finalement assurer un ensemble, que l'on appelle le Grand Parc Garonne. Si les critères du paysage garonnais ont permis de définir des séquences destinés aux « parcs du Grand parc », deux autres notions importantes sont intervenues dans la mise en place de ce projet. On pense, tout comme dans le diagnostic « Axe Garonne » à la question des usages et des liens (transversaux et longitudinaux) entre les séquences qui sont le fruit du paysage. Pour ce qui est des usages, les recherches sur l'histoire des différents lieux du paysage garonnais et des activités en lien avec ces paysages, ont permis de guider l'élaboration du projet du Grand Parc Garonne dans la décision des activités à mettre en place pour une cohérence à l'échelle du projet. Nous comprenons, au vue de l'analyse du plan guide Grand Parc Garonne, que le travail des concepteurs a fortement été nourri par le diagnostic « Axe Garonne », qui, par ses échanges avec les différents organismes concernés, a permis de réaliser un « projet guide » cohérent et bien documenté.

⁷⁴ Cf. **Annexe 1** : Entretien avec Monsieur Even. En effet lors de notre entretien avec Monsieur Even, Chef de projet du Grand Parc Garonne, nous avons soulevé ce point en évoquant le travail sur l'île du Ramier et l'accompagnement du projet de la Reserve Nationale Régionale, bien que la CUGT, n'ait pas la gouvernance sur cette séquence.

Alors que nous venons de faire l'analyse des deux documents qui constituent le cœur du processus d'élaboration du futur Grand Parc Garonne, nous avons pu mettre en avant une série de critères qui émergent de l'analyse du territoire Garonne par les différents acteurs. Il s'agit donc pour nous de questionner le projet Grand Parc Garonne au travers de ces critères qui semblent avoir découlés de manière induite de l'analyse du territoire.

3. Grand Parc Garonne : Des critères pour un projet

Nous souhaitons dans cette partie questionner les actions qui constituent le projet Grand Parc Garonne et ce en corrélation avec les critères que nous avons fait émerger des diagnostics de l'Axe Garonne et du plan guide concernant le territoire garonnais et l'agglomération toulousaine. Ces trois critères qui sont directement impliqués dans la fabrication du projet Grand Parc Garonne sont, la dimension paysagère des territoires de la Garonne, la question des liens qui lient ou non le territoire garonnais avec son paysage (urbain et naturel) et enfin la définition des usages. On remarque d'ailleurs que l'un des principaux critères qui semble s'imposer comme le point de départ de tout projet est la dimension des paysages liés à la Garonne et de ses spécificités. En effet, on a pu comprendre dans le document « Axe Garonne », que le fleuve Garonne offre des paysages variés en fonction des territoires qu'il traverse au sein de l'agglomération toulousaine. C'est d'ailleurs sans doute ce qui explique ce qui a poussé l'agence TER à concevoir, non pas « un » Grand Parc Garonne uniforme, mais plutôt un « système de parcs mis en réseau⁷⁵ ». Ces quatre parcs sont définis selon les séquences paysagères du territoire Garonne. C'est pourquoi ces 4 parcs sont chacun attribués à une séquence du plan guide. En l'occurrence, nous avons le Parc Toulousain qui met en relation la séquence de l'île du Ramier avec ses rives de Garonne et questionne la connexion entre le projet de Réserve Nationale et le futur aménagement de l'île. Cette séquence étant mitoyenne au Nord du Ramier avec la partie qui désigne le cœur de la ville de Toulouse, les concepteurs ont fait le choix de qualifier cette séquence l'Arc Culturel, dû à sa promiscuité avec le centre toulousain et qui est caractérisé par des usages urbains et « patrimoniaux⁷⁶ » du fleuve. Par ailleurs, nous comprenons que la dimension naturelle au sein de l'Arc Culturel étant représentée par la seule présence de la Garonne comme « corridor écologique », explique pourquoi cette séquence ne porte pas le qualificatif de « parc ». En revanche, lorsque nous sortons de la zone du cœur de la ville, la Garonne change déjà de paysages, et même si cela ne se voit pas directement, un lien fort avec les canaux qui partagent son territoire. Un territoire de la séquence du Parc des ponts jumeaux qui se doit de repenser les liens avec les canaux et de requalifier les espaces de digues avec la Garonne, pour que ces lieux de projet ne tournent plus le dos à la Garonne mais bien au contraire, soit le support de nouvelles activités et usages en lien avec le fleuve. Cette séquence aillant la « double casquette » de territoire urbain et péri-urbain est l'occasion pour le parc des Ponts Jumeaux, de faire le lien entre la séquence aval de la Garonne, dont les zones de nature sont la véritable force de ces lieux et le cœur de la ville empreint d'activités plus urbaines et dont la nature manque. D'où la création du Parc Fluvial Naturel, qui fait suite au Parc des Ponts Jumeaux. Comme nous l'avons dit en amont, la zone de projet de ce parc est un véritable réservoir de biodiversité, tant sur le plan faunistique que floristique et il offre un territoire qui est dessiné par le passage de la Garonne lors de sa « divagation ».

⁷⁴ Expression utilisée par les concepteurs du plan guide. **Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. « Stratégie du plan guide ». Page 50.

⁷⁴ Le terme de « patrimoniaux » que nous employons ici, entend rappeler que le paysage bâti lié au fleuve, dans le cadre intramuros de la ville de Toulouse, revêt une dimension culturelle en terme de connaissance de la ville et de son passé.

Ainsi, si nous devons faire un premier résumé de la situation du projet Grand Parc Garonne, ce projet n'est pas UN parc unique, mais bien un ensemble de parcs, identifiés à l'aide des différents paysages qui longent la Garonne. Seulement si chacun des parcs fait l'objet d'une décision liés aux spécificités paysagères des différentes séquences, ce n'est pas uniquement ce paramètre qui a permis de configurer et de définir ces parcs et la cohérence territoriale qui les unies. Car si les parcs sont des entités individuelles, ils ont pour but d'être reliés entre eux à l'échelle du « Grand Parc Garonne » et d'animer, insuffler de véritables dynamiques covalentes. Car il ne faut pas l'oublier, au cœur de ces parcs et du Grand Parc Garonne, c'est le territoire du fleuve Garonne qui questionne la cohérence et les liens. C'est pourquoi chacune des séquences devra s'attacher à renforcer et valoriser les caractères paysagers naturels du fleuve. C'est pourquoi chacun des aménagements devra, en fonction du lien particulier qu'il arbore avec son site, faire le lien avec les recommandations établis dans le diagnostic « Axe Garonne », concernant la Garonne, ses paysages et sa force écologique. C'est pourquoi, chacune des séquences fait l'objet de recommandations particulières au sujet de la Garonne et des futurs aménagements. Car ne l'oublions pas, le projet Grand Parc Garonne a pour but de donner à voir les atouts et la force naturelle que représente la Garonne. D'où l'exigence de la part des organismes garonnais, de renforcer le continuum écologique, de redonner de l'épaisseur à la ripisylve, préserver et valoriser les paysages de la Garonne et leurs richesses⁷⁷, mais surtout, de prendre en compte dans les aménagements, la protection et la valorisation d'un territoire fluvial, parfois fragile. C'est fort de nombreuses recommandations à ce sujet, issues du diagnostic « Axe Garonne », que les concepteurs du Grand Parc Garonne ont dressés une liste d'exigences à l'égard des différents parcs. Car l'on comprend bien que le « joyeux » écologique que représente la Garonne ne doit en aucun cas être altéré par la présence d'aménagement qui irait à l'encontre du développement naturel du fleuve et de ses « occupants⁷⁸ ». Si les différents pôles paysagers ont permis d'élaborer des séquences de projets, il s'agit désormais de questionner les liens longitudinaux et transversaux de ces territoires variés. D'ailleurs, comme pour faire écho à la dimension écologique de la Garonne et de ses espaces spécifiques, il semble que les concepteurs ont fait le choix de proposer un réseau de déplacements « doux » qui assurera l'irrigation du Grand Parc Garonne. D'ailleurs, la question de la mobilité est un point clé de la mise en relation entre les différentes séquences de projets. Mais elle doit également prendre en compte les circulations intrinsèques aux différents parcs. Il s'agit de questionner la mobilité comme vecteur de déplacement et indirectement comme source de préservation de la nature garonnaise. Il faut penser à l'échelle du projet Grand Parc Garonne un réseau multimodal de déplacements doux qui permettrait à chacun de pouvoir « s'intégrer » facilement au réseau du Parc Garonne et ce, qu'il soit en vélo, à pieds, en bateau ou même à cheval. Bien plus qu'un simple aménagement de voies nouvelles, l'objectif est de renforcer les voies existantes et les connecter à de nouveaux axes de circulation qui renforceront la cohésion territoriale et paysagère. C'est pourquoi, le dessin d'une « Via Garona » apparaît. Car pour pouvoir se déplacer selon l'axe Nord/Sud de la Garonne, il faut une grande artère de circulation douce, jouant le rôle d'une colonne vertébrale de déplacement, de préférence longeant le fleuve, qui viendra se connecter aux réseaux secondaires des parcs et du Parc Garonne (Cf. Figure 13, page44 du mémoire).

⁷⁷ Cf. **Annexe 5**. Il s'agit de la cartographie du recensement des lieux caractéristiques du corridor naturel que représente la Garonne, produit par les concepteurs du plan guide.

⁷⁸ Par occupants, nous entendons toutes les espèces dont les cycles de vie sont dépendants du bon maintien de la santé naturelle de la Garonne.

Cette Via Garona prend sa source à la confluence, au niveau de la Réserve Naturelle Régionale, puis longe le fleuve en rive gauche, du fait d'une rive droite trop marquée par sa topographie abrupte, pour aller chercher l'île du Ramier (Parc Toulousain) et se connecter à la promenade Henri Martin et les berges de Garonne qui l'entraîne aux digues de la rive droite de la zone des Ponts Jumeaux, pour finir par se développer de part et d'autre de la Garonne de la commune de Blagnac jusqu'à la zone des quinze sols où elle rejoint la rive droite et finit à Saint-Jory. Cette Via Garona prendra en compte les multiples facettes du paysage, comme par exemple la particularité du site du Parc des Ponts Jumeaux dont les rives de Garonne sont marquées par des digues hautes et armées de béton. Pour la Via Garona, il s'agit de profiter de cette situation « haute » pour devenir une source de belvédère sur le territoire Garonne et ainsi avoir des « perspectives ouvertes⁷⁹ » sur le territoire. Ou elle sera parfois en rive de Garonne, dans les séquences comme la Garonne aval ou le Ramier, permettant une relation proche avec le fleuve. Elle permet de gérer les flux rapides et lents des différents usagers du Grand Parc Garonne et de créer une liaison longitudinale entre les différentes séquences de l'axe Nord/Sud de la Garonne⁸⁰. Si nous venons d'expliquer comment la Via Garona a été créée pour « fluidifier » la circulation au sein du Grand Parc Garonne, nous venons de faire émerger une notion qui s'apparente à la question de la mobilité au sein de ce projet et de ces réseaux primaires et secondaires, il s'agit des usages. Nous voulons également insister sur le fait que ces usages sont en relation avec les trois critères qui fabriquent le projet Grand Parc Garonne. A savoir, les caractéristiques paysagères, les choix de cheminements liés à la mobilité et bien sûr la question des activités à proposer au sein des différentes séquences.

D'ailleurs lorsque nous disons ça, ce qui est intéressant, c'est le fait que le critère du paysage des différents territoires semble gouverner les deux autres, comme s'ils découlaient finalement du premier. En effet, les spécificités paysagères des différentes séquences « conditionnent » les typologies de cheminements. Par ailleurs certains usages semblent se développer de manière plus cohérente à certains endroits de la Garonne. Par exemple, le plan guide propose des activités de Kayaking ou de loisirs sur l'eau, mais si l'on prend la séquence de l'Arc Culturel, au cœur de la ville toulousaine, on ne peut pas la relier au Parc des Ponts Jumeaux via une circulation fluviale, du fait de la typologie de la Garonne à la chaussée du Bazacle. C'est pourquoi la maîtrise des typologies des séquences garonnaise au cœur de l'agglomération toulousaine est indispensable pour appréhender les questions de mobilités et d'usages (Cf. Figure 15, ci-après). En effet, si l'on observe la cartographie développée par les concepteurs du plan guide du Parc Garonne, on se rend compte que de multiples usages via les problématiques de mobilités sont mis en avant. Notamment avec des possibilités de randonnées, de promenades à vélo et à cheval qui offrent toutes des particularités différentes au regard du territoire qu'elles traversent. A noter que la lecture des usages dont nous venons de faire la « liste », caractérisent une lecture longitudinale du site. Seulement si ces usages liés aux modes de déplacements sont dans une dynamique longitudinale, on distingue une autre dynamique fluviale en lien avec de nouvelles activités. Il s'agit ici de la question du franchissement de la Garonne. Car si nous avons donné une lecture longitudinale du territoire Garonne précédemment, il s'agit de comprendre les dynamiques transversales existantes ou celles qui seront créées pour de nouveaux usages.

⁷⁹ Notion développée par le paysagiste Michel Corrajo, en exprimant le fait que lorsque l'on voit à travers des axes de communication un « objet » urbain en arrière-plan, nous sommes en présence d'une perspective ouverte qui donne à voir le territoire dans sa globalité.

⁸⁰ **Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, *Grand Parc Garonne*, plan guide, Juin 2012. « Stratégie du plan guide ». Page 60.

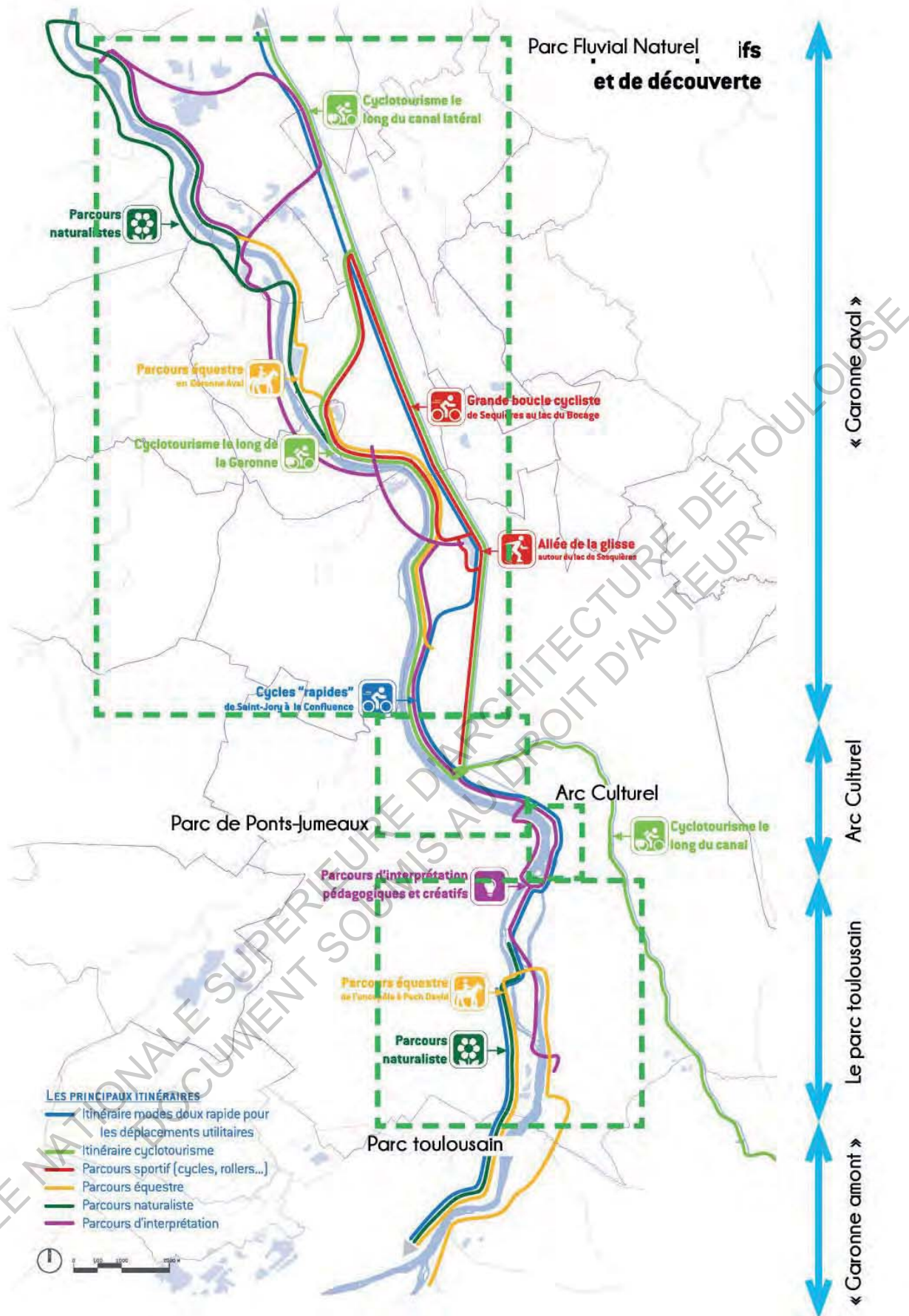


Fig 15. Réseaux des modes de déplacements en fonction des différents usages au coeur du projet Grand Parc Garonne

Source : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, *Grand Parc Garonne*, plan guide, Juin 2012. « Stratégie du plan guide ». Page 63.

Ces nouveaux usages dont nous faisons état, sont liés à la navigation sur l'eau. En effet, quoi de plus intéressant que de connecter le fleuve Garonne à ses territoires de rive gauche et droite en le traversant ? Si plusieurs modalités de franchissements sont envisagées, il semble que la Garonne offre de nombreux espaces susceptibles d'accueillir des bacs, notamment au niveau de la séquence aval de la Garonne. Bien sûr au-delà de l'aspect économique et social de ce type de projets, il s'agit d'apporter une dimension de loisirs liés aux franchissements du fleuve. Notamment avec l'idée d'une « navette toulousaine », qui permettrait de découvrir le fleuve de manière différente, en « le vivant ». Toujours soucieux de s'approprier le fleuve à travers l'ensemble du Grand Parc, les concepteurs souhaitent développer des usages qui sont le reflet d'activités passées, mais aussi des qualités et spécificités paysagères des différentes séquences du territoire garonnais au sein de l'agglomération toulousaine. Par exemple, des usages en lien avec la nature, l'eau, le sport, la culture ou encore des événements en lien avec la Garonne⁸¹.

Nous avons questionné dans cette partie l'ensemble des critères issus de l'analyse du territoire garonnais en vue de voir se réaliser un projet à l'échelle de son territoire « toulousain », le Grand Parc Garonne. Nous avons voulu comprendre et détailler les composantes fondamentales du plan guide qui expliquerait la valeur de ce projet Grand Parc Garonne et des idées qu'il entend mettre en application. Nous avons donc retenu trois critères principaux qui caractérisent le Grand Parc Garonne, en tant que futur projet. Il s'agit de la dimension paysagère, de la question des liens entre la Garonne et son territoire, soulevant d'ailleurs les thématiques liées à la mobilité, puis la dimension prospective des usages au sein d'un tel territoire. Et s'il s'agit de faire une synthèse de ce que nous comprenons être le Grand Parc Garonne, nous allons développer les idées phares de celui-ci. Tout d'abord, le Grand Parc Garonne, ça n'est pas UN grand parc, mais bien un système de parcs. Pourquoi cela ? Et bien parce que comme l'ont souligné les acteurs de « l'Axe Garonne », la Garonne au sein de l'agglomération toulousaine peut être divisé en 4 séquences, correspondant aux spécificités paysagères de celle-ci. Le territoire Garonne est vaste et différent, de sa confluence Ariège jusqu'à sa partie aval. C'est pourquoi le Grand Parc Garonne est un « réseautage » de parcs, qui ensemble forme un tout relié par une Via Garona, faisant le lien Nord/Sud du territoire toulousain de la Garonne. Comme nous venons de le dire, dans le but de ne pas créer un réseau de parcs déconnectés, il fallait se pencher sur la question des liens et de la mobilité au sein de ce territoire. Ce qui a amené le plan guide à interroger les moyens de se déplacer au sein des paysages de la Garonne. Et de ces moyens de se déplacer, est apparue la dimension usagère de ce futur parc. Même s'il n'est pas tout à fait juste de dire que les usages ne sont que le fruit du questionnement de la mobilité au sein du Parc Garonne. Il semblerait que les trois critères du développement du projet Grand Parc Garonne sont, à l'instar de la pensée d'un projet, « transversaux ». Ce que l'on entend par là c'est que s'il semble que le critère de la compréhension paysagère ait été l'un des premiers point questionné pour l'élaboration du plan guide, la question des usages et des liens quant à elle, fût questionné de manière simultanée. Permettant ainsi, une construction de la pensée cohérente et solide à l'échelle du Grand Parc Garonne.

⁸¹ **Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. « Stratégie du plan guide ». Page 70.

III. Grand Parc Garonne un simple « Central Park Toulousain » ou un projet de (ré)conciliation entre l'homme (urbain) et la Garonne (nature) ?

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Dans cette troisième partie, nous voulons finalement interroger la nature du Grand Parc Garonne. C'est pourquoi, afin de répondre à la question suivante : Grand Parc Garonne un simple « Central Park Toulousain⁸² » ou un projet de (ré)conciliation entre l'homme (urbain) et la Garonne (nature) ? Nous souhaitons confronter les projets proposés en termes d'aménagement des différentes séquences du plan guide, avec les véritables opérations réalisées au sein de l'agglomération toulousaine. Et ainsi être en mesure de donner une réponse quant à la réelle nature du Grand Parc Garonne.

1. « Opérations pilotes » : les projets d'aménagements du plan guide.

Il s'agit dans cette partie de comprendre et d'expliquer les différentes « opérations pilotes » au sein du plan guide, qui caractérisent les futurs aménagements souhaités par l'équipe des concepteurs du projet Grand Parc Garonne. L'objectif de ces opérations pilotes, c'est d'apporter un premier souffle au Grand Parc Garonne en projetant des zones de projet qui verront le jour dès 2015. Ces opérations de projet ont pour but d'être les véritables éléments fonctionnels et structurants de ce que le plan guide développe comme le Grand Parc Garonne. Selon les concepteurs du plan guide, il s'agit pour ces « opérations » d'établir des continuités pédestres et cyclables, offrant ainsi de nouveaux itinéraires de loisirs aux habitants de la métropole. La valorisation du patrimoine fluvial naturel et bâti permet le renforcement du corridor écologique de la Garonne et la découverte de lieux emblématiques de l'histoire toulousaine. Mais aussi, renforcer la dimension usagère des activités en lien avec l'eau telles que la navigation fluviale ou les sports nautiques. Au travers des objectifs dressés pour la fabrication de ces projets à réaliser (opérations pilotes), on peut encore identifier les critères ayant constitué la « colonne vertébrale » de la réflexion du futur Grand Parc Garonne. Qui sont, rappelons-le, la notion de paysage au sens large qu'il comporte de la Garonne et de son territoire, la question des liens longitudinaux et transversaux caractérisés par les questions de cheminements et de mobilités, puis la finalité usagère de ce projet. Il semble cependant qu'un quatrième aspect vienne se greffer à la question des usages, c'est celle de la dimension patrimoniale bâti, concernant exclusivement la séquence de l'Arc Culturel. Cette question du patrimoine, qui semble constituer une « sous-partie » de la question des usages, questionne aussi la dimension paysagère de la Garonne. Car, ne nous méprenons pas, la question du paysage n'est pas seulement celle de la nature et du fleuve, elle caractérise également les éléments qui sont « nés » de la présence fluviale garonnaise, tels que certains bâtiments, qui n'auraient d'ailleurs pas de sens dans un autre paysage que celui de la Garonne. En effet, comme nous l'avons souligné en amont, la Garonne est un territoire vaste dont les composantes paysagères offrent une vision de ce territoire en séquences. D'où la création d'un réseau de parcs constituant la structure du Grand Parc Garonne. Si dans la partie du plan guide, on distinguait 4 séquences de « parcs », il semble que pour des raisons pratiques, le choix des opérations pilotes se porte sur les trois séquences principales du projet, le Parc Toulousain concernant le devenir de l'île du Ramier au sein de son territoire à la fois urbain et de nature, la partie Arc Culturel qui semble plus définir des questions liées au patrimoine qu'à l'aménagement d'un « parc » au sens propre et enfin le territoire le plus représentatif de la Garonne en tant qu'entité fluviale « vivante », le futur Parc Fluvial Naturel.

⁸² Expression emprunté au rédacteur de l'article concernant le Grand Parc Garonne au sein du quotidien La Dépêche. <http://www.ladepeche.fr/article/2012/06/10/1374341-decouvrez-le-projet-de-grand-parc-garonne-le-futur-central-park-toulousain.html>, Dossier Philippe Emery, *Découvrez le projet de Grand Parc Garonne, le futur Central Park toulousain*, LADEPÊCHE.fr, publié le 10/06/2012. (Consulté le 10-01-2016).

Nous allons passer en revue les différents projets qui caractérisent les opérations pilotes du Grand Parc Garonne⁸³. Ce sont pas moins d'une quarantaine d'opérations pilotes qui visent à être mise en place au sein des trois séquences principales du projet Grand Parc Garonne. Ces quarante opérations pilotes sont regroupées par site principaux, qui eux même sont regroupés par séquences⁸⁴. En procédant du sud au nord, pour les séquences, nous allons identifier les différents sites à projet pour le Grand Parc Garonne. En commençant par le Parc Toulousain, les lieux sur lesquels l'attention est portée principalement sont : l'écluse Saint-Michel, les barges d'Empalot et l'île des Moulins. Quant à l'Arc Culturel, ce sera les différents ports du centre toulousain qui feront l'objet de projets tels que Saint-Pierre, la Daurade et Viguerie. Toujours dans cette séquence, l'Hôtel Dieu et les quais de Tounis seront également sollicités. Et enfin, avec la dernière séquence du Parc Fluvial Naturel, se pose la question du devenir des territoires suivants : le secteur Ginestous/Sesquières, les Quinze sols, la passerelle du Touch et les différentes zones humides (Cf. Figure 16 ci-après). Nous allons donc observer et comprendre ce que les opérations pilotes et leurs zones de travail impliquent. A l'instar de notre processus de travail mis en place depuis le début de notre réflexion, nous allons interroger la nature de ces « projets à réaliser » en partant de la séquence du Parc Toulousain au Parc Fluvial Naturel, en passant par la partie centre de Toulouse désigné par l'Arc Culturel. Le travail sur cette partie débute au niveau des berges d'Empalot, au sud de l'île du Ramier. Il s'agit dans cette partie de développer un système de halte fluviale au niveau de la passerelle de la Poudrerie. Le but est de recréer du lien avec les éléments de l'histoire du site et de la ville de Toulouse⁸⁵. De plus, il est question dans la partie Nord de l'île du Ramier de créer une rampe sous le pont Saint-Michel qui offrirait une continuité de circulation et de connexion entre Empalot et le Centre-ville toulousain. Une zone non loin des berges d'Empalot fait l'objet d'un projet, c'est l'îlot des Moulins. En effet sa spécificité géographique et paysagère font de lui un lieu dont les enjeux sont forts. Car cette partie est une presqu'île qui ne connecte pas avec son environnement, au sud. D'où un projet de passerelle entre l'îlot des Moulins et celui du Casino. Il s'agit de pouvoir connecter ces deux lieux, pour redonner de la cohérence territoriale. A noter que des usages piétonniers viennent s'y ajouter, pour rester dans la dynamique de nature qui caractérise ce lieu et des mobilités douces développés lors de l'élaboration du plan guide. Et ainsi mettre en lien par la promenade, les différents éléments constitutifs du patrimoine de l'île du Ramier. L'idée est de connecter avec ce territoire de Garonne (nature) en créant des lieux dont les perspectives ouvrent sur le paysage et donne à comprendre les dynamiques paysagères caractéristiques de la Garonne. On pense notamment au projet proposé d'un kiosque en belvédère sur la Garonne. Parallèlement, il y a une volonté de renouer avec les usages du fleuve d'antan⁸⁷, avec la mise en place d'un embarcadère pour des activités nautiques. Toujours situé sur l'île du Ramier, nous nous intéressons à une zone stratégique de la situation géographique de l'île, la zone de l'écluse Saint-Michel.

⁸³ **Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. « Opérations pilotes ». Page 94.

⁸⁴ Cf. **Annexe 6**. Le schéma des opérations pilotes du plan guide explicite bien la formalisation opérationnelle du projet.

⁸⁵ Cf. **Annexe 1** : Entretien avec Monsieur Even. Au cours de notre entrevue, Monsieur Even a insisté sur le caractère sourcé des différentes orientations des projets du Parc Garonne.

⁸⁶ Cf. **Annexe 7**. Illustration du projet de l'île des Moulins.

⁸⁷ **Gabriele Lechner**, « Le fleuve dans la ville la valorisation des berges en milieu urbain », *Direction générale de l'urbanisme de l'habitat et de la construction, les dossiers*, Octobre 2006, p.16-24

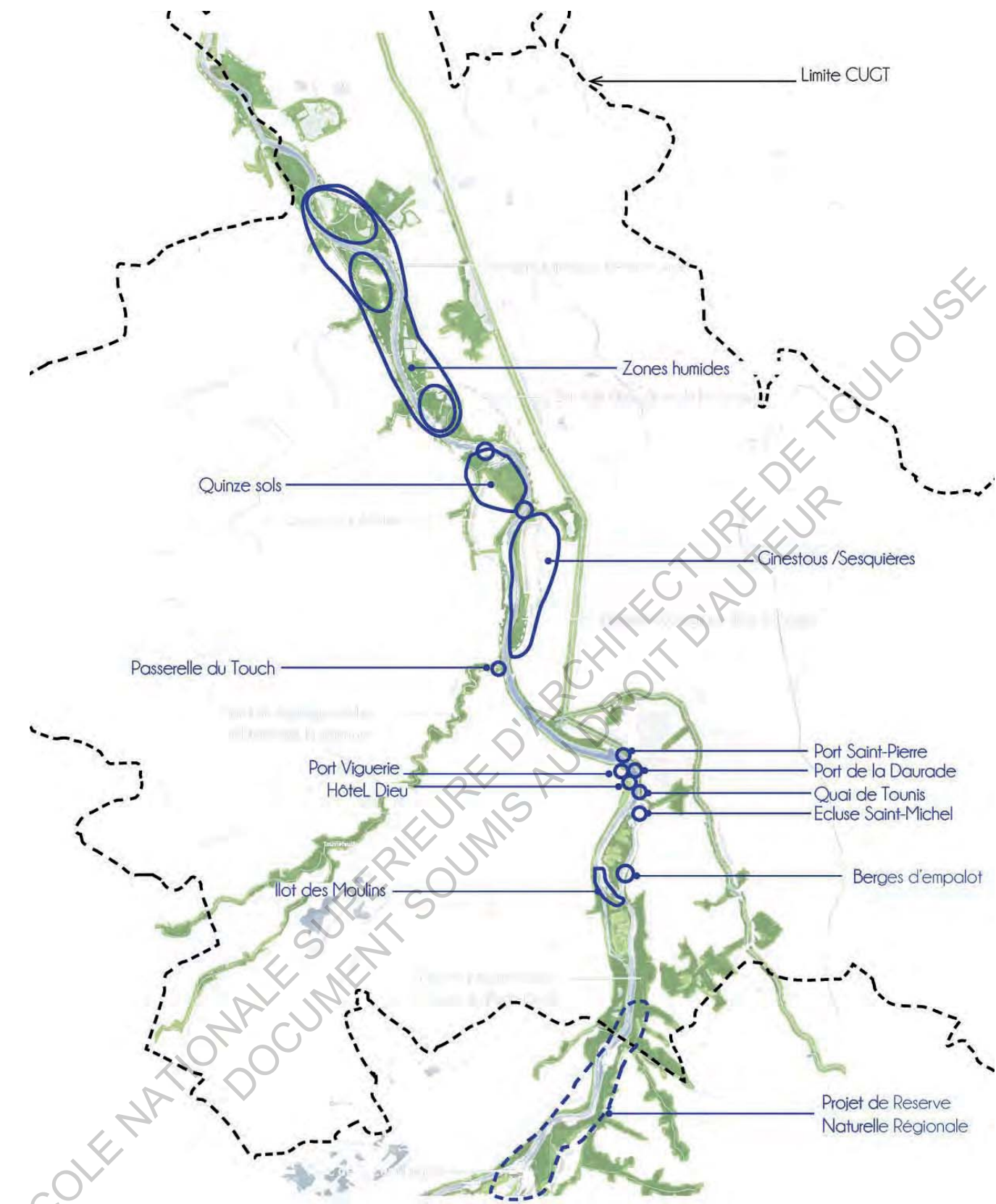


Fig 16. Zones de s différentes opérations pilotes au sein du territoire de l'agglomération toulousaine

Source : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. « Opérations pilotes ». Page 95.

En effet cette zone est la pointe extrême nord de l'île. Elle offre de par sa situation, une interaction visuelle forte avec son environnement urbain, tout en étant une zone de « nature⁸⁸ ». Elle se situe également à la croisée visuelle du pont Saint-Michel et du pont du halage de Tounis. Si l'on peut y accéder depuis ces deux ponts, il semble que l'accessibilité y soit difficile. D'où la volonté de proposer un accès PMR, pour un accès garanti à tous. De plus la présence de l'écluse fait de ce lieu, une halte historique et culturelle. Les deux bâtiments liés au site feront l'objet d'une requalification d'usage, ne perdant pas pour autant ses caractéristiques patrimoniales. A l'instar de la partie de l'îlot des Moulins, il est question d'aménager une halte fluviale dans cette partie. Ce lieu de projet est à la lisière avec la partie dénommée Arc Culturel. En effet, dans la continuité du pont du Halage, on retrouve les quais de Tounis qui sont caractéristiques des promenades en milieu urbain des bords de Garonne. Ce qui nous amène aux « opérations pilotes » de la séquence Arc Culturel. Les quais de Tounis, qui font face à une des dernière « pièce » de nature au sein du cœur urbain de Toulouse, la prairie des filtres, sont interpellés dans la continuité d'aménagement du Grand Parc Garonne. Si les quais semblent bien fonctionner en termes de promenade et d'usages, il semble justement que les aménagements souhaités dans cette séquence sont minimes. Les concepteurs souhaitent la mise en place de Bollards (éléments fixé au sol, servant à l'amarrage des bateaux) et d'un nettoyage au droit des quais. La mise en place des éléments d'amarrage des bateaux deviendra officiellement la zone de stationnement des bateaux de la séquence centre de la Garonne. Ce qui nous laisse supposer que ceci sera mis en place dès lors qu'un système de navette sera mis en place. Et ainsi nous explique, les projets concernant la zone du Port Saint-Pierre et de la Daurade⁸⁹. D'abord, à l'instar de leur dénomination, ces lieux entendent redevenir des « ports », le siège d'activités fluviales en lien avec leurs fonctions historiques. Pour ces deux anciens ports, il s'agit pour eux de devenir des lieux de détente et de lien avec la Garonne. Dans les deux cas, il s'agit de requalifier les liens hauts et bas de ces deux ports, afin de lier la partie haute de la ville à son fleuve (partie basse). Seulement les modes de descente seront pas les mêmes selon les ports. Pour le port Saint-Pierre, la descente constitue un projet d'embranchement qui permettra d'assurer une liaison piétonne entre la place en partie haute et les quais en partie basse. Le port de la Daurade quant à lui fait le choix d'une jonction en rampe requestionnant la « place » de la partie haute. La partie basse de la Daurade a pour volonté d'accueillir des navettes fluviales. A l'inverse du port Saint-Pierre, qui semble ne pas intégrer ce choix-là dans sa conception, probablement dû à la situation géographique vis-à-vis de la Daurade et du pont Saint-Pierre. D'ailleurs, la volonté de positionner des dispositifs de navigation fluviaux au sein de la ville permet d'intégrer la rive gauche à la rive droite, par le biais de l'élément central du projet Grand Parc Garonne, le fleuve. En effet, face à la rive droite se situe le port Viguerie dont l'objectif de projet est assez semblable à celui des quais de Tounis, nettoyer les abords des quais et la mise en place de Bollards pour l'amarrage des navettes. Ce qui interroge directement le bâtiment mitoyen, l'Hôtel Dieu⁹⁰. Ce bâtiment donnant directement sur la Garonne est un élément central du paysage fluvial de la rive gauche et pose la question des continuités de déplacement sur cette rive, mais également de son rapport au fleuve. Ce qui explique sûrement à la fois la volonté de sécuriser la cours intérieur en cas de crues pour les usagers.

⁸⁸ Cf. **Annexe 8**. Illustration du projet de la partie au nord de l'île du Ramier, l'écluse Saint-Michel.

⁸⁹ **Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. « Opérations pilotes ». Page 96.

⁹⁰ **Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. « Opérations pilotes ». Page 97.

Mais également pour sécuriser la possible continuité piétonne sous la rampe du Pont Neuf connectant ainsi avec le Château d'eau, puis au cours Dillon. Ce qui implique une réflexion concernant l'accessibilité des PMR aux différents sites.

Les « opérations pilotes » que nous allons analyser maintenant se trouvent dans la partie aval de la Garonne, dans le Parc Fluvial Naturel. Toujours en suivant le sens du fleuve, nous nous intéressons à une zone qui concerne un projet pour la commune du Touch. Cet endroit est caractérisé par une volonté de mettre en corrélation la « coulée verte » du Touch avec la Garonne et ses rives. D'où la volonté de mettre en relation la « coulée verte » avec l'avenue de Purpan, via l'établissement d'une passerelle. Car la zone finale de la « coulée verte » est marquée par la fin d'une presqu'île, expliquant ainsi la volonté de connecter les deux rives par une passerelle. Passerelle qui connectera les usagers de Blagnac avec les rives de Garonne et le « grand linéaire vert⁹¹ » du Touch. L'un des enjeux de ce site, en rupture, c'est de maintenir une continuité de mobilité à l'échelle du territoire⁹². Territoire de projet qui se poursuit au niveau de la commune de Ginestous-Sesquières. Cette séquence offre des espaces de « nature » dégagée ce qui rend possible la création de cheminement en pied de Garonne⁹³. Nous arrivons dans un territoire péri-urbain, qui offre des séquences entrecoupé d'urbanité et de nature. D'ailleurs, les cheminements ne se font pas que de manière linéaire, mais également transversal, pour les pétons-cycles reliant ainsi Sesquières à la « ferme de Bellerive » et Sesquières-Garonne. Il s'agit d'intégrer une dimension pédagogique à la compréhension de ce territoire, comme la restauration de la ferme « Bellerive », mais aussi la création d'un verger. Il s'agit de renforcer la dimension écologique de ce site comme le reboisement et la restauration de la ripisylve mais aussi restaurer le patrimoine bâti lié à cette commune, comme par exemple la briqueterie « Dauriac » qui fait partie de la culture des lieux. De typologie paysagère un peu différente, la zone des Quinze sols⁹⁴, semble être empreinte des mêmes dynamiques de projet que Ginestous-Sesquières. Renaturer le site, créer des circulations douces comme la Via Garona et mettre en avant les éléments patrimoniaux du paysage (Moulin de Naudin). Si la volonté de conserver « l'enveloppe patrimoniale » du Moulin est important, l'usage de celui-ci sera transformé en observatoire naturel. Dû à sa perte de fonction fluviale. Une des nouveautés sur ce site réside dans la volonté de mettre en place un bac qui ferait le lien entre Blagnac et Fenouillet. Communes appartenant au projet Grand Parc Garonne et dont les caractéristiques de zones humides en font un lieu essentiel de la « vie » garonnaise. Ajoutons à ces communes, celles de Beauzelle, Seilh, Cagnac et Saint-Jory, qui clôture le Grand Parc. La force de ces zones humides tant sur le plan de la faune que de la flore et du fleuve Garonne, incite les acteurs de la communauté urbaine à acquérir ces terres et ainsi mettre en place un plan de gestion et de restauration des zones humides (conservations, restaurations et valorisation de ces milieux). Et bien sûr, à l'instar de la pensée générale qui gouverne les projets de cheminement du Grand Parc Garonne, les aménagements en termes de découverte de ces lieux se devront d'être les plus légers possible, pour ne pas venir perturber l'équilibre de ce territoire.

De façon générale, les aménagements proposés par les acteurs du Grand Parc Garonne sont en phase avec les dynamiques paysagères des différents sites, générant des propositions variées, même si elles gardent une cohérence à l'échelle des principes développés pour la cohérence territoriale.

⁹¹ Autre terme utilisé pour désigner le projet de « coulée verte ».

⁹² Cf. **Annexe 9**. Illustration du projet de la partie au sein de la commune du Touch.

⁹³ Cf. **Annexe 10**. Schéma explicitant les intentions de projet pour la commune de Ginestous /Sesquières.

⁹⁴ Cf. **Annexe 11**. Schéma directeur du projet de la zone des Quinze sols.

Nous constatons que ces propositions d'aménagements sont une sorte de guide, dont l'étude technique et territoriale devra être menée pour valider les propositions faites.

Voilà pourquoi, dans cette deuxième, partie, grâce à Monsieur Even, Chef de projet Grand Parc Garonne, nous allons pouvoir obtenir une actualisation de ce que sont devenus, devenues ou ne deviendront pas ces « opérations pilotes ».

2. Lancement des « opérations pilotes » : les aménagements concrets

Nous allons dans cette partie, identifier les « opérations pilotes » qui ont été réalisés. En effet, si dans la partie précédente nous avons détaillé les sites et les « opérations » qui ont été projetés dans le cadre d'une future réalisation, nous allons ici identifier les au sein des différentes séquences ce qui a été réalisé. Il s'agit pour nous de les « décortiquer » afin de mieux cerner dans quelle dynamique ces projets ont été concrétisés.

Avant de commencer à faire la liste des différents projets qui sont terminés et ceux en cours, il faut rappeler que le plan guide Grand Parc Garonne a été lancé en 2010 et a été présenté en 2012. Puis de 2012 à 2015, les services techniques et les différents acteurs de l'agglomération toulousaine, ainsi que les acteurs de la Garonne, se sont penchés sur la faisabilité des « opérations pilotes » proposées. C'est donc courant 2015, et même un peu de retard que les premiers aménagements ont vu le jour. Le premier projet qui a été mis en place correspond à la séquence aval du projet Grand Parc Garonne. Situé au sein de ce que le plan guide qualifiait du Parc Fluvial Naturel, il s'agit du secteur Ginestous-Sesquières. Inauguré en 2015 par le maire Jean-Luc Moudenc, ce parcours d'une dizaine de kilomètres entend être le premier tronçon de la Via Garona du projet Grand Parc Garonne. Si elle ne relie que Ginestous et Sesquières aujourd'hui, elle entend à terme relier l'ensemble des communes riveraines de la Garonne. Cette première séquence de la Via Garona est destinée à des mobilités douces tels que le cyclisme ou encore la marche et relie ces activités au territoire Garonne, par une circulation en rive⁹⁵. On compte aujourd'hui deux accès à « ces parcours⁹⁶ », un par l'ouest, qui relie les deux rives de Garonne par le Pont Blagnac et un accès par le pont de la Glacière, vers Lalande. Un autre accès est présent par le pont de Rupé. Les deux derniers accès dont nous venons de parler (Glacière et Rupé, passe au-dessus du Canal Latéral. On note également qu'une circulation est proposée le long de ce Canal Latéral. Cette séquence de promenades propose des itinéraires en rive de Garonne ou le long du Canal Latéral. D'autres itinéraires, quant à eux s'articule au centre du site, en mettant en lien les promeneurs avec la Ferme Bellerive et les Jardins familiaux Chantelle /Ginestous. On découvre d'ailleurs le long de ce parcours, des informations en lien avec les éléments qu'on côtoie et qu'on peut observer. Ces panneaux ont pour thématiques d'informer sur la Garonne, la faune, la flore et l'histoire des quartiers et leurs patrimoines. De plus, l'ensemble de ce sentier est prévu pour les cyclistes et les piétons comme nous l'avons fait remarquer précédemment, mais il est également accessible aux personnes à mobilités réduites. Il semble cependant que cette partie du projet du Grand Parc Garonne ne fait plus référence à la séquence du Parc Fluvial Naturel, comme énoncé dans le plan guide.

⁹⁵ <http://www.toulouse-metropole.fr/projets/grand-parc-garonne?redirect=%2F-%2Fparcours-decouverte-ginestous-sesquieres>

Grands projets. *Grand Parc Garonne*. Mis à jour le 10/08/2016. Consulté le (13/09/2016)

⁹⁶ Cf. **Annexe 12**. Nous évoquons les parcours au pluriel, car il y'a trois boucles de parcours, dont une offre la possibilité d'un itinéraire long ou cours.

On peut d'ailleurs constater que pour le moment, ce projet, dont le premier tronçon de Via Garona est mis en place relie qu'une petite partie du territoire. Nous constatons d'ailleurs que le projet qui a vu le jour la même année ne se trouve pas dans la même séquence. Nous évoquons ici, le projet de guinguette flottante qui se trouve rattaché au quai de Tounis, dans la séquence Arc Culturel du projet. Nous notons également que l'appellation des projets développés ne fait pas référence aux séquences proposées par le plan guide de l'agence TER⁹⁷. Les projets sont explicités en fonction des dates⁹⁸. Ce projet de guinguette flottante amarrée au quai de Tounis, sera ouvert durant la période estivale. Le rapport au fleuve à travers ce projet semble direct, puisque ce dispositif est directement ancré sur l'eau.

Les deux projets mis en application dont nous venons de faire la lecture concernent l'année 2015. D'autres projets ont vu le jour en 2016 et ces projets concernent surtout le centre-ville de Toulouse. Un intérêt particulier a été accordé aux différents ports de la « Séquence Toulouse Centre⁹⁹ ». En lien avec Joan Busquets pour cette partie du projet Grand Parc Garonne, ont vu le jour cette année (2016), le réaménagement du port de la Daurade et celui de la place et du Port Saint-Pierre. Quant au port de Viguerie, il est actuellement en cours d'étude et devrait débiter à l'automne 2016. Quant aux ports qui font partie des derniers aménagements livrés, liés au projet Grand Parc Garonne, nous allons, de la même manière que les autres « opérations » réalisés, les analyser. Si les deux projets concernant les deux ports de la Daurade et Saint-Pierre ont été terminés à peu près au même moment, nous allons commencer par le projet de la place Saint-Pierre et de son rapport au fleuve. Il est intéressant de constater que la réfection de la Place Saint-Pierre n'a pas concerné uniquement la place, mais aussi sa relation avec le fleuve. Et par relation au fleuve, on entend le projet d'embranchement ou de gradins tournés dans le sens de la descente vers la rive urbaine de la Garonne. Pour ce qui est de la place, il s'agit de créer un lieu de quiétude et de détente en lien avec les éléments paysagers du site. Par éléments paysagers, nous évoquons un paysage urbain très empreint de la brique, qui fait l'authenticité de la ville de Toulouse puis le rapport que cette place instigie avec le fleuve Garonne. Il est d'ailleurs essentiel de souligner que la végétation présente sur l'ancienne place Saint-Pierre a été gardée. D'autres espèces sont venues se rajouter à cette flore constituée, à l'instar du cours Dillon, de platanes. Et au milieu de cette environnement ou urbain et végétaux se côtoient, passants, cyclistes et automobilistes partagent également la même place. Cependant, dans le but de maintenir une dominante à circulation douce, la place fait l'objet d'une zone de circulation à 30 km/h, pour que le rythme reste celui des piétons. Accordé à ce rythme des passants, des bancs ont été mis à disposition des usagers de la place, et dans la direction de la Garonne.

⁹⁷ Cf. **Annexe 1** : Entretien avec Monsieur Even. Lors de notre entrevue, nous avons remarqué que lorsque Monsieur Even évoqué les différents projets réalisés, il ne faisait pas allusion aux mêmes appellations que celle du plan guide pour qualifier les séquences.

⁹⁸ Nous faisons ici allusion aux informations présentés sur le site de Toulouse Métropole concernant la programmation des projets du Grand Parc Garonne.

<http://www.toulouse-metropole.fr/projets/grand-parc-garonne?redirect=%2F-%2Fparcours-decouverte-ginestous-sesquieres>
Grands projets. *Grand Parc Garonne*. Mis à jour le 10/08/2016. Consulté le (13/09/2016).

⁹⁹ Il s'agit ici selon le journaliste, d'une modification du nom de la séquence nommée « Arc Culturel » en « Séquence Toulouse Centre » par le maire Jean-Luc Moudenc.

http://actu.cotetoulouse.fr/decryptage-le-grand-parc-garonne-qui-sera-realise-dici-2020-est-il-reellement-ambitieux_13992/

Actu Toulouse. [Décryptage] *Le Grand Parc Garonne qui sera réalisé d'ici 2020 est-il réellement ambitieux*. Publié le 11 juin 2015. Consulté le 6-04-2016.

Par ailleurs, de par la disposition de la place, les perspectives s'ouvrent sur la Garonne. On profite d'ailleurs d'une situation en belvédère, de par la configuration spatiale de la place située sur la partie haute des digues. D'ailleurs le projet d'embarquement permet de faire le lien avec la partie basse des rives de Garonne. On note également que les marches qui descendent vers la rive, sont tournés, en termes d'usage, vers le fleuve. D'ailleurs les emmarchements pensés au sein de ce projet sont de hauteurs différents, dans le but de pouvoir s'asseoir. Une fois au pied des digues, en pied de Garonne, nous pouvons rejoindre le port de la Daurade. Que ce soit par la partie basse ou haute, nous pouvons facilement communiquer entre Saint-Pierre et la Daurade. Lorsque nous arrivons au niveau du port de la Daurade, nous assistons à un système de descente différent de celui de la place Saint-Pierre. En effet, la descente au niveau de la Daurade est assurée par une longue rampe qui connecte partie haute et basse de la digue. Digue qui a fait l'objet, au niveau de la place de la Daurade, d'une restauration complète de sa matérialité. Un travail de soins a été apporté à la question de la restauration de ces murs en brique. Parallèlement, afin d'évoquer le site dans lequel s'inscrit cette ancien port, à savoir la ville de Toulouse au regard de la Garonne, des galets issus des gravières liées à la Garonne ont été positionnés sur le quai. De quoi représenter un des aspects supplémentaire de la Garonne. Il s'agit de mettre en valeur le patrimoine urbain et fluvial environnant. Cette place ouverte sur la Garonne fait aussi le lien avec les digues de « Saget¹⁰⁰ », considéré comme un des éléments forts du patrimoine bâti de la ville de Toulouse, puisque par leur « morphologie », il raconte l'histoire du fleuve Garonne avec le centre de l'agglomération toulousaine. D'ailleurs, on constate que la volonté de renouer avec le fleuve se manifeste par la mise en place des bollards, sur les quais de la Daurade afin d'accueillir de futures navettes fluviales au cœur de Toulouse¹⁰¹.

Si quelques projets ont vus le jour, revendiquant leur appartenance au projet du Grand Parc Garonne, nous ne pouvons pas nier qu'elles faisaient parties des « opérations pilotes » proposées au sein du plan guide. Plusieurs autres séquences seront aménagées d'ici à l'horizon 2030. Il semblerait selon Toulouse Métropole, que le « plan des opérations » à venir d'ici 2019, soit actuellement sur le point de valider les opérations qui verront le jour d'ici cette année-là. Il s'agirait de Blagnac et Beauzelle, dont l'objectif est de créer des cheminements sur la zone des Quinze Sols. Puis en 2017, la livraison du port de Viguerie. Pour la période de 2017 à 2019, il s'agit de l'aménagement de la pointe Nord du Ramier¹⁰². Ce que nous retenons de l'aménagement de ces projets, c'est que leur mise en place n'est pas réalisée de manière séquentielle. En effet les premiers aménagements ont débutés à Sesquières et Ginestous dans la partie aval du Grand Parc Garonne puis, la partie centre-ville. Pour, à l'horizon 2019, faire les allers-retours entre la séquence aval et centre-ville du projet Grand Parc Garonne.

¹⁰⁰ <http://www.toulouse.fr/web/projet-urbain/-/amenagement-du-port-de-la-daurade>

Grand Parc Garonne. Aménagement de la Daurade. (Consulté le 9/09/2016).

¹⁰¹ Cf. **Annexe 1** : Entretien avec Monsieur Even. Monsieur Even évoquait l'étude sérieuse de dispositifs de navettes fluviales permettant de naviguer sur la Garonne au sein de Toulouse.

¹⁰² <http://www.toulouse-metropole.fr/projets/grand-parc-garonne?redirect=%2F-%2Fparcours-decouverte-ginestous-sesquieres>

Grands projets. Grand Parc Garonne. Mis à jour le 10/08/2016. Consulté le (13/09/2016).

3. Du plan guide à la réalisation : la vraie nature du Grand Parc Garonne

Au cours de notre analyse du plan guide du futur Grand Parc Garonne, nous avons pu déceler de nombreuses informations qui illustraient la philosophie et les recommandations liées à l'élaboration de ce projet. Lorsque la municipalité de Toulouse entend réaliser le projet Grand Parc Garonne, elle va faire appel à l'agence de paysage TER pour élaborer un plan guide qui sera une sorte de « cahier des charges », pour non pas donner les actions à suivre à la lettre, mais bien plutôt d'être, comme son nom l'indique, un plan qui guidera l'ensemble des acteurs lorsqu'il s'agira de réaliser les projets conçus.

Il s'agit dans cette partie d'essayer de faire le lien entre les « opérations pilotes » du plan guide et les travaux réalisés appartenant au projet du Grand Parc Garonne. Du « papier à la réalité », qu'est-ce que le Grand Parc Garonne aujourd'hui, en 2016 ?

A l'heure d'aujourd'hui, seul quelques projets parmi les opérations pilotes ont été mis en place. On compte l'aménagement Sesquières-Ginestous, deux des trois ports du centre-ville toulousain, dont une guinguette flottante. Bien sûr, d'ici à 2018, on parle de nouveaux projets, notamment liés à l'île du Ramier, envisagée comme le futur « Central Park¹⁰³ » toulousain. Notons que les projets de l'île du Ramier sont actuellement en « standby¹⁰⁴ », à cause du parc des expositions de Toulouse qui doit libérer le Ramier. Cette séquence de projet, évoqué au sein des « opérations pilotes », fait l'objet d'un travail important et ne verra pas le jour d'ici demain. Rappelons cependant que le plan guide prévoit des aménagements à l'horizon 2030 et que les services de la communauté urbaine de Toulouse travaillent à développer le Grand Parc Garonne au regard des différentes réglementations du territoire qu'il traversera. Il est vrai que pour l'instant, nous ne pouvons pas vraiment parler de Grand Parc Garonne, à notre sens. Certains des aménagements, mis en place ne tiennent pas compte de la continuité d'usages et de mobilités dont faisait état le plan guide. Ce que nous soulignons ici, c'est le fait que l'aménagement Sesquières-Ginestous par exemple, fait intervenir la Via Garona, pensée comme la véritable artère du Grand Parc Garonne et pourtant, elle ne représente aujourd'hui que la séquence de circulation de la boucle de ces lieux. Hors la Via Garona dans son aménagement est le véritable lien entre les différents projets, elle a pour rôle de relier les différents « parcs » du Grand Parc Garonne, afin de le positionner comme un projet à l'échelle du territoire Garonne. Ce qui nous semble dommage dans le cas des projets mis en place, c'est le fait qu'il ne se positionne pas vraiment dans la dynamique du Grand Parc Garonne. L'idée de réaliser un projet comme celui-ci, c'était avant tout dans le but de redonner une valeur à la Garonne au sein de l'agglomération toulousaine. C'est un projet qui a pour vocation d'être à la hauteur de son territoire. Le Grand Parc Garonne, dans le plan guide, c'est une « ode » à la Garonne. Il s'agit de remettre au centre de l'attention la Garonne et ses spécificités paysagères. Par le phénomène de « réappropriation de la Garonne » dont nous ont parlé successivement Pierre Cohen et Jean-Luc Moudenc, tous deux maires de Toulouse, le Grand Parc Garonne doit réunir l'ensemble des personnes du territoire de l'agglomération toulousaine et leur donner la chance de découvrir ou redécouvrir ce fleuve dont leur histoire est intimement liée à lui.

¹⁰³ Expression emprunté au rédacteur de l'article concernant le Grand Parc Garonne au sein du quotidien La Dépêche. <http://www.ladepeche.fr/article/2012/06/10/1374341-decouvrez-le-projet-de-grand-parc-garonne-le-futur-central-park-toulousain.html>, Dossier Philippe Emery, *Découvrez le projet de Grand Parc Garonne, le futur Central Park toulousain*, LADEPÊCHE.fr, publié le 10/06/2012. (Consulté le 10-01-2016).

¹⁰⁴ Expression anglaise signifiant « en attente ».

Par exemple, si l'on reprend l'aménagement de la promenade au sein de Sesquières et de Ginestous, on constate dans le document¹⁰⁵ qui relate l'aménagement, que les points d'accès au site ne connectent pas avec une autre voie de circulation douce, mais plutôt avec des axes de circulation mixtes (voitures et cyclistes). De plus les accès Est sont en lien avec l'autoroute A620 qui longe le Canal Latéral. Il semble que l'aménagement réalisé dans ces conditions remet en question certains principes développés au sein du plan guide. Même si certains des critères sont respectés et mis en application au sein de ce projet. Par exemple, l'aménagement de circulations douce en rive de Garonne est un élément fort de l'aménagement, car il permet aux usagers d'observer et de comprendre ce territoire à se « réapproprier ». De plus l'accent a été porté sur la question des modes de circulations et du rapport au site. On remarque en effet, que les cheminements ont été pensés de manière à accueillir tous les types d'usagers « acceptés », tels que les cyclistes, piétons et aussi cavalier. A noter d'ailleurs qu'un cheminement engazonné est prévue en parallèle des cheminements piétons et cyclistes. De plus, la présence de personnes à mobilités réduites est possible grâce à l'aménagement adapté à leurs besoins. A noter que les cheminements donnent à voir différentes thématiques du paysage, tel que la ferme de Bellerive¹⁰⁶, intégré dans le programme des opérations pilotes, d'un point de vue pédagogique et patrimoniale. Tout comme le Canal Latéral qui faisait l'objet d'une attention particulière dans le plan guide. S'il semble que cet aménagement de la zone Sesquières-Ginestous offre la possibilité d'observer le territoire auquel il est confronté, notamment le patrimoine bâti, mais aussi le fleuve Garonne, nous regrettons, à l'instar de ce que souhaitait Bernard Keller¹⁰⁷, maire de Blagnac, que l'idée de cheminements continus le long de la Garonne n'est pas été poussés plus loin, pour se connecter avec son territoire et l'échelle du Grand Parc Garonne. Ce qui nous amène aux deux projets de rénovation des ports du centre-ville toulousain. En effet ces projets font également partie des « opérations pilotes » proposées au sein du plan guide. Au sein de ce que qualifie le plan guide de « l'Arc Culturel », la requalification des anciens ports en rive de Garonne était une des pistes de projet à développer. Parmi ces ports, celui de la Daurade et de Saint-Pierre. Le port Viguerie devrait être livré dans le courant de l'année 2017. Pour ce qui est de la place de la Daurade et Saint-Pierre, la volonté d'aménagements devait prendre en compte le rapport au patrimoine bâti des sites, tels que les digues et les monuments urbains et fluviaux. Il s'agit dans cette séquence du projet Grand Parc Garonne de renouer principalement avec la Garonne et ses monuments. Comme le soulignait l'ancien maire de Toulouse Pierre Cohen à propos des dynamiques que Toulouse devait suivre, il fallait « ouvrir la ville sur son fleuve ». Ce qui semble déjà être un des points fort de ces lieux. En effet, leurs situations géographiques de ces anciens ports communiquent directement avec le fleuve et en font un atout majeur pour les projets d'aménagements de cette séquence. D'ailleurs, les projets de requalification de ces ports en lien avec la Garonne semble être pertinent aux yeux du rapport entre la ville et le fleuve, notamment avec les marches qui font aussi offices d'assises au niveau de la jonction entre la place Saint-Pierre et les quais, dont l'orientation est tournée vers la Garonne. De plus les perspectives qu'offre la place Saint-Pierre, sont tournées vers le paysage fluvial. Idem pour le port de la Daurade qui se tourne, vers le fleuve et dont les aménagements du mobilier urbain donne à voir le fleuve.

¹⁰⁵ Cf. **Annexe 12**.

¹⁰⁶ Cf. **Annexe 10**.

¹⁰⁷ http://actu.cotetoulouse.fr/decryptage-le-grand-parc-garonne-qui-sera-realise-dici-2020-est-il-reellement-ambitieux_13992/

Actu Toulouse. [Décryptage] Le Grand Parc Garonne qui sera réalisé d'ici 2020 est-il réellement ambitieux. Publié le 11 juin 2015. Consulté le 6-04-2016.

De plus, la situation de ces lieux permet un rapport au patrimoine fluvial direct, notamment avec les digues, qui sont les traces, en termes d'aménagement, du rapport direct entre la ville et le fleuve (crues). Il semble cependant qu'en cas de divagation de la Garonne, surtout au sein de cette séquence où le fleuve est contraint et déborde plus facilement, que les anciens ports ne puissent pas faire l'objet d'une utilisation directe. Ce qui explique aussi la raison pour laquelle la question de la navigation au sein du centre-ville reste encore à l'état d'étude¹⁰⁸, du fait de l'impétuosité du fleuve. Lorsque l'on regarde ces deux projets de requalification d'espaces péri-fluviaux, il semble que le cahier des charges proposé au sein du plan guide soit respecté. De plus, il y a un vrai travail de mise en lien entre la Garonne et la ville qui s'opère lorsque l'on accède depuis les digues aux berges. Du côté des liens au sein de ce territoire fractionné physiquement par les digues, il semble y avoir une bonne continuité de circulation entre les deux ports, qu'elle soit en partie haute ou basse, donnant en permanence un lien visuel direct avec la Garonne. Ce qui pose maintenant la question de la gestion des continuités avec les autres futurs dispositifs du Grand Parc Garonne. On pense notamment à l'île du Ramier qui fait l'objet d'une attention particulière de la part des services de la communauté urbaine de Toulouse. En effet, la situation géographique associée aux dimensions paysagères remarquables de ce lieu, en font une zone d'attractivité forte pour la ville de Toulouse. D'où la volonté de faire de ce lieu, le nouveau « poumon vert¹⁰⁹ » de la séquence centre de Toulouse. Pour intégrer ce lieu au cœur toulousain, la partie des quais de Tounis et la promenade Henri Martin vont être travaillés de manière à mettre en relation directe ces deux « opérations ». L'île du Ramier constitue en l'occurrence, une des étapes clés du développement du Grand Parc Garonne dans les années à venir, avec quelques projets parallèles, comme le réaménagement du port de Viguerie prévue pour 2017, ou encore le secteur de Beauzelle et Blagnac ainsi que celui de Quinze sols¹¹⁰.

Des « opérations pilotes » du plan guide à la mise en place des premières opérations et celles à venir, qu'est-ce que le Grand Parc Garonne ? De manière opérationnelle, le Grand Parc Garonne ne débutera pas directement à la partie confluence Ariège Garonne, mais les services de Toulouse Métropole accompagneront la mise en place et la coordination du projet de Réserve Naturelle Régionale au sein de ce site. Une façon de créer un lien avec le territoire indiqué dans le plan guide du Grand Parc Garonne même si le début effectif du Parc Garonne se fait au niveau du sud de l'île du Ramier. Finalement, le Grand Parc Garonne, c'est un projet qui s'étendra du sud de l'île du Ramier jusqu'à Beauzelle, pour l'horizon 2019. Si les quelques aménagements réalisés insufflent les prémices d'un Grand Parc Garonne à l'échelle de l'agglomération toulousaine et de la Garonne, il semble quand même manquer de cohérence et de fluidité entre les différents aménagements à l'heure d'aujourd'hui. Comme nous l'avons notifié précédemment dans l'aménagement de Ginestous-Sesquières. Bien que le projet planifié un « réseau de parcs » qui serait la colonne vertébrale du Grand Parc Garonne, il manque actuellement le lien qui unie les différentes interventions. Idem pour la partie du centre-ville, qui, malgré des connexions à l'échelle de l'Arc Culturel assez bien pensé entre les deux ports, laissent entrevoir des faiblesses dans la liaison avec le Ramier.

¹⁰⁸ Cf. **Annexe 1** : Entretien avec Monsieur Even.

¹⁰⁹ Expression reprise par les acteurs liés de près ou de loin au projet Grand Parc Garonne.

¹¹⁰ <http://www.toulouse-metropole.fr/projets/grand-parc-garonne?redirect=%2F-%2Fparcours-decouverte-ginestous-sesquieres>

Grands projets. *Grand Parc Garonne*. Mis à jour le 10/08/2016. Consulté le (13/09/2016).

Pour l'instant il semblerait que nous ayons plus à faire à un projet « toulouso-toulousain¹¹¹ » qu'un parc à l'échelle de l'agglomération et de la Garonne. A noter cependant que les projets actuellement réalisés sont les débuts du futur Grand Parc Garonne et que les futurs aménagements nous permettront sûrement de mieux juger l'exécution du travail du plan guide et des différents acteurs à l'échelle du territoire garonnais préconisé. D'ailleurs, lors de notre entrevue avec Monsieur Even, Chef de projet du Grand Parc Garonne, il semblerait que l'île du Ramier devienne le gros du chantier à venir pour le Parc Garonne. Peut-être faut-il juste espérer que l'île du Ramier ne devienne finalement pas LE Grand Parc Garonne

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

¹¹¹ http://actu.cotetoulouse.fr/decryptage-le-grand-parc-garonne-qui-sera-realise-dici-2020-est-il-reellement-ambitieux_13992/

Actu Toulouse. [Décryptage] Le Grand Parc Garonne qui sera réalisé d'ici 2020 est-il réellement ambitieux. Publié le 11 juin 2015. Consulté le 6-04-2016.

Conclusion :

Il s'agissait pour nous, dans le cadre de ce travail de recherche, de comprendre ce que signifiait le « Grand Parc Garonne » pour la ville de Toulouse, ses usagers et son territoire. Si, à l'instar de nombreuses villes françaises, Toulouse souhaite effectuer son « retournement sur le fleuve », nous avons souhaité comprendre le processus de ce retournement et ainsi questionner la réconciliation possible entre Toulouse et la Garonne, par le projet Grand Parc Garonne.

Vers la fin du XXe siècle, le concept d'écologie et de développement durable commence à se faire entendre au sein de certains pays¹¹². Des conférences sont organisées, des mesures sont prises, il s'agit de prendre en compte notre environnement de vie et de sa qualité suite à une révolution industrielle qui n'as pas laissé notre territoire indemne. Persuadé que les ressources sont inépuisables, on commence à prendre conscience qu'il nous faut prendre en compte certaines mesures quant à la réglementation des différents usages des sols, de la qualité de l'air, de la qualité de l'eau et qu'il faut que les pays industrialisés signent des accords¹¹³, afin que leurs actions soient réglementé vis-à-vis de la nature et ses ressources. Puis en 2006, la loi sur l'eau et les milieux¹¹⁴ en France est révisée pour une meilleure gestion et « remise en état » des milieux aquatiques français. Un an après le Grenelle de l'environnement apparaît. Il s'agit, suite à de nombreux débats entre l'état, les collectivités et des ONG environnementales de mettre en place une sorte de « cahier des charges » à respecter en faveur du développement, de l'aménagement durable et de l'écologie. C'est dans un contexte général empreint d'environnement, d'écologie et d'un retour d'intérêt fort pour la question de la nature, que les villes se mettent à questionner ces thématiques liées à la présence¹¹⁵ de la nature et de l'eau au sein de leurs agglomérations. De plus, suite à la révolution industrielle, on constate que les terrains liés aux anciens ports sont souvent laissés à l'abandon et dont les usages sont parfois mauvais pour l'image de la ville et de ces lieux¹¹⁶. C'est donc dans ce contexte générale de pensées liées à la question du développement durable, de la place de la nature et de la requalification de ces anciens milieux industriels fluviaux, que l'on voit apparaître, en France certains projets de requalification des anciens docks, quais de déchargement des marchandises portuaires. Si certaines villes ont requalifiés ces espaces en lieu de détente et de promenade, offrant une vision sur le fleuve qui les traverse (exemple de Bordeaux), nous nous sommes alors posé la question concernant la ville de Toulouse. Toulouse, à l'instar d'autres villes, souhaite-t-elle effectuer un « retour sur le fleuve » ? Il semble que oui, avec en 2007, un premier projet qui émerge d'un parc de 25 kilomètres au sein de l'agglomération toulousaine, visant à réintégrer la nature liée à la Garonne au sein de l'urbain. Mais si ce projet, initié par Jean-Luc Moudenc, alors maire de Toulouse à ce moment-là, ne verra pas le jour, c'est en 2008, avec Pierre Cohen, nouveau maire de la communauté urbaine de Toulouse, que le projet d'un « Axe Garonne¹¹⁶ » est lancé.

¹¹² <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/>.

France diplomatie. *L'odyssée du développement durable*. (Consulté le 29-12-2015).

¹¹³ Nous évoquons ici les différents accords signés à l'échelle internationale tels que les « Accords de Kyoto », le « Sommet de Rio » ou encore plus ciblé, le « Grenelle de l'environnement ».

¹¹⁴ http://www.eaufrance.fr/comprendre/la-politique-publique-de-l-eau/la-loi-sur-l-eau-et-les-milieux#ancre_doc.

Eau France le service public d'information sur l'eau. *La loi sur l'eau et les milieux aquatiques*. (Consulté le 18-12-2015)

¹¹⁵ Cf. **Annexe 2** : Entretien avec Madame Péré.

¹¹⁶ **Gabriele Lechner**, « Le fleuve dans la ville la valorisation des berges en milieu urbain », *Direction générale de l'urbanisme de l'habitat et de la construction, les dossiers*, Octobre 2006, p.16-24

¹¹⁶ Nous parlons de l'Axe Garonne comme le pré-projet du Grand Parc Garonne.

Malgré des mémoires gravées par le souvenir d'une Garonne meurtrière¹¹⁷, il est temps pour la ville et ses usagers de « renouer avec le fleuve¹¹⁸ ».

C'est pourquoi au sein de la municipalité Cohen, on demande à l'agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine de travailler en partenariat avec les services de l'agglomération mais aussi les organismes spécialisés concernant le fleuve Garonne, dans le but de fabriquer un projet de Grand Parc à l'échelle de l'agglomération qui remettrait au cœur de la vie toulousaine, le fleuve Garonne. C'est donc de cette façon que le diagnostic « Axe Garonne » sera né, après deux ans de travail de concertations de médiations et d'échanges entre les différents acteurs cités en amont. Chacun des acteurs, avec ses spécialités, vient apporter sa vision et ses conseils pour l'élaboration d'un Parc à l'échelle du « territoire Garonne toulousain ». Bien plus qu'un simple aménagement paysager de parc qui en ressort, il s'agit d'un diagnostic faisant état des points forts mais aussi des faiblesses qui doivent être prises en compte pour l'élaboration du futur projet. En effet, une étude poussée a été menée afin de comprendre ce que signifie le territoire de la Garonne. Pas seulement un simple fleuve à l'échelle du territoire mais aussi des villes qu'elle traverse, la Garonne est une entité porteuse de biodiversité, de faune et de flore remarquable dont la prise en compte sont primordiales. C'est ainsi que suite à ces recherches effectuées, les concepteurs du diagnostic « Axe Garonne » ont permis de réunir trois critères essentiels à prendre en compte pour le futur projet à aménager, la question des paysages de la Garonne au sein du territoire toulousain et de leurs diversités, la gestion des liens entre ces paysages et leurs qualités intrinsèques, mais aussi la protection voir la préservation et la valorisation de certains milieux écologiques précieux, dont les usages liés ne doivent pas venir entraver leur fonctionnement. Le document de « l'Axe Garonne¹¹⁹ » est un véritable travail de synthèse et de diagnostic quant aux questions du territoire Garonne et d'un potentiel Grand Parc.

Entre alors en action de nouveaux acteurs, toujours à la demande de Pierre Cohen, pour élaborer un « plan guide¹²⁰ » à l'intention d'un projet de Grand Parc pour la Garonne. En effet, il est temps pour la ville de Toulouse de voir se profiler des solutions d'aménagement et des pistes de réflexions pour les acteurs du territoire. C'est du moins ce que souligne Henri Bava, responsable de l'agence de paysage TER, en charge de la conception du plan guide du Grand Parc Garonne. Plus que de simples propositions d'aménagements, le plan guide devra, selon lui, être une source de réflexion pour arriver à mettre en commun la vision des différents acteurs concernés par le projet et finaliser un Grand Parc qui soit cohérent et mette en valeur une vision commune de la Garonne. D'où un travail de propositions de stratégies qui permettent à chacun de se les appropriées, toujours dans l'idée d'un travail qui sera cohérent et concerté. On ressent d'ailleurs assez bien la mise en avant du travail des acteurs de « l'Axe Garonne » au sein du plan guide. Pour l'agence TER, le travail effectué en amont est une source d'informations très précieuse, concernant les problématiques du devenir du territoire garonnais.

¹¹⁷ Nous faisons référence à la crue de 1875, crue la plus meurtrière jamais enregistré dans l'histoire de Toulouse, qui laissa dans l'inconscient collectif, l'image d'une Garonne dangereuse.

¹¹⁸ Termes utilisés par le maire de la Communauté Urbaine de Toulouse, Pierre Cohen, en 2008, lors de l'annonce des différents chantiers qu'il souhaite mettre en place lors de son mandat.

¹¹⁹ **L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine**, Toulouse Métropole. *Mieux connaître l'Axe Garonne*. Octobre 2010.

¹²⁰ **Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, Agence Ter, BICFL [et al], Plan guide à horizon 2030 : *Grand Parc Garonne*, mai 2012.

Ce travail leur offre une base de travail solide sur laquelle s'appuyer lors de la mise en projet des différentes stratégies élaborées. Il est d'ailleurs très intéressant de constater que les stratégies développées au sein du plan guide Grand Parc Garonne, se base sur les mêmes critères que l'Axe Garonne. En effet, on retrouve les critères des qualités paysagères uniques des différentes séquences du projet, à préserver et à valoriser. Se pose également la question de la manière dont doivent être gérés les différentes structures de mobilités, afin de lier les différentes séquences du projet, n'en faisant qu'un seul continu à l'échelle du territoire toulousain. Puis, la question des usages, dont l'inspiration vient des différentes particularités liées aux sites des futurs « parcs¹²¹ » du Grand Parc Garonne. Il s'agit pour l'agence TER et les autres acteurs de ce plan guide, de développer une pensée de projets qui soit en lien avec les qualités et spécifiés paysagères des différents sites. Le tout en les reliant par des réseaux de mobilités « doux », afin d'affirmer des déplacements en cohérence avec les exigences écologiques du territoire Garonnais. En effet si les séquences sont marquées par des différences paysagères, les futurs aménagements devront prendre en compte le rapport de la Garonne avec son territoire de projet. Car on peut lire différentes interactions physiques entre la Garonne et ses différents territoires au sein de l'agglomération toulousaine. Que ça soit de l'amont à l'aval en passant par le centre-ville, elle ne « s'exprime » pas de la même manière.

Ce qui nous amène à questionner, au regard de la compréhension du rôle des différents acteurs dans l'élaboration de « l'Axe Garonne » et du plan guide et de leurs analyses respectives, la dimension pratique de la mise en place des différents projets. En effet, il s'agit pour nous d'être en mesure de poser un regard critique sur le passage du « papier » à la réalité. Et de confirmer ou d'infirmer notre hypothèse de départ selon laquelle, le Grand Parc Garonne serait un projet qui serait l'instrument de réconciliation entre Toulouse et son fleuve.

C'est pourquoi nous avons souhaité nous pencher sur la question des projets en lien avec le plan guide, qui ont vu le jour. Il s'agissait de comprendre et d'analyser les projets qui ont été réalisés, afin de les soumettre à un regard critique. Nous avons ainsi pu identifier deux territoires de projet qui ont fait l'objet d'aménagements pour l'instant, et un territoire que nous avons fait le choix de dépendre, car il concerne le prochain fer de lance du projet Grand Parc Garonne. Ce que nous comprenons suite à l'analyse des projets de Ginestous-Sesquières, de Toulouse-centre et des futurs aménagements concernant l'île du Ramier, c'est que le « Grand Parc Garonne » d'aujourd'hui n'est pas traité comme un continuum en lien avec l'échelle de la Garonne comme indiqué dans le plan guide. Ce qui semble finalement ressortir, c'est le fait que la mise en place de « parcs » qui constitueraient UN Grand Parc Garonne est suivie, mais il semble que la non mise en place de liens entre ces aménagements ne les place pas dans une dynamique de Grand Parc à l'échelle de la Garonne. On les perçoit plutôt aujourd'hui comme des projets ponctuels, qui certes, fabriquent une relation étroite avec le Garonne et son territoire immédiat, mais ils ne les relient pas à l'échelle véritable de la Garonne, du moins celle qui concerne l'agglomération toulousaine. De plus, si les projets réalisés dans la séquence du centre-ville toulousain offre une approche et un regard sur le fleuve intéressant et cohérent, nous constatons que tous les regards se portent maintenant sur l'île du Ramier, dont le but est d'en faire LE « poumon vert » de Toulouse. Ce qui nous interroge sur les orientations du Grand Parc Garonne.

¹²¹ Le terme de parcs, fait référence au fait que le Grand Parc Garonne est perçu par l'agence TER comme un réseau de plusieurs parcs, plutôt qu'un seul Grand Parc. Même si la mise en réseau de ces « parcs » devront être cohérent afin d'obtenir UN Grand Parc Garonne.

Nous craignons, que la volonté de faire du Ramier LE parc de Toulouse accapare toute l'attention usagère et financière au point de délaisser le reste des aménagements prévus à l'échelle de l'agglomération et ainsi, fabriquer un projet plus « toulouso-toulousain » que garonnais.

Si l'on reconnaît que les aménagements permettent de lier les usagers avec le fleuve et son territoire adjacent, ils ne permettent pas une « réconciliation » avec l'échelle de la Garonne au sein de l'agglomération toulousaine. Il est plus question de réconciliation « fragmentée » à la Garonne.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Bibliographie :

Villes et fleuves renouent (contexte général européen) :

Michon Perrine. L'espace public des Docklands : quand le privé fait la ville / The public spaces of the Docklands : urban development and the private sector. In: Géocarrefour, vol. 76, n°1, 2001. L'espace public. pp. 31-38.

Gabriele Lechner. « Le fleuve dans la ville la valorisation des berges en milieu urbain », *Direction générale de l'urbanisme de l'habitat et de la construction, les dossiers*, Octobre 2006, p.16-24

Beauchêne S., 2007, « Les fleuves dans le processus de métropolisation de l'agglomération lyonnaise ». Ministère Culture et Communication, Direction de l'architecture et du patrimoine, Mission à l'éthnologie, p.4-6.

Le fleuve une entité reconnue comme ressource à protéger :

Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, « La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ». Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. Février 2009.

Géohistoire de Toulouse et la Garonne :

Philippe Valette, Jean-Michel Carozza, « Toulouse face à la Garonne : Emprise de l'urbanisation dans la plaine inondable et géohistoire des aménagements fluviaux », *Geographica*, 2013, N° 63-64, p177.

Le territoire Garonne :

Anne Péré, Enrico Chapel, Rémi Papillault, *Toulouse Territoires Garonne : habiter en bord du fleuve.* Collection Architectures, Aout 2012. (p.55-69).

Les milieux naturels Garonnais :

Paul Simon, « Les forêts alluviales, un corridor écologique à restaurer », *Hors-série Midi-Pyrénées patrimoine*, été 2011, N°3, p.66-74.

Diagnostic Axe Garonne :

L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine, Toulouse Métropole. *Mieux connaître l'Axe Garonne.* Octobre 2010.

Plan Guide Grand Parc Garonne :

Communauté Urbaine du Grand Toulouse, Dossier de presse, *Grand Parc Garonne : plan guide.* Juin 2012.

Communauté Urbaine du Grand Toulouse, Agence Ter, BICFL [et al], *Plan guide à horizon 2030 : Grand Parc Garonne,* mai 2012.

Organismes de protection de la nature et de ses milieux :

Cellé Jaoua (Nature Midi-Pyrénées), 2015.- 730003045, La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère. INPN, SPN-MNHN Paris, 34P.

Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne, Natura 2000, *carte des Sites Natura 2000.* Août 2014.

Organismes liés à la Garonne :

Agence de l'eau Adour-Garonne, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, *L'agence de l'eau Adour-Garonne : questions-réponses.* Aout 2010.

Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne, *Sage de la vallée Garonne : le fleuve s'organise.* Janvier 2012.

Agence de l'eau Adour-Garonne, Etablissement public du Ministère du Développement Durable. *Le modèle français de gestion de l'eau appliqué au grand sud-ouest.*

Référence extérieure :

Marcel Roncayolo, Isabelle Chesneau, *L'abécédaire de Marcel Roncayolo : Entretiens.* Infolio, 2011. « E comme échelle », p.125-126.

Webographie :

Prise de conscience écologique :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/>.

France diplomatie. *L'odyssée du développement durable.* (Consulté le 29-12-2015).

L'eau comme ressource :

http://www.eaufrance.fr/comprendre/la-politique-publique-de-l-eau/la-loi-sur-l-eau-et-les-milieux#ancrè_doc.

Eau France le service public d'information sur l'eau. *La loi sur l'eau et les milieux aquatiques.* (Consulté le 18-12-2015)

<http://www.onema.fr/Un-nouveau-film-sur-la-politique-de-leau>.

Film réalisé dans le cadre de la mission Eau et Territoire de l'ONEMA. *Cartographie des acteurs de la politique de l'eau en France.* Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques, 2012. (Consulté le 18-12-2015)

Grand Parc Garonne dans la presse :

<http://www.toulouseinfos.fr/dossiers/breves/8266-grand-parc-garonne-moudenc-cherche-la-coherence.html>

Toulouse info. « *Grand Parc Garonne* » : *Moudenc cherche la cohérence.* Publié le 3 mai 2013. (Consulté le 2-04-2016).

http://actu.cotetoulouse.fr/decryptage-le-grand-parc-garonne-qui-sera-realise-dici-2020-est-il-reellement-ambitieux_13992/

Actu Toulouse. [Décryptage] *Le Grand Parc Garonne qui sera réalisé d'ici 2020 est-il réellement ambitieux.* Publié le 11 juin 2015. Consulté le 6-04-2016.

<http://www.ladepeche.fr/article/2012/06/10/1374341-decouvrez-le-projet-de-grand-parc-garonne-le-futur-central-park-toulousain.html> , Dossier Philippe Emery, *Découvrez le projet de Grand Parc Garonne, le futur Central Park toulousain,* LADEPÊCHE.fr, publié le 10/06/2012. (Consulté le 10-01-2016).

<http://www.toulouse.fr/web/projet-urbain/-/amenagement-du-port-de-la-daurade>

Grand Parc Garonne. *Aménagement de la Daurade.* (Consulté le 9/09/2016).

<http://www.toulouse-metropole.fr/projets/grand-parc-garonne?redirect=%2F-%2Fparcours-decouverte-ginestous-sesquieres>

Grands projets. *Grand Parc Garonne.* Mis à jour le 10/08/2016. Consulté le (13/09/2016)

<http://www.ladepeche.fr/article/2016/03/22/2308937-le-nouveau-port-de-la-daurade-se-devoile-en-juin.html>

LADEPÊCHE.fr *Le nouveau Port de la Daurade se dévoile en juin,* publié le 22/03/2016. Consulté le 01/05/2016.

<http://www.ladepeche.fr/article/2007/12/13/418772-projet-sept-ponts-sur-la-garonne.html>

LADEPÊCHE.fr *Projet. Sept ponts sur la Garonne* publié le 13/12/2007. Consulté le 22/11/2015.

Organismes liés à la Garonne :

<http://www.lagaronne.com/>

Edité par le Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne. SMEAG. (Consulté le 20-03-2016).

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/qui-sommes-nous.html>

Agence de l'eau Adour-Garonne. *Qui sommes-nous.* Publié le 5 janvier 2016. Consulté le 18-02-2016).

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Annexes

ANNEXE 1

Entretien avec Monsieur Even Yannick, chef de projet du Grand Parc Garonne à Toulouse Métropole.

Moi : Quel est votre rôle au sein de Toulouse Métropole ? Quel est votre échelle d'intervention ?

Monsieur EVEN : Anciennement responsable des espaces verts, je suis venu rejoindre l'équipe du Grand Parc Garonne, au sein de Toulouse Métropole cette année et je suis en charge de la mise en application du projet. Guillaume Cantagrel assure la gouvernance et la cohérence du projet, Christelle Bousquet, elle, assure la partie liée aux questions de réglementations. Quant à l'échelle sur laquelle nous travaillons, et bien, c'est tout simplement celle de la Métropole toulousaine.

Moi : De quelle manière ce projet est-il né ?

Monsieur EVEN : Politiquement ça a commencé avec Jean-Luc Moudenc concernant le projet des sept ponts. Moudenc avait une vision à l'échelle de Toulouse plus que celle de la métropole. Ce qui s'explique par le fait qu'en 2009, Toulouse devient une communauté urbaine. Le projet a été repris par Pierre Cohen et non plus à l'échelle de la ville, mais à l'échelle territoriale de la communauté urbaine de Toulouse. D'où la demande par la municipalité Cohen, d'un plan guide pour le Grand Parc Garonne. Par la suite, lorsque Jean-Luc Moudenc, est réélu il reprend le projet et le remet en avant en accordant les moyens à ce projet.

Moi : J'ai entendu dire que le projet de l'agence Ter définissait un périmètre pour le projet et que celui-ci a dû être revu du fait des limites administratives de la métropole Toulousaine ?

Monsieur EVEN :

Moi : En quoi consiste votre mission au sujet du Grand Parc Garonne ?

Monsieur EVEN : En ce qui nous concerne notre mission concernant le Grand Parc Garonne est multiple. Nous sommes à la croisée des différents acteurs investis dans ce projet et nous sommes en charge de veiller à la bonne cohérence et mise en application du pan guide de l'agence TER. Nous intervenons auprès de tous les acteurs du projet afin de les interroger sur des problématiques de faisabilité ou lorsque nous avons besoin d'informations concernant un territoire. C'est une mission de dialogue permanent avec les personnes touchant de près ou de loin au Grand Parc Garonne. Il s'agit pour nous de coordonner l'ensemble du travail et de le rendre faisable aux yeux des documents de planification de la ville et de son agglomération.

Moi : Quels ont été vos interlocuteurs ?

Monsieur EVEN : En tant que services de la Métropole de Toulouse nous sommes amenés à travailler avec une multitude d'acteurs. En fait nous travaillons avec l'ensemble des acteurs qui caractérisent la Garonne et le plan guide. Par exemple nous travaillons avec le Syndicat Mixte d'étude et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG), l'Agence de l'eau du bassin Adour-Garonne. Nous travaillons aussi avec la Direction Départementale du Territoire de la Haute-Garonne (DDT) et la Direction Régionale de L'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). L'Agence TER, quant à elle, nous accompagne dans la mise en cohérence du plan guide concernant la partie aval et amont du Grand Parc Garonne. Car en effet, la partie du centre Arc culturel est géré par l'architecte-urbaniste, Joan Busquets. Mais ils sont aussi nos homologues des collectivités territoriales que nous accompagnons dans la concrétisation du Parc Garonne. D'ailleurs, ce qui est intéressant, c'est que certains enjeux du projet dépassent la question administrative de la commune, d'où notre présence, pour rendre cohérent l'ensemble des actions. Nous avons même travaillé avec les personnes du Muséum d'Histoire Naturelle, pour la partie des explications géohistoriques sur les différents sites travaillés.

Moi : Quels sont les aménagements qui ont vu le jour aujourd'hui ?

Monsieur EVEN : A l'heure d'aujourd'hui, nous avons finalisé la requalification de la place de la Daurade dans la partie de l'Arc culturel du projet. Elle a d'ailleurs été inaugurée au mois de Juin dernier. Toujours dans Toulouse centre, la guinguette flottante a été mise en place, en 2015. La même année, la promenade Ginestous-Sesquières fut inaugurée comme la « première pierre » du projet Grand Parc Garonne. En ce qui concerne l'Arc Culturel, la place Saint-Pierre a été terminée cette année ainsi que la partie qui fait la jonction avec les quais de Garonne.

Moi : Qu'est-ce que le projet Grand Parc Garonne en 2016 ?

Monsieur EVEN :

Tout d'abord il faut comprendre que le Grand Parc Garonne est un projet d'envergure métropolitain. Son périmètre définit 7 communes. Le projet commence à la partie sud entre Portet et Toulouse, mais dans l'esprit c'est la confluence Ariège Garonne. L'île du ramier et le projet parc Garonne démarre de la confluence et de manière opérationnelle ça commence au niveau du Ramier ainsi que quelques terrains de l'île et des environs comme par exemple une parcelle de Pech David au droit de l'Oncopôle. Mais avant de questionner ce projet on va passer en revue la partie historique de la Garonne avec la ville de Toulouse.

Avant 1875 la ville de Toulouse a connue quelques crues. La ville était tournée vers la Garonne, une Garonne nourricière réunie autour des activités de pêche, de batellerie, d'extraction de matériaux, lavandières, moulins et autres activités territoriales. C'est à cette époque le poumon des activités de la ville en lien avec le fleuve nourricier. Un des grand tournant de l'aménagement de la ville et de l'urbanisme au XVIIIe siècle est le plan Saget dont les zones concernées sont le Bazacle, Saint-Pierre jusqu'au quai de la chaussée, le port de la daurade, port viguerie et le cours Dillon Par ailleurs de gros travaux d'endiguement au XXe siècle. Ces travaux d'endiguement marquent une profonde rupture entre la ville et le fleuve. La ville s'est refermée face au fleuve. C'est dans cette dynamique, à

l'instar d'autres grandes villes, que Toulouse a eu la volonté de se réappropriier les berges et le fleuve Garonne. Dans cette nouvelle dynamique de reconquête du fleuve la ville de Toulouse commande un plan guide. Ce document est d'orientation prospective mesuré sur la base des concepts du développement durable. « L'Axe Garonne » était l'ancien nom du Grand Parc Garonne. Il constituait également le nom du document qui a servi de base de références pour l'élaboration du plan guide Grand Parc Garonne, comme une forme de cahier des charges. L'une des conduites du projet est la valorisation de la mémoire des différents sites liés au futur projet. Nous avons travaillé avec la DDT et la DREAL, qui ont eux-mêmes travaillé avec le SMEAG. Les documents produits par ces organismes explicitent les enjeux des milieux naturels avec l'appui des arrêtés préfectoraux de la protection du biotope. En lien avec ces différents organismes, le plan guide Grand Parc Garonne s'est établi selon 3 axes qui concernent les enjeux paysagers, de mobilités et d'usages du futur grand parc de l'agglomération toulousaine. On commence avec la séquence amont du projet, dont l'île du Ramier a pour volonté de devenir le poumon vert de Toulouse et de la métropole. De manière opérationnelle Toulouse Métropole commence le projet à partir du casino du Ramier. Au niveau de la pointe nord, dans le secteur de l'écluse Saint Michel, au niveau de la zone de la discothèque et en face du secteur de la base nautique. D'ailleurs, ces opérations vont voir le jour sous la mandature de Jean-Luc Moudenc. La partie nord peut commencer sans le Parc des expositions (PEX). Il y a une forte Volonté de développer des activités à l'échelle de la métropole. Faire les choses en cohérence avec l'histoire et la compréhension ancienne des sites. Faire le lien avec les anciens monuments classés. Les grands enjeux de l'île de ramier sont l'environnement, la restauration des connexions et des modes doux. Rajouts de passerelles sur le bras inférieur et supérieur, vers croix de pierre et Empalot nord. Le site de l'île du ramier est en pleine réflexion, encore à l'heure d'aujourd'hui. Retrouver des activités en lien avec les sites, redonner des activités saisonnières et annuelles. Retrouver des points de vue et les mettre en avant. Question de l'accessibilité. Retrouver des cheminements longitudinaux et transversaux pour créer un maillage. Projet du PEX, en parallèle. Volonté de mettre en avant l'histoire et le patrimoine, comme les moulins des anciennes poudreries, pour faire tourner les roues de la poudrerie ou encore les usines hydroélectrique. Un système de réseau de déplacement doux, doit trouver la cohérence en lien avec le fleuve et les usages anciens. C'est avant tout un parc de nature et de sport qu'évoque l'île de ramier. La partie nord était un parc. Ensuite est venue se rajouter le stadium et les activités de l'école de la chimie. Parc d'hygiène et de sport. La gestion de cette zone est en lien avec le projet Parc Garonne. Est d'ailleurs mis en place une politique de prairies et de reboisement qui vise à requalifier cette espace de « parc », à l'instar de la politique globale du projet Parc Garonne. C'est un projet qui doit se fabriquer en incluant la gestion des masses d'eau, la prévention des risques des inondations, et du patrimoine. Puis, le projet s'étendra jusqu'à la Garonne aval, de Sesquiers-Ginestous jusqu'à Saint Jory, commune clôturant les limites de la communauté urbaine du Grand Toulouse. On va parler de la séquence qui caractérise le centre-ville : l'Arc Culturel. Dans les centre, des éléments de patrimoines font l'objet de notre attention, il s'agit des ports historiques et quais historiques : Daurade Saint-Pierre et viguerie. L'idée est d'assurer une continuité en rive droite pour remonter jusqu'à la place saint pierre. On a cependant un problème d'obstacle au niveau de l'écluse Saint-Pierre. En rive gauche, le mur de soutènement du cours Dillon fait l'objet d'une attention particulière en termes de restauration. L'idée est de pouvoir connecter le jardin Raymond 6 avec les quais viguerie et définir une liaison entre la prairie des filtres et le site viguerie par l'hôtel Dieu. En mai dernier, nous avons travaillé sur le mur digue et la réhabilitation des briques du port de la Daurade. La palette végétale a été définie avec des essences locales et non horticoles. Le principe de cet aménagement, c'était de retrouver des usages et des animations en lien avec l'histoire et le fleuve. Ce port conserve et valorise les ouvertures visuelles sur la Garonne. Tout comme la place Saint-Pierre, dont la connexion avec la Garonne, par le biais des emmarchements a

permis de recréer du lien entre le haut des digues et les rives du fleuve. Il faut savoir que concernant l'Arc culturel, les projets d'aménagements ont été réalisés avec Joan Busquets, l'architecte-urbaniste de la ville de Toulouse. Seuls les séquences amont et aval du projet ont été réalisés en lien avec l'agence TER. Pour la promenade Henri Martin il s'agit à l'instar du mur de la Daurade, de remplacer les briques et valoriser le site. D'ailleurs l'aménagement de la Daurade en terme de refonte matérielle (brique) doit être étendue au quai Saget. Une réelle réflexion est menée sur la question des cheminements, notamment au niveau de l'écluse Saint Pierre qui pose un réel souci. La gestion de la continuité est complexe. Au niveau du quai de la chaussée, notamment la partie au sud, assurera la continuité avec la promenade Henri Martin et empaot ainsi que la liaison avec le pont Saint-Michel. Nous allons maintenant voir la séquence Garonne aval. L'aménagement des cheminements est à dominante piétonne et cycliste, du fait des paysages et de la protection des zones humides. Permet de réinvestir des sites qui étaient laissés à l'abandon. Accompagné d'une forte volonté de communiquer sur la notion de patrimoine qu'ils soient historiques, architecturaux ou encore naturels. L'idée est que ces éléments viennent intégrer les circulations et les cheminements. Que l'on parle de la faune de la flore. Sur Blagnac, Beauzelle, le projet d'aménagement est en cours. Notamment avec l'apport d'une base de loisir et la réactivation de vieux cheminements. Certaines zones humides sont à réhabiliter. Pour ces espaces de nature, il s'agit de trouver un juste milieu entre fréquentation et préservation, car elles sont zones faisant l'objet d'un APPB (Arrêtés Préfectoraux de Protection du Biotope). Entraînant des actions très limitées. Notre mission que nous souhaitons mettre en avant, c'est celle de la sensibilisation du public sur leur environnement. Il s'agira de mettre en place une base de loisir, de la végétation champêtre et des plantations pédagogiques au niveau de Gagnac-sur-Garonne et de formaliser une passerelle avec la commune de Seilh. Une vraie échelle territoriale pour les métropolitains. Blagnac fera la liaison avec le reste du projet. Toujours dans la séquence de la partie Garonne aval. La partie nord de Toulouse offrira des cheminements, des liaisons longitudinales le long des berges, sur digue ou en pied de berge. Il s'agit d'assurer les continuités. Même si l'on a une interruption au niveau de Fenouillet actuellement. L'objectif est de renforcer et dynamiser des cheminements sauvages que l'on mettra en valeur et ainsi recréer des connections. Un des points clés du projet sur cette séquence et l'ensemble du Grand Parc Garonne, une relation plus proche à la nature. Même si cette séquence n'a pas les mêmes enjeux que ceux du centre (Arc Culturel) dont les problématiques sont plus liées à la dimension du patrimoine bâti urbain et fluvial. Même si la Garonne, au cœur du projet est classée par Natura 2000 comme un patrimoine naturel. Les pieds de digue sont un déroulé de cheminements. Volonté de créer des navettes en lien avec les ports historiques. Faire de nouveau le lien avec son passé. Mais cet aspect de la navigabilité est compliqué à cause de la Garonne qui est assez impétueuse. La communauté urbaine du Grand Toulouse a d'ailleurs demandé à Tisséo de réfléchir à des cheminements fluviaux car la navigation crée de l'attractivité.

ANNEXE 2

Entretien avec Madame Péré Anne, comité scientifique aua/t (Agence d'urbanisme de l'agglomération de Toulouse)

Il s'agit ici de retranscrire les éléments dont Madame Péré nous a fait part au sujet de l'élaboration du diagnostic « Axe Garonne » Grand Parc Garonne lors de notre entrevue.

Anne Péré :

« Pour l'élaboration du diagnostic « Axe Garonne », les acteurs ont travaillé avec les documents liés aux problématiques de l'aménagement de la ville et du futur Grand Parc Garonne. D'ailleurs, le SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire), notamment avec le « plan » qui relate les questions de l'eau et de la nature, celui de la trame verte-bleue. Ce « plan » a pour objectif d'illustrer la cohérence et les problématiques liés aux questions de l'eau et des trames vertes au sein du paysage de l'agglomération toulousaine. Il s'agit dans le processus de fabrication du futur Grand Parc Garonne de questionner ces documents afin de donner de la cohérence à l'échelle territoriale des projets à venir.

Ce qu'il faut savoir concernant le projet Grand Parc Garonne, c'est qu'il est né avec le maire Jean-Luc Moudenc, avant la mandature de Pierre Cohen en 2008. En effet le projet Grand Parc Garonne débute avec les problématiques liées au déménagement du Parc des Expositions de Toulouse, situé sur l'île du Ramier. A travers ce projet de déplacement, l'île du Ramier devient un territoire à enjeux, pour une réappropriation de la Garonne au sein de l'agglomération. Comme je l'ai dit juste avant, la fin du mandat de Jean-Luc Moudenc est marqué, par la question de l'eau, de son territoire et de son devenir (trame bleue). Dans la pensée de l'évolution et de planification de la ville, l'eau prend une dimension importante et se doit d'être intégré aux projets liés à la communauté urbaine. Ce qui explique un « avant-projet » proposé par l'équipe de Jean-Luc Moudenc, qui par la suite sera repris par le maire Pierre Cohen. Avec Pierre Cohen, c'est la dynamique Grand Parc Garonne qui commence. Il demande une pré-étude, afin de définir une sorte de cahier des charges pour le futur projet de Grand Parc toulousain. Le Parc Garonne correspond à la dimension territoriale de la Garonne, et de ses propriétés naturels. Notamment avec la question de l'inondabilité qui est l'essence même de la Garonne en tant que fleuve. Cette question de l'inondabilité doit permettre de définir des zones de projet. Il s'agit de générer un projet qui viendra renforcer les éléments de la Garonne. Il faut savoir que pour la fabrication de ce projet, c'est d'abord un travail d'un ensemble d'acteurs. Ce qui d'ailleurs n'a pas manqué de créer des problèmes de coordination entre les acteurs, lors de la réflexion sur le Grand Parc Garonne. Il aura fallu d'ailleurs coordonner l'ensemble des actions et des acteurs dans la mise en place des projets. Il faut comprendre que le Grand Parc Garonne, c'est avant tout la concertation, le partage et la mise en forme de visions et de territoires différents. C'est finalement, à l'instar du projet lui-même, la résultante d'une multitude d'actions qui rendent possible la réalisation d'un tel projet.

Usages actuels et destination des sols



Points clés du diagnostic

Garonne amont : Des difficultés d'accessibilité et des discontinuités limitent les pratiques - Rive gauche : des itinéraires cycles et piétons dangereux, et un seul espace réinvesti pour l'accueil d'activités de loisirs et des manifestations festives : les Ramiers. - Rive droite : une accessibilité limitée du fait de la topographie et la dangerosité des falaises.

Le Parc toulousain : Une concentration des usages multiples de la ville. - Rive gauche : un accès à l'eau limité par la clôture du Cancéropole, une continuité cyclable Nord/Sud récemment aménagée, mais qui ne rejoint pas les berges. En aval, une forte fréquentation de la crête des digues par les sportifs et promeneurs générant quelques conflits d'usages. Un accès aux pieds des digues très restreint. - Rive droite : secteur peu accessible, excepté par le chemin des Etroits, mais qui ne permet pas de s'arrêter sur les berges. En aval, au Nord de la Rocade, la crête des digues, plus accessible aux modes doux, donne toutefois une place importante à la voiture. Des pieds des digues aménagés pour la détente et les loisirs, difficiles d'accès et peu utilisés. **Ile du Ramier :** un espace particulier disposant de nombreux équipements sportifs publics et privés. Un accueil de publics variés et une fréquentation importante, source de nuisances sonores potentielles. **L'Ilot des Moulins :** un espace aménagé mais isolé qui ne connaît pas la fréquentation escomptée.

L'arc culturel : Un lien qui se reconstruit progressivement. Une séquence bénéficiant de nombreux aménagements qui permettent de se retrouver à « fleur d'eau » générant une affluente importante et quelques conflits d'usages. - Rive droite : un itinéraire continu, rectiligne et des cheminements étroits et pas toujours lisibles. - Rive gauche : un quai haut où cohabitent des véhicules en stationnement et le terminus des transports collectifs.

Garonne aval : Un lieu très prisé et des usages imbriqués. Un secteur inondable éloigné du tissu urbain, mais à proximité du centre bourg, où les loisirs, la détente et les sports sont privilégiés. Des conflits d'usages entre promeneurs, amateurs de nature et passionnés de loisirs bruyants et une certaine incompatibilité entre ces activités, accentuée par la présence d'aires d'accueil des gens du voyage. Des espaces encore non investis « publiquement ».

Usages actuels et destination des sols

Usages qualitatifs (liés à la terre ou à l'eau)

- Ancienne gravière
- Camping
- Terrain de sport (football, rugby, tennis, ...)
- Espace de repos et de détente
- Belvédère
- Espace événementiel
- Autres activités de plein air (centre équestre, éducation canine, aéromodélisme)
- Club, ponton, ou espace dédié aux sports nautiques
- Stationnement de bateau
- Espace fréquenté par les pêcheurs

Usages détournés ou problématiques

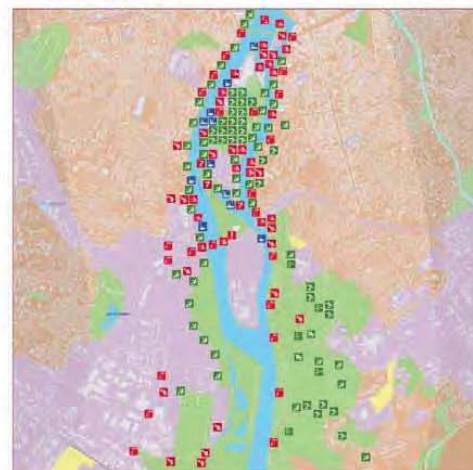
- Gravière exploitée, concassage, ou stockage de gravier
- Problème d'insécurité
- Déchets légaux ou privés sauvages
- Conflit d'usage
- Sans Domicile fixe
- Campement illégal
- Aménagement sauvage ou pratiques atypiques

Autres usages

- Aire d'accueil des Gens du voyage

Destination des sols (P.L.U. en vigueur au 01/01/2010)

- Zones " Naturelles "
- Zones " Agricoles "
- Zones " A Urbaniser "
- Zones " Urbaines "
- Zones " Activités "



Source : L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine, Toulouse Métropole. *Mieux connaître l'Axe Garonne*, Octobre 2010. Cartographie : Usages actuels et destination des sols. Page 9.

ANNEXE 4

Figure 1

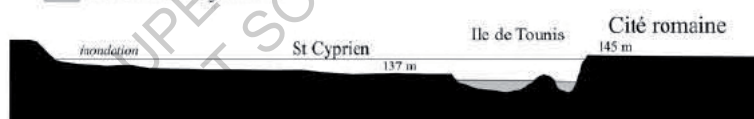
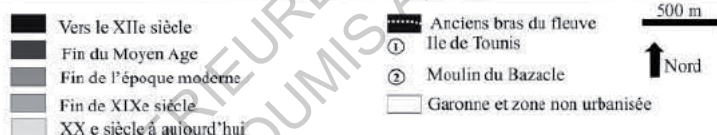
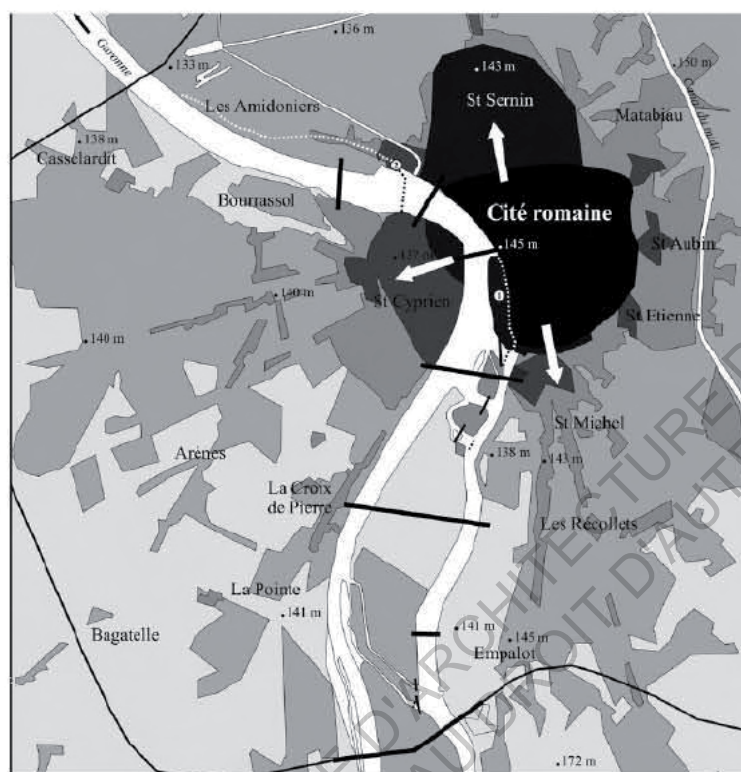


Figure 2

Figure 1 : Extension de l'urbanisation de Toulouse face à la Garonne
 Figure 2 : Coupe illustrant les niveaux topographique de la rive droite et de la rive gauche de Toulouse.

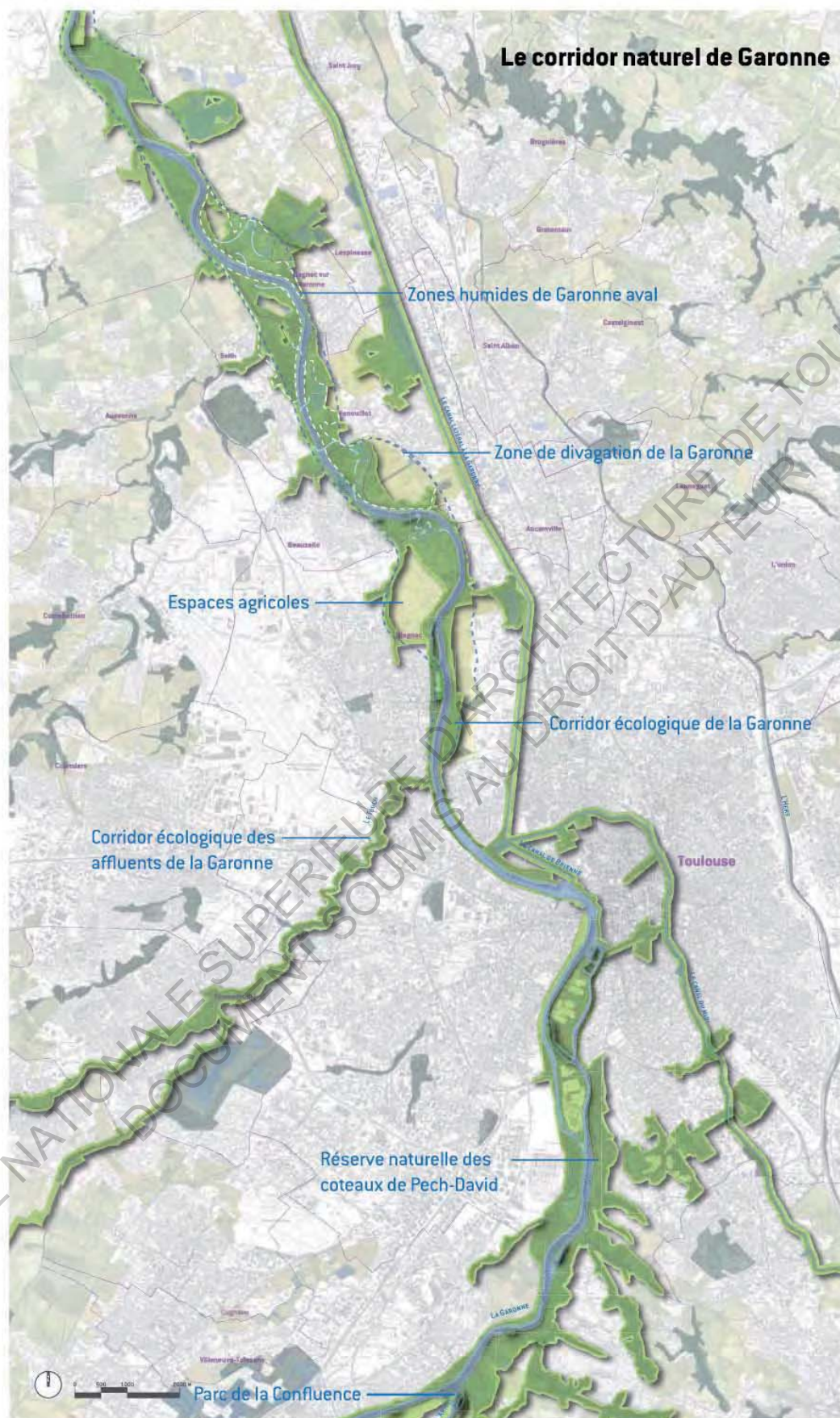
Explication :

La mise en corrélation du plan de développement de la ville de Toulouse du XIIe siècle au XXe siècle avec une coupe topographique des deux rives permet de comprendre le choix d'implantation de l'ancienne cité.

Mais cette coupe nous renseigne sur le fait que la rive gauche - du fait de sa situation topographique - était beaucoup plus sujette aux inondations que la rive droite.

Source : Philippe Valette, Jean-Michel Carozza, « Toulouse face à la Garonne : Emprise de l'urbanisation dans la plaine inondable et géohistoire des aménagements fluviaux », *Geographicalia*, 2013, N° 63-64, p.180.

ANNEXE 5



Source : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, *Grand Parc Garonne*, plan guide, Juin 2012. « Stratégie du plan guide ». Page 55.

chapitre C

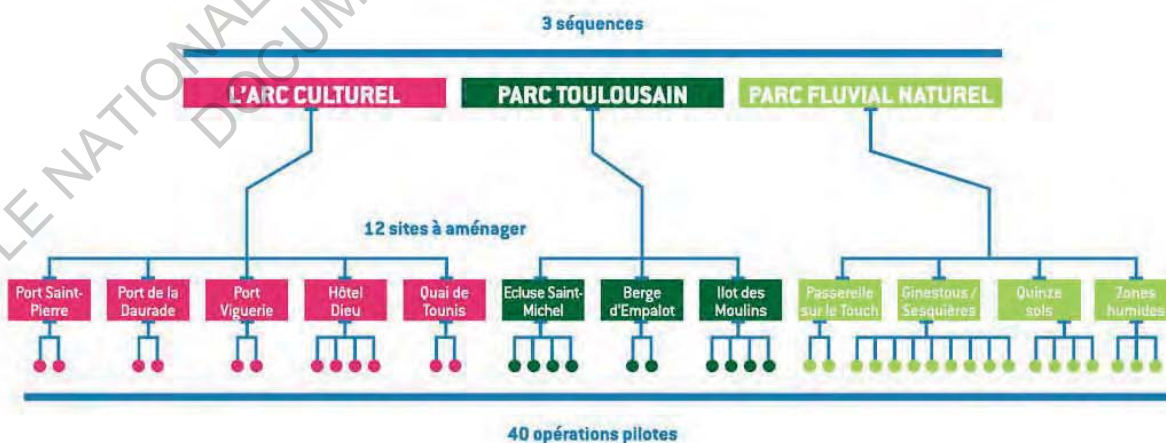
Opérations pilotes

Des opérations pilotes pour engager les transformations à court terme

Parallèlement à l'élaboration du plan guide, **des opérations «pilotes»** ont été identifiées comme des éléments fonctionnels et structurants à mettre en œuvre immédiatement **pour initier la création du Grand Parc Garonne** dans la cohérence de la programmation générale.

Véritables premières pierres à l'édifice, ces opérations ont pour objectifs :

- L'établissement des continuités pédestres et cyclables pour offrir de nouveaux itinéraires de loisirs et de détente à tous les habitants de la métropole ;
- La valorisation du patrimoine fluvial naturel et bâti, permettant le renforcement du corridor écologique et la découverte de lieux emblématiques de l'histoire toulousaine ;
- Le renforcement des usages en lien avec l'eau : navigation, sports nautiques... ;
- L'ouverture de nouveaux espaces de loisirs et de convivialité.



Source : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. « Opérations pilotes ». Page 94.

ANNEXE 7

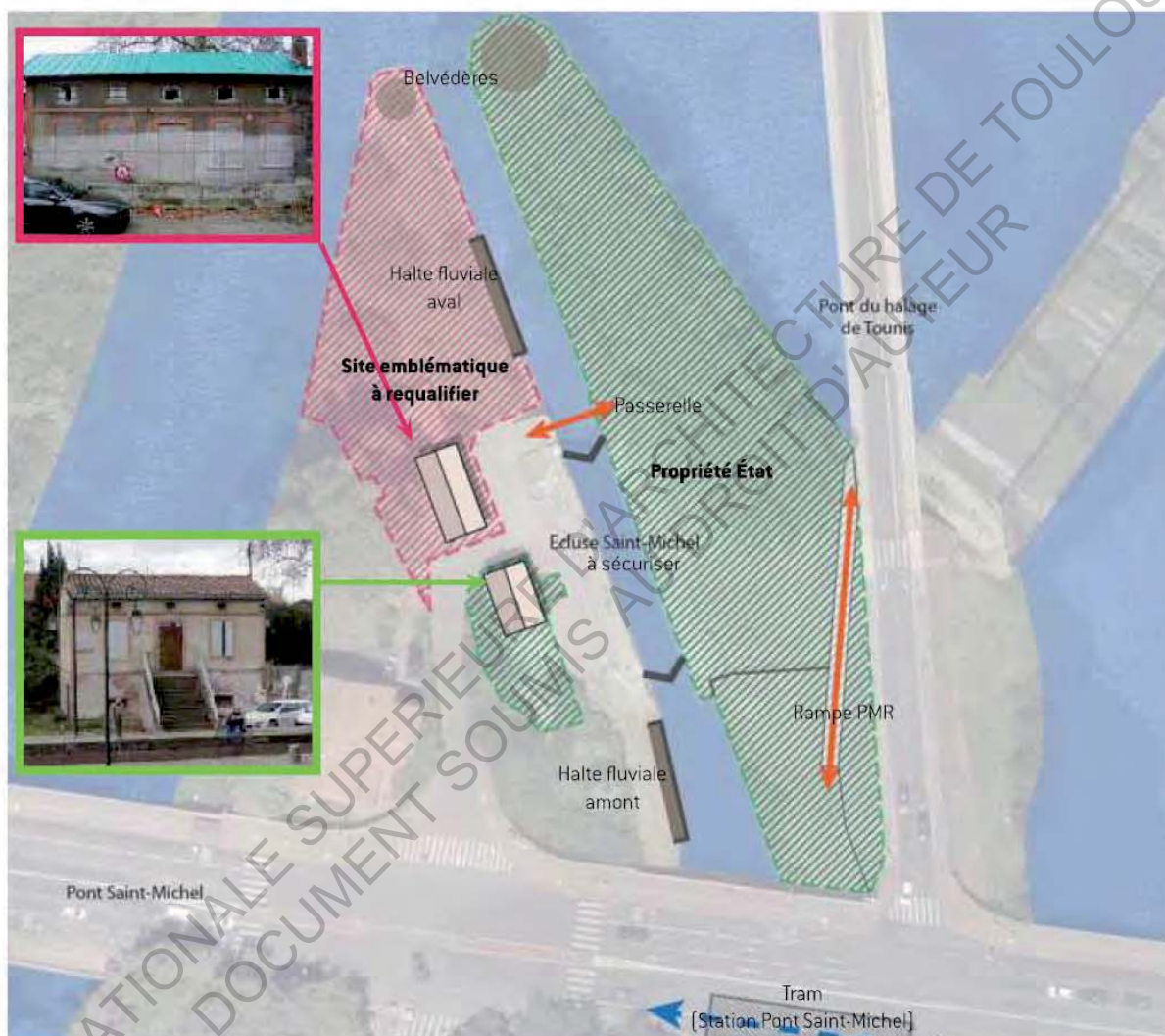
Schéma de projection du projet, concernant la zone de l'îlot des Moulins et du Casino



Source : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. « Opérations pilotes ». Page 100.

ANNEXE 8

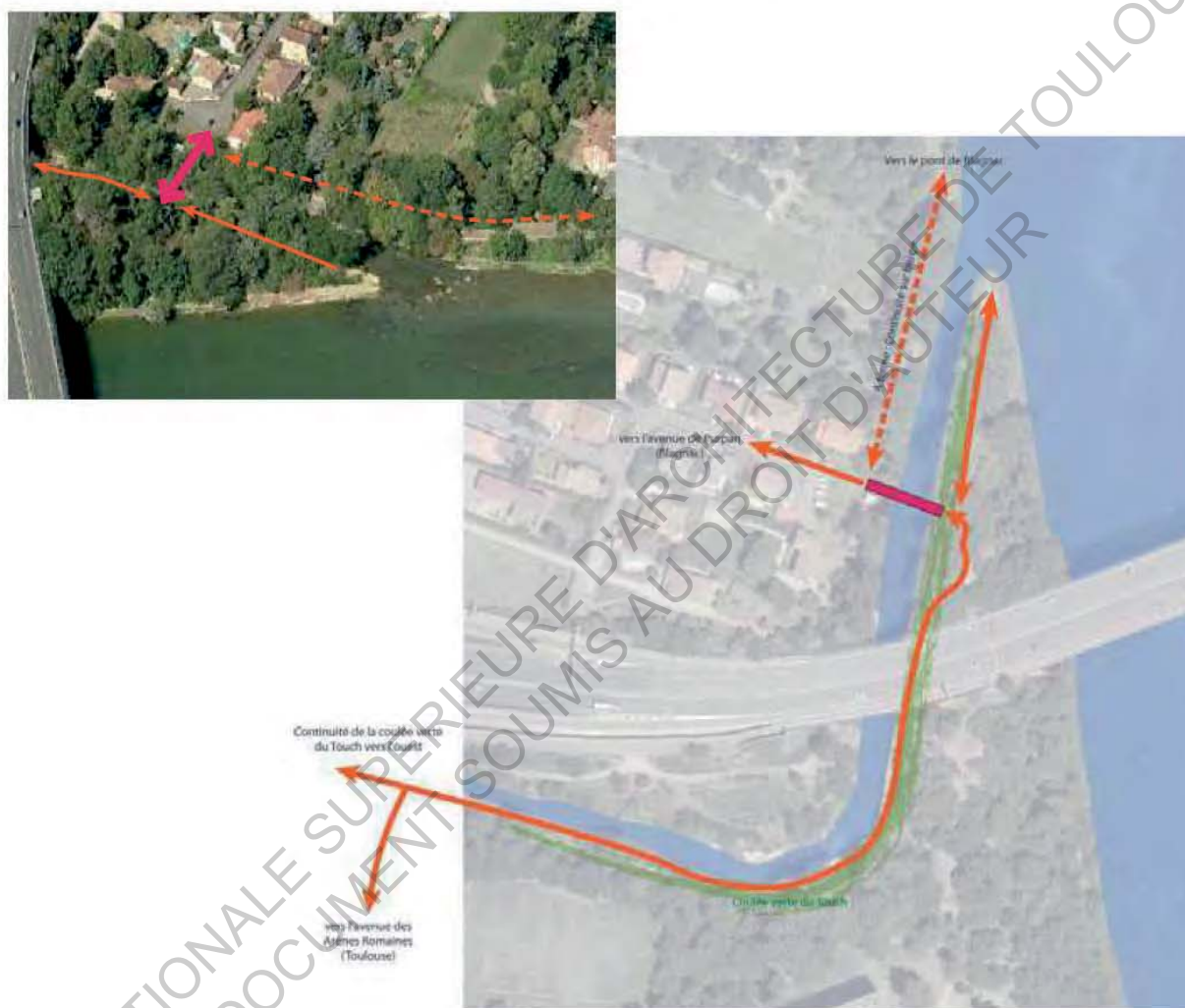
Schéma de projection du projet, concernant la zone de l'écluse Saint Michel



Source : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, *Grand Parc Garonne*, plan guide, Juin 2012. « Opérations pilotes ». Page 99.

ANNEXE 9

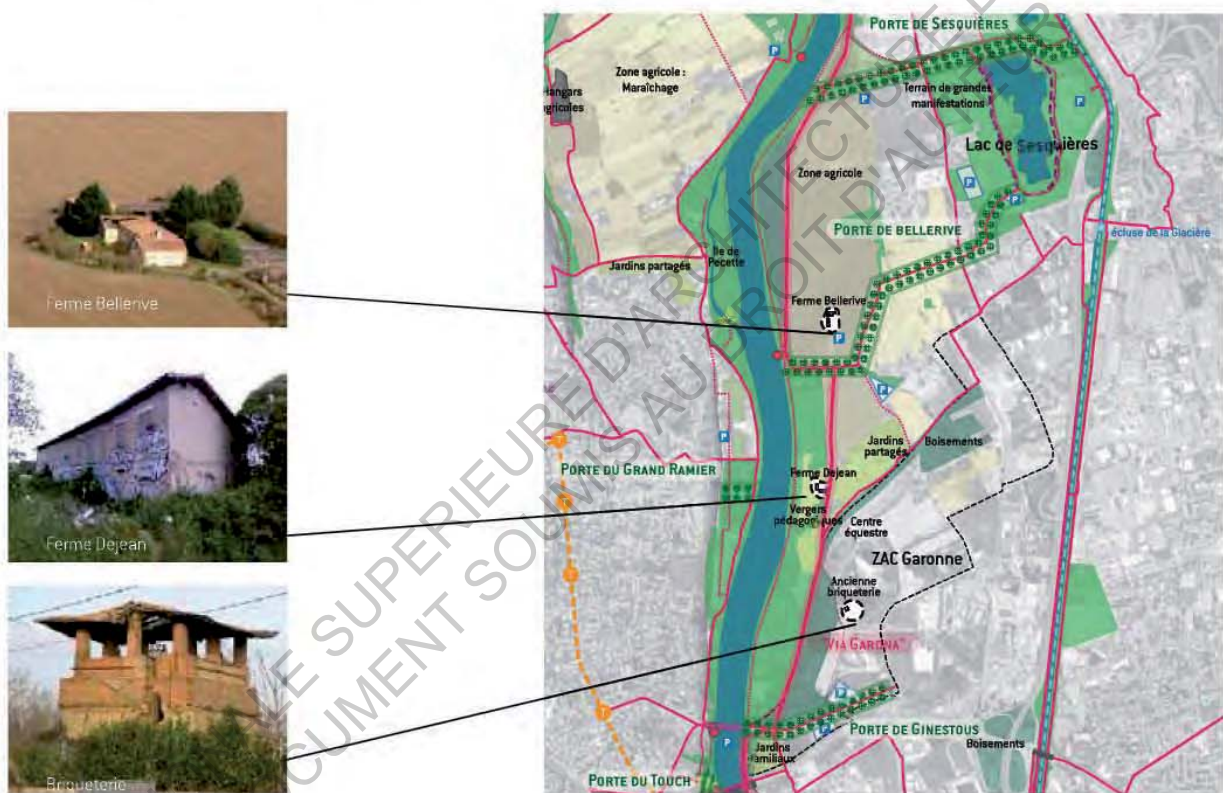
Schéma de projection du projet, concernant la zone du Touch



Source : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, *Grand Parc Garonne*, plan guide, Juin 2012, « Opérations pilotes ». Page 102.

ANNEXE 10

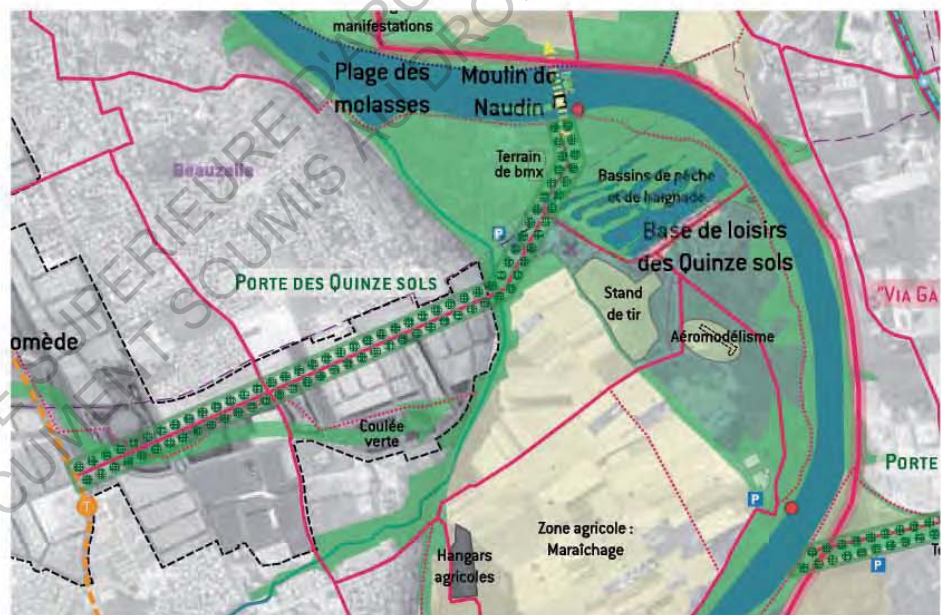
Schéma de projection du projet, concernant la zone de Ginestous-Sesquières.



Source : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. « Opérations pilotes ». Page 103.

ANNEXE 11

Schéma de projection du projet, concernant la zone des Quinze sols



Source : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, *Grand Parc Garonne*, plan guide. Juin 2012. « Opérations pilotes ». Page 104.

ANNEXE 12

Schéma d'aménagement du parcours Ginestous Sesquières.



Grand Parc Garonne

PARCOURS DE DÉCOUVERTE GINESTOUS - SESQUIÈRES

BIENVENUE !

Cet itinéraire est réservé aux piétons et aux cyclistes.

Vous découvrirez, tout au long du parcours, des panneaux d'informations sur la Garonne, la faune, la flore, l'histoire des quartiers traversés. Bonne promenade.

Règles de sécurité

- Priorité aux piétons.
- Parcours interdit à tout véhicule motorisé
- Accès au parcours toléré pour les cavaliers uniquement sur la bande enherbée latérale
- Feu et barbecue interdits
- Baignade interdite
- Tenir vos animaux en laisse

Pour le bien-être de tous, merci de :

- Préserver le calme des lieux
- Respecter le mobilier, la signalétique
- Respecter la flore et la faune
- Veiller à emporter vos déchets avec vous

ÉLÉMENTS DE REPÈRE

- Écluse (Pk depuis Ponts-Jumeaux)
- Passerelle piéton / cycle
- Pont routier

ITINÉRAIRES

- Grande Boucle : 9,5 km
- Boucle Garonne Jardins itinéraire court : 4 km
- Itinéraire long : 5,5 km
- Boucle Garonne Digue : 2,3 km

USAGES

- Pique-nique
- Pique-nique accès
- Personne à Mobilité Réduite
- Banc
- Banc accès Personne à mobilité réduite
- Informations

toulouse métropole



POUR EN SAVOIR PLUS
Toulouse Métropole
www.toulouse-metropole.fr

Source : <http://www.toulouse-metropole.fr/-/parcours-decouverte-ginestous-sesquieres>

Actualités. Parcours découverte ginestous-sesquieres Mis à jour le 10/08/2016. Consulté le (13/09/2016)

Mémoire de séminaire : conditions de consultation

Ce document est protégé par le droit d'auteur (art. L. 112-1 du Code de la propriété intellectuelle).

L'auteur du document accorde les droits d'usages suivant :

| | OUI | NON |
|------------------------------------|-----|-----|
| Consultation sur place | | |
| Impression | | |
| Diffusion Intranet | | |
| Diffusion Internet | | |
| Exposition | | |
| Publication non commerciale | | |